

# Directives pour le renforcement des services de santé animale dans les pays en développement

[Table de matières](#)

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ROME, 1991**

**Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.**

**Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche bibliographique ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit: électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation préalable. Adresser une demande motivée au Directeur de la Division des publications, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, en indiquant les passages ou illustrations en cause.**

## (c) FAO 1991

*Cette version numérique du document a été scannée en utilisant des logiciels de reconnaissance optique de texte (OCR) et en vérifiant manuellement et attentivement le texte. Bien que la digitalisation soit de haute qualité, la FAO décline toute responsabilité pour les éventuelles différences pouvant apparaître dans ce document par rapport à la version imprimée originale.*

---

## Table de matières

---

### [Préface](#)

### [Chapitre 1: Introduction](#)

### [Chapitre 2: Principes généraux des services de santé animale](#)

#### [Politique générale, stratégies et priorités](#)

#### [Organisation](#)

#### [Règles et normes](#)

#### [Bibliographie](#)

### [Chapitre 3: Objectifs et fonctions](#)

#### [Objectifs](#)

#### [Fonctions](#)

#### [Développement de la santé et de la production animales](#)

#### [Protection de la santé humaine](#)

#### [Protection des animaux](#)

## Chapitre 4: Organisation et gestion

Direction centrale

Services de terrain

Importations/exportations et contrôle sanitaire

Distribution des produits et du matériel vétérinaires

Laboratoires vétérinaires

Organigrammes types

Bibliographie

## Chapitre 5: Ressources humaines

Planification du personnel

Statut du personnel des services zoosanitaires

Enseignement et formation

Bibliographie

## Chapitre 6: Planification - Gestion financière et évaluation

Planification

Finances

Évaluation

## Chapitre 7: Planification des interventions d'urgence

Plan national d'intervention d'urgence

Préparation d'un plan

Diagnostic d'une maladie prioritaire

Vaccination d'urgence

[Formation en vue des situations d'urgence](#)  
[Bibliographie](#)

[Chapitre 8: Textes législatifs](#)

[Pouvoirs législatifs](#)  
[Maladies à déclaration obligatoire](#)  
[Inspection vétérinaire](#)  
[Contrôle des médicaments](#)  
[Conseil vétérinaire](#)  
[Santé publique vétérinaire](#)  
[Bibliographie](#)

[Chapitre 9: Information sur la santé animale](#)

[Information nationale](#)  
[Information internationale](#)  
[Bibliographie](#)

[Chapitre 10: La santé animale et l'environnement](#)

[Santé animale et répercussions écologiques](#)  
[Utilisation des produits vétérinaires](#)  
[Utilisation des pesticides](#)  
[Présence de résidus toxiques dans les produits animaux](#)

[Chapitre 11: Coopération internationale](#)

[Coopération bilatérale](#)

## Coopération régionale et mondiale

### Annexe

Annexe 1A: Organigramme type des services de santé animale

Annexe 1B: Organisme type des services de santé et de production animales

Annexe 2: Effectifs du cheptel et du personnel vétérinaire dans les pays en développement

Annexe 3: Centres de référence

Première partie

Deuxième partie

Annexe 4: Information internationale

Annexe 5: Manuel d'opérations d'urgence: table des matières (série de documents)

Annexe 6: Organisations internationales et régionales

Table des matières - Suivante ➤

---

# Préface

Cette publication réunit des informations de sources diverses en vue d'aider les pays en développement qui désirent renforcer leurs services de santé animale, selon les principes acceptés sur le plan international, en luttant de manière plus efficace contre les maladies animales afin d'améliorer la production vivrière et l'élevage et d'assurer la sécurité alimentaire des consommateurs.

**Il existe des publications techniques nombreuses et variées sur les multiples aspects des services de santé animale dans diverses conditions sociales, économiques et écologiques et de nombreuses situations différentes de maladies animales. En réponse aux demandes de nombreux pays en développement, cette publication rassemble les expériences des services de santé animale en se fondant sur des publications antérieures de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) telles que le *Standard des services vétérinaires* (1974), sur des publications de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Office international des épizooties (OIE), sur des ouvrages et des rapports techniques. On a largement fait appel à l'expérience personnelle des experts de la FAO et des participants à la Consultation FAO d'experts sur les services de santé animale dans les pays en développement (Rome, 15-19 octobre 1990), à laquelle ont assisté certains chefs de services vétérinaires représentant toutes les régions des pays en développement. La rédaction définitive de ce document est due au docteur A.K. Chatterjee, au docteur W.H.G. Rees et au docteur J. Thomson, anciens chefs des services vétérinaires de l'Inde, du Royaume-Uni et du Zimbabwe. Il reste à souhaiter que cette publication sera utile aux services officiels de santé animale des pays en développement, qui travaillent à améliorer la production animale et la sécurité des aliments, tâche essentielle pour le bien-être de l'humanité.**

**V. Kouba Chef du Service de la santé animale Division de la production et de la santé animales**

---

[Table des matières](#) - [Suivante](#)➤

[Table des matières](#) - ◀ [Précédente](#) - [Suivante](#)➤

---

# Chapitre 1: Introduction

**La lutte contre les maladies animales et la promotion et protection de la santé animale sont des éléments**

**essentiels de tout programme efficace et de production animale. Malgré des progrès remarquables dans le diagnostic, la prévention et la lutte contre les maladies animales, la santé animale laisse encore à désirer dans les pays en développement, ce qui entraîne d'importantes pertes économiques et fait obstacle à l'amélioration de la productivité du bétail.**

**Dans les pays en développement, les services de santé animale avaient à l'origine pour objectif essentiel de lutter contre les principales maladies contagieuses et infectieuses, telles la fièvre aphteuse, la peste bovine et la péripneumonie contagieuse, ainsi que les maladies transmises par des parasites, telles la trypanosomiase et les maladies transmises par les tiques. C'était de toute évidence la tâche prioritaire entre toutes, la lutte contre ces maladies étant une condition préalable à tout programme efficace de développement de l'élevage.**

**Compte tenu de l'intérêt croissant pour un développement économique durable, on accorde à présent plus d'attention à d'autres maladies qui compromettent la productivité de l'élevage, telles l'helminthiase, les maladies nutritionnelles, les troubles de la reproduction, etc.**

**La réussite dans la lutte contre la maladie dépend tout d'abord de son identification exacte en temps voulu et de l'existence de moyens de diagnostic sûr fondés sur une collaboration efficace entre laboratoires et services de terrain. Les crises dues aux poussées des principales maladies infectieuses montrent combien il est nécessaire de mettre en place, renforcer et améliorer ces services de diagnostic. Il faut également accorder une attention particulière à l'organisation d'un système efficace d'information sur les maladies animales.**

**Au plan international, l'augmentation générale des mouvements d'animaux et de produits dérivés confirme l'importance de la coopération internationale prévention et la lutte contre les maladies animales.**

**La plupart des services de santé animale des pays en développement ne disposent pas à présent d'infrastructures techniques et administratives suffisantes pour exécuter les activités nécessaires à la lutte efficace contre les maladies animales et la protection des consommateurs.**

**Dans de nombreux pays en développement, le personnel vétérinaire qualifié est trop peu nombreux ou mal**

**utilisé. Le problème est encore aggravé par les facteurs suivants: infrastructures vétérinaires trop faibles; programmes inadéquats de lutte contre les maladies; insuffisance de la législation vétérinaire et des services d'information; enfin, manque de moyens de transport et de communication, de produits vétérinaires et de matériel. Le plus souvent, il n'y a pas suffisamment de fonds pour financer les activités du personnel vétérinaire. Dans certains pays en développement, les services de santé animale ne disposent pas des pouvoirs juridiques appropriés.**

**Ces insuffisances réduisent considérablement l'efficacité des services de santé animale dans la lutte contre les maladies les plus répandues. L'amélioration des programmes des services de santé animale est facilitée par l'exploitation des conditions existantes, des ressources locales et par le recours à l'assistance internationale.**

**L'enseignement et la formation vétérinaires doivent bénéficier de la priorité absolue, mais il faut accorder plus d'importance aux aspects qualitatifs et pratiques. La valorisation du personnel suppose une planification adéquate des besoins en personnel, une amélioration des programmes d'études universitaires et postuniversitaires, la formation du personnel auxiliaire et l'intensification de la coopération interrégionale, afin d'assurer notamment l'utilisation optimale des moyens de formation.**

**Il conviendrait de renforcer l'efficacité des services de santé. Si la lutte contre les principales maladies infectieuses ou leur prévention demeure évidemment du ressort du gouvernement, certaines activités vétérinaires telles que le traitement individuel des animaux peuvent être réalisées par d'autres moyens. La privatisation peut permettre d'améliorer certains secteurs de la santé animale et de répondre de façon adéquate aux besoins des éleveurs. Parmi les autres méthodes possibles, on peut citer la sous-traitance de certains services, la création de coopératives d'agriculteurs et d'associations de producteurs, le remboursement des dépenses engagées par le gouvernement et l'utilisation des fonds ainsi obtenus pour accorder des subventions sélectives. Plusieurs pays ont déjà pris des mesures pour réorganiser ainsi rationnellement leurs services vétérinaires.**

**Les pays en développement doivent s'attaquer à ce problème, et cette publication a pour objectif de les aider à améliorer la production animale en luttant plus efficacement contre les principales maladies animales. Elle ne se**



**propose pas d'étudier de manière exhaustive et approfondie tous les aspects d'un sujet complexe qui varie selon les régions; elle entend plutôt offrir des orientations en fournissant des informations générales sur des questions fondamentales. Son objectif principal est d'aider les responsables de la santé animale dans leurs activités d'organisation, de planification et de gestion.**

**Cette publication traite des grands problèmes qui se posent aux services publics de santé animale des pays en développement lorsqu'ils cherchent à favoriser la production d'aliments d'origine animale et le développement de l'élevage qui sont partie intégrante du développement social, économique et agricole en général. Les services de santé animale s'occupent aussi en priorité de la protection de la santé humaine contre les maladies transmissibles par les animaux et de la production de nourriture saine pour les êtres humains.**

**La production biologique et pharmaceutique est parfois du ressort des services de santé animale, mais cette publication ne traitera que du contrôle et de la gestion des produits biologiques et des médicaments vétérinaires.**

**Les grandes questions étudiées ici sont les objectifs, les fonctions, l'organisation et la gestion des services de santé animale. Sans entrer dans le détail, on y fournit les informations, les déclarations et les recommandations pertinentes dans le corps du texte. Cette démarche générale ne permet pas d'y aborder les moyens de lutte spécifiques contre les maladies, ni les conditions sociales, économiques et écologiques spécifiques. Toutefois, des informations sont présentées dans les annexes sur des sujets spécifiques et dans les bibliographies choisies de publications d'intérêt général.**

---

**[Table des matières](#) - [Précédente](#) - [Suivante](#)**

**[Table des matières](#) - [Précédente](#) - [Suivante](#)**

---

# Chapitre 2: Principes généraux des services de santé animale

---

[Politique générale, stratégies et priorités](#)

[Organisation](#)

[Règles et normes](#)

[Bibliographie](#)

---

## Politique générale, stratégies et priorités

**La *politique générale concernant les services de santé animale* dans les pays en développement fait partie intégrante de la politique générale, sociale et économique dans le domaine de l'agriculture et du développement rural, de la santé publique, du traitement des aliments et des importations et exportations d'animaux et de produits dérivés. Afin d'obtenir l'appui public, économique et politique nécessaire, la politique générale des services de santé animale devrait tenter d'apporter une contribution efficace au développement général du pays en visant à améliorer le niveau de vie de ses habitants.**

**Tout d'abord, il serait souhaitable que cette politique contribue concrètement à réduire les pertes de produits alimentaires dues aux maladies et à la mortalité des animaux, à augmenter la productivité, le rendement des troupeaux et de la traction animale, à protéger la santé humaine contre les maladies transmissibles par les animaux et à assurer aux animaux un traitement sans cruauté.**

**Cette politique générale traduit habituellement les systèmes et les doctrines d'ordre social, économique et politique propres à chaque pays. Elle aboutit à différentes formes d'organisation ou de programmes de santé animale. La gamme varie selon les pays. Dans certains pays, toutes les activités de santé animale incombent au personnel vétérinaire de l'Etat (les services sont totalement ou partiellement gratuits); dans d'autres, les services de santé animale sont privés, exception faite de quelques vétérinaires fonctionnaires d'organismes publics. Toutefois, la plupart des pays en développement se situent aujourd'hui à mi-chemin entre ces deux extrêmes: les programmes de prévention de lutte et d'inspection sont du ressort des services publics, tandis que des vétérinaires privés traitent directement les animaux malades pour les éleveurs.**

**La *stratégie des services de santé animale* devrait contribuer de manière efficace à assurer un processus constant d'élevage, de production et de reproduction et d'autres utilisations des animaux domestiques pour les besoins des hommes. Une des tâches les plus importantes des services publics est de protéger le territoire national contre l'introduction de maladies exotiques.**

**Cette stratégie, dans les pays en développement, reflète la mise en œuvre de la politique générale. Elle définit la conception, les priorités et les principaux objectifs des programmes de santé animale. Elle doit également définir les systèmes requis pour réaliser ces objectifs et pour résoudre au mieux les problèmes. Elle doit tenir dûment compte des besoins, de la situation et du stade de développement du pays ainsi que des possibilités économiques et organisationnelles.**

**La stratégie doit être l'aboutissement réaliste d'analyses et de prévisions concernant la situation de la santé animale et son évolution et les facteurs pouvant influencer sur les maladies animales et les programmes de santé animale, tels que les conditions économiques, sanitaires (santé publique), sociales, politiques, écologiques et organisationnelles.**

**La prise de décisions dans le domaine de la stratégie de la santé animale au niveau national est une lourde responsabilité. D'une part, il s'agit de la protection de la santé de la population humaine et, de l'autre, de la protection et de l'utilisation de toute la population animale et de ses produits dans le pays. La stratégie vise à**

**obtenir les meilleurs résultats avec les ressources disponibles, c'est-à-dire réaliser ses objectifs avec le minimum d'apports.**

**Il existe plusieurs types de stratégies de santé animale, toutes liées aux problèmes spécifiques de chaque pays. La stratégie devrait englober toutes les activités des services de santé animale et, à titre de complément, apporter des solutions spécifiques à certains problèmes.**

**Il conviendrait d'accorder la priorité à la stratégie locale qui devrait être liée à la stratégie nationale et à la stratégie à long terme, qui à son tour devrait se refléter dans les programmes à court et à moyen terme.**

**Les *priorités des services de santé animale* doivent être définies dans chaque pays, car aucun pays au monde ne peut prétendre résoudre tous les problèmes. La fixation d'un ordre de priorités entre les problèmes est utile pour définir une stratégie et des programmes.**

**L'identification des priorités facilite également la concentration de ressources limitées sur les problèmes de santé animale les plus importants. L'ordre des priorités devrait être l'aboutissement d'une évaluation conjointe des priorités économiques, sociales, sanitaires et écologiques, corrigée ensuite par des études de faisabilité et en fonction des ressources disponibles. Il faut également prendre en considération la disponibilité d'instruments efficaces permettant d'atteindre des objectifs précis dans les conditions locales, ainsi que les disponibilités de fonds, de personnel et de ressources matérielles.**

**Il s'est avéré utile de classer d'abord les problèmes par ordre d'importance. Les problèmes pour lesquels il n'a été trouvé, sur le plan pratique, aucune solution, diagnostic, moyen de lutte, de traitement ou d'éradication doivent bénéficier d'une priorité moins élevée ou être laissés en suspens pour plus tard. Il conviendrait d'appliquer la même procédure si les ressources nécessaires ou autres conditions fondamentales font défaut. Le nombre de priorités doit être limité de façon réaliste.**

### **Analyse coûts/avantages**

**Une analyse coûts/avantages pourrait apporter des informations précieuses pour la définition des priorités. Une simple comparaison des avantages et des coûts pourrait être réalisée au moyen des données disponibles pour donner une idée des priorités nécessaires dans la lutte contre les maladies, mais les résultats ne seraient pas nécessairement fiables. Des méthodes plus complexes, ayant recours à des analyses économiques et sociales complètes qui tiennent compte d'une baisse de la productivité animale due aux maladies secondaires ainsi qu'à certaines maladies infectieuses, exigent des compétences plus avancées. (On trouvera d'autres détails au chapitre 6, au point **◆Evaluation économique◆**.)**

**Pour obtenir un appui financier du gouvernement ou d'organisations donatrices, il est important que la planification des projets ou programmes de santé animale repose sur des données et des informations fiables, complètes et bien présentées dont le bien-fondé peut être démontré.**

## **Organisation**

### **Principes**

**La bonne organisation des services de santé animale est la première condition préalable à l'application réussie des stratégies, programmes et mesures de santé animale. L'organisation doit être adaptée aux objectifs, programmes et activités d'un pays (territoire ou secteur) donné à un stade déterminé de développement. C'est un instrument fondamental pour créer les conditions nécessaires à l'exercice efficace des fonctions des services de santé animale.**

**L'organisation doit être souple afin de pouvoir s'adapter, si besoin est, aux modifications des situations et conditions concernant les maladies animales. Elle doit créer les conditions nécessaires pour fournir les services de santé animale et appliquer les mesures de lutte contre les maladies dans tout le pays (ou territoire); elle doit également permettre d'intervenir à tout moment.**

**Les services de santé animale peuvent se fonder sur l'activité des services publics ou des vétérinaires privés. Chaque formule présente des avantages et des inconvénients. Dans la plupart des pays en développement, ces types de services de santé animale existent avec des différences de taille, de structure et de dosage.**

**L'expérience a montré qu'une *organisation centralisée* à structure verticale offre de meilleures conditions aux *programmes nationaux* de prévention, lutte et éradication et pour la protection du cheptel. Elle facilite aussi l'uniformité et la coordination des méthodes de diagnostic et des mesures de lutte contre la maladie en cas de mobilisation face à des situations d'urgence.**

**Une *organisation décentralisée* à structure horizontale offre de meilleures conditions de gestion pour identifier et résoudre les *problèmes locaux* pour assurer le traitement des animaux malades et pour augmenter la productivité animale. Une telle organisation favorise la coopération avec les agriculteurs, l'industrie de la viande, les fournisseurs et les consommateurs.**

**En pratique, les avantages des deux systèmes sont combinés pour aboutir à une *organisation mixte* des services de santé animale, plus apte à fournir des services efficaces tant au niveau local qu'au niveau national.**

## **Structure**

**La structure des services de santé animale correspond habituellement à la structure administrative, politique et financière générale du pays en cause, et varie donc de pays à pays.**

**L'administration du service central de santé animale, dirigé par le chef des services vétérinaires au niveau national, est responsable des activités techniques exécutées dans le pays par les fonctionnaires. Elle est habituellement chargée de la surveillance technique des entreprises privées ou coopératives dans les domaines de la lutte contre les maladies animales, de la protection de la santé humaine et/ou de la production animale. En outre, elle a habituellement la responsabilité générale des instituts vétérinaires nationaux tels que les laboratoires centraux de diagnostic, les laboratoires de production et de contrôle des vaccins, les instituts nationaux de recherche et de formation, les entrepôts centraux et les établissements locaux.**

**Au niveau local, les chefs du service vétérinaire régional encadrent les laboratoires régionaux de diagnostic, les cliniques vétérinaires, les entrepôts et les autres établissements d'importance régionale. Il peut exister une structure similaire, à un niveau plus bas, celui du district par exemple.**

**Le niveau le plus important des services de santé animale est le service de terrain, qui est en contact direct avec les producteurs, les animaux et les produits dérivés. Le travail au niveau du village, de l'exploitation, du troupeau ou de l'animal est décisif pour tout programme de santé animale.**

**L'administration est généralement facilitée si le personnel est chargé des tâches pour lesquelles il a été formé. Il n'est guère logique de former des vétérinaires pour les charger de la comptabilité, du transport ou des services de secrétariat. Même à un niveau administratif supérieur tel que la planification ou les relations publiques, il est souvent rentable pour le service de santé animale d'engager un personnel spécialisé. En tout état de cause, le travail de ces spécialistes devra s'insérer dans le cadre des services de santé animale et être encadré par le chef des services vétérinaires.**

**L'expérience générale a montré que le personnel des services de vulgarisation de santé animale et de la production devrait de préférence travailler séparément du personnel de vulgarisation agricole sur le terrain. Les agents des deux services ont une origine et une formation différentes, et combiner les deux fonctions réduirait l'efficacité tous.**

## **Règles et normes**

**La législation zoosanitaire devrait s'appuyer sur des définitions types et être structurée selon la jurisprudence nationale. Toutefois, les normes et définitions biologiques et techniques devraient être conformes aux normes internationales afin de faciliter les comparaisons et les communications entre les pays.**

**Il faudrait observer les recommandations et documents internationaux lors de l'élaboration des règles nationales dans le domaine de la santé animale. Les règles nationales doivent compléter les règles internationales tout en tenant dament compte des conditions et besoins locaux. Les documents suivants contiennent des normes internationales pertinentes: Codex Alimentarius, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)/Organisation mondiale de la santé (OMS); Code international de la santé animale, Office international des épizooties (OIE) (réglementations recommandées pour le commerce international des animaux et des produits animaux); Manuel des méthodes et besoins recommandés en diagnostic pour les produits biologiques, OIE; Annuaire de la santé animale FAO/OMS/OIE, qui comprend des définitions de maladies animales.**

## Bibliographie

**CIPEA. 1984. *Financing animal health services in some African countries*. Pastoral development network. A. Anteneh. ILCA (Unité de politique générale sur le bétail), Addis-Abeba.**

**FAO. 1990. *Report of the expert consultation on cost/benefit for animal health programmes in developing countries*. FAO, Rome.**

**PAHO. 1986. *Administración de programas de salud animal*.**

---

[Table des matières](#) - [◀Précédente](#) - [Suivante▶](#)

[Table des matières](#) - [◀Précédente](#) - [Suivante▶](#)

---



# Chapitre 3: Objectifs et fonctions

---

[Objectifs](#)

[Fonctions](#)

[Développement de la santé et de la production animales](#)

[Protection de la santé humaine](#)

[Protection des animaux](#)

---

## Objectifs

- Développement de la santé et de la production animales
- Protection de la santé humaine
- Protection et bien-être des animaux

La réalisation de ces objectifs suppose l'exécution efficace et coordonnée de nombreuses activités diverses, dont l'ensemble constitue les fonctions du service.

## Fonctions

### Développement de la santé et de la production animales

- Surveillance

- **Recherche des maladies**
- **Prévention, lutte et éradication des maladies**
- **Quarantaine**
- **Interventions d'urgence**
- **Services cliniques**
- **Contrôle des médicaments et des produits biologiques pour animaux**
- **Inspection vétérinaire**
- **Recherche**
- **Formation**
- **Surveillance des maladies chez les animaux sauvages**
- **Aspects vétérinaires de l'aquaculture**

### **Protection de la santé humaine**

- **Lutte contre les zoonoses**
- **Hygiène alimentaire**
- **Inspection des viandes**
- **Analyse des résidus**
- **Formation**

### **Protection et bien-être des animaux**

- **Traitement des animaux sans cruauté en général**
- **Normes de bien-être sur les marchés, au cours du transport et lors de l'abattage**
- **Contrôle des animaux de laboratoire**

**L'application de la législation, les services de vulgarisation et le transfert de technologie sont des éléments communs à toutes les activités précitées. Quoique les principales fonctions soient traitées séparément, nombre**

**d'entre elles se chevauchent. Le service doit être bien coordonné et étroitement intégré pour atteindre ses objectifs. Les cadres responsables des diverses opérations devraient veiller à ce que la structure et les effectifs du personnel et sa formation soient adaptés aux tâches à remplir et que leurs activités soient intégrées dans la gestion générale.**

---

[Table des matières](#) - [◀ Précédente](#) - [Suivante ▶](#)

[Table des matières](#) - [◀ Précédente](#) - [Suivante ▶](#)

---

## **Développement de la santé et de la production animales**

### **Surveillance**

**Les services publics de santé animale doivent être dotés d'un système de surveillance des maladies bien organisé. La surveillance implique l'observation méticuleuse du profil de morbidité d'une population. A l'échelle nationale, la population comprend toute la population animale du pays en cause ainsi que la population humaine, en ce qui concerne les conditions zoonotiques. Pour être utile, la surveillance doit comporter l'enregistrement et l'analyse systématiques des observations afin de pouvoir évaluer la situation présente en ce qui concerne les maladies et prendre acte de toute modification.**

**En ce qui concerne la surveillance de routine, il est nécessaire que toutes les activités régulières de lutte contre les maladies sur le terrain et en laboratoire soient enregistrées et déclarées de façon systématique à une unité centrale responsable de la collecte et de l'analyse des données. Il s'agit d'une activité permanente, qui fait partie intégrante du travail quotidien de tout le personnel.**

**Une surveillance active est également nécessaire pour fournir des informations spécifiques sur les situations de maladies déterminées à un moment donné. Ce type de surveillance revêt généralement la forme d'enquêtes spécialement organisées et fournit les informations qui servent de base aux décisions. Par exemple, des études sérologiques sont fréquemment entreprises pour évaluer l'incidence d'une maladie infectieuse avant de lancer une campagne d'éradication, ou dans le cadre d'une telle campagne. Des études plus complexes sont faites pour évaluer l'effet d'une maladie ou d'un parasite sur la production animale afin que des mesures de lutte rationnelles du point de vue économique puissent être élaborées ou recommandées.**

**La conception et la gestion des activités de surveillance d'un service public de santé animale incombent généralement à la section d'épidémiologie. Cette section utilise les résultats de ses analyses de données aux fins suivantes:**

- **Evaluation de la nécessité ou de la progression de la lutte contre la maladie dans les programmes de lutte/d'éradication au niveau de l'exploitation, de la zone, de la région et du pays.**
- **Communication nationale et internationale des statistiques de morbidité.**
- **Mise au point et contrôle continu des programmes nationaux de santé animale.**
- **Mise au point et gestion de la politique de quarantaine.**
- **Promotion du commerce d'exportation des animaux et des produits dérivés.**

**Cette dernière activité revêt une importance croissante à mesure que les obstacles non tarifaires au commerce international sont réduits. Un pays ne peut appliquer ni justifier des mesures de quarantaine que s'il peut prouver que son territoire est exempt de la maladie en cause, et des preuves fiables sont nécessairement fondées sur une surveillance efficace. De même, les preuves de l'impact économique d'une situation, qui sont nécessaires pour convaincre les politiciens de financer une campagne de lutte, peuvent provenir d'un programme de surveillance.**

## **Recherche des maladies**

**L'étude sur le terrain des problèmes de santé animale incombe au personnel de terrain sous la direction du responsable vétérinaire de province ou de district, qui peut lui-même travailler sur le terrain ou dans un laboratoire de diagnostic. Dans les deux cas, il est impératif que les vétérinaires aient les contacts les plus larges possibles avec les éleveurs de la zone, car ces derniers sont une source d'information essentielle pour des enquêtes épidémiologiques fiables.**

**Les enquêtes de terrain sont généralement entreprises à la suite de la signalisation de problèmes de santé animale par des éleveurs/producteurs. Pour que ces problèmes soient régulièrement signalés, il faut que les producteurs fassent confiance au personnel vétérinaire de terrain et soient fréquemment en contact avec lui. Il est souhaitable que les agents du service de santé animale local soient basés dans un centre à partir duquel ils peuvent se déplacer rapidement dans toute la zone avec les moyens de transport disponibles. Il est également souhaitable qu'ils aient accès à des installations simples de laboratoire au niveau local ou provincial. Toutefois, les enquêtes locales sur les maladies font également partie des programmes plus larges à l'échelle régionale/provinciale ou nationale. En particulier, les origines d'une poussée de maladie dans une localité doivent être recherchées afin de repérer les foyers lointains d'infection. Ce genre d'enquête peut à son tour révéler des lacunes dans les mesures locales de lutte contre la maladie, telles que des interruptions de vaccination ou des déplacements d'animaux non autorisés.**

**Les enquêtes sur le terrain devraient toujours faire l'objet d'un rapport complet et il est important de soumettre du matériel au laboratoire pour confirmer le diagnostic déjà posé sur le terrain. L'absence de rapport rédigé après les enquêtes entraîne souvent la perte d'informations et d'expériences précieuses.**

**Dans les pays où il existe des éleveurs nomades, il est particulièrement difficile d'effectuer des enquêtes satisfaisantes sur les foyers de maladie. Néanmoins, ces enquêtes sont essentielles, car les maladies peuvent se propager rapidement en raison des déplacements d'animaux au cours de la période d'incubation. Si un diagnostic peut être établi rapidement, il est possible de traiter ou de vacciner les troupeaux en cours de déplacement,**



**prévenant ainsi une épizootie galopante. Il est clair que les agents doivent avoir le pouvoir légal d'obliger les propriétaires à appliquer les mesures sanitaires prescrites et d'interdire les déplacements ultérieurs d'animaux. Il conviendrait d'organiser un système de communication qui permette au service national de la santé animale d'être rapidement informé lorsqu'un foyer risque de s'étendre sérieusement. Le service pourrait ainsi mettre en œuvre des mesures de lutte coordonnées au niveau régional/provincial et/ou national.**

**Les enquêtes sur les foyers de maladie devraient toujours débuter par des examens cliniques et épidémiologiques des animaux suspects ou morts, et un historique détaillé devrait être rédigé immédiatement après le premier examen. Cet exposé devrait indiquer:**

- **Le nombre et les caractéristiques des animaux de chaque troupeau ou groupe.**
- **Des facteurs de conduite tels que le type et la qualité d'aliments et d'eau disponibles.**
- **Tous les animaux introduits dans le troupeau ou qui l'ont quitté.**
- **Tout autre facteur pouvant influencer sur l'origine et le développement de la maladie.**

**Si la présence d'une maladie transmissible dangereuse est soupçonnée, il convient d'appliquer des mesures de quarantaine provisoire immédiate et de noter en détail tous les contacts ayant eu lieu tant chez les humains que chez les animaux. Lorsqu'il s'agit de plusieurs propriétaires, tout doit être fait pour confirmer les faits importants avec toutes les personnes impliquées. Cette collaboration peut fournir des informations très utiles pour le diagnostic ainsi que des indications sur l'origine de la maladie. Une fois réunies toutes les informations épidémiologiques disponibles, le processus de diagnostic devrait se poursuivre par l'examen physique des autres animaux en cause. Cet examen doit se porter sur un large échantillon du groupe et, dans le cas de troupeaux sédentaires, s'étendre aux troupeaux voisins. Il comprend:**

- **Examen clinique complet des animaux malades et des animaux apparemment en bonne santé. Lorsque des examens de sang sont nécessaires, des échantillons doivent être prélevés sur les animaux à tous les stades existants de la maladie.**

- **Autopsie complète des animaux morts.**
- **Prélèvement et envoi d'échantillons des animaux morts lorsqu'un examen de laboratoire est nécessaire. (Ces opérations ne devraient pas empêcher d'établir un diagnostic provisoire et de donner les conseils appropriés pour lutter contre la maladie soupçonnée.) Le diagnostic différentiel ainsi que les demandes d'examens spécifiques et une copie des dossiers cliniques et épidémiologiques doivent accompagner les spécimens conservés par les moyens appropriés.**
- **Lorsque les résultats de laboratoire sont connus, le diagnostic doit être réexaminé pour confirmation ou infirmation. Dans de nombreux cas, il sera souhaitable de réexaminer les animaux afin de modifier ou de renforcer les avis ou les mesures de lutte antérieures. Dans les cas de maladies à déclaration obligatoire, les chefs du service vétérinaire national et le chef du service régional doivent être immédiatement informés afin que des mesures telles que le contrôle des déplacements ou la vaccination puissent être imposées au plus tôt dans une zone aussi étendue que possible.**

**Une évaluation épidémiologique de la maladie devrait être effectuée à plusieurs niveaux - local, provincial et central - selon l'importance et la gravité du foyer. Il faut établir les origines du foyer et appliquer des mesures de lutte coordonnées. Cette procédure de recherche fondamentale devrait être observée dans tous les cas de maladie transmissible.**

**Il est essentiel de consigner dans un dossier officiel toutes les informations obtenues, les procédures adoptées et les résultats.**

**Les services de santé animale devraient toujours avoir pour but la prévention des maladies, et la recherche de méthodes appropriées de prévention devrait toujours accompagner les enquêtes épidémiologiques postérieures à la poussée. La transmission de ces méthodes préventives aux agriculteurs/producteurs exige un effort efficace de vulgarisation. Alors que l'enseignement de ce genre devrait s'insérer naturellement dans les activités de tous les fonctionnaires de terrain, il conviendrait également d'avoir recours à des méthodes de vulgarisation organisée.**

**Cela, toutefois, n'exige pas la mise en place d'un service de vulgarisation important. Les activités de vulgarisation doivent s'intégrer aux tâches quotidiennes de tous les fonctionnaires du service de santé animale. Néanmoins, ceux-ci devraient recevoir une formation complète en ce qui concerne les méthodes de vulgarisation et un appui total pour ces activités.**

### **Prévention, lutte et éradication des maladies animales**

***Principales maladies épizootiques.* Une des principales fonctions d'un service de santé animale est de lutter contre les principales épizooties et, si possible, de les éliminer: fièvre aphteuse, peste bovine, peste porcine africaine, péripneumonie contagieuse des bovins, maladies transmises par les tiques, trypanosomiase animale, etc. Toutes ces maladies très répandues ont des effets désastreux sur la production animale. Ce n'est qu'après les avoir maîtrisées que l'on réussit à améliorer l'élevage, la production animale et la lutte contre d'autres maladies enzootiques plus faciles à combattre.**

**Les principales épizooties ne peuvent, de façon générale, être combattues que par des programmes bien planifiés, coordonnés et mis en application par un organisme vétérinaire central puissant. Dans les grands pays, l'application quotidienne des programmes peut être en grande partie décentralisée au niveau des provinces ou des régions. Il est donc essentiel qu'il y existe un organisme central fort, responsable de l'élaboration, de la coordination et de la mise en œuvre de la politique générale des services de santé animale.**

**Lors de la planification des politiques de lutte contre la maladie, les facteurs suivants doivent être pris en considération:**

- **La répartition de la maladie dans le pays, c'est-à-dire son étendue et sa propagation prévisible.**
- **Son impact économique sur le pays et les avantages à retirer de son éradication. Il convient de prendre en considération tous les effets directs tels que les pertes de production, d'approvisionnement laitier, de traction animale, etc., ainsi que l'effet sur le commerce des produits animaux et les exportations.**



- **Les méthodes de prévention d'une résurgence de la maladie après éradication, qui peuvent comporter la surveillance des frontières et leur contrôle.**
- **Les méthodes de maîtrise et d'éradication de la maladie, qui doivent être pratiques et viables à long terme.**
- **La disponibilité d'un appui financier suffisant.**
- **Les pouvoirs juridiques nécessaires.**

**Lorsqu'il a été décidé qu'il est essentiel et justifié sur le plan économique d'éliminer une maladie importante, des plans détaillés doivent être élaborés pour mener à bien le projet.**

**Avant de lancer le programme d'éradication ou de lutte, les infrastructures personnel/transport et les moyens financiers doivent être suffisants pour permettre de poursuivre et réaliser ce programme. Dans certains cas, mieux vaut ne pas lancer un programme de lutte si on ne peut le poursuivre.**

**Le programme doit être suffisamment flexible pour pouvoir s'adapter aux changements de situation et pour faire face à des problèmes imprévus.**

***Lutte contre les zoonoses.* Le service de santé animale doit jouer un rôle primordial dans la lutte contre les zoonoses les plus répandues. Comme pour les maladies épidémiques, une planification centrale forte est indispensable à la lutte et à l'éradication. Chaque service de santé animale doit décider quelles sont les zoonoses les plus importantes et mettre en œuvre les mesures appropriées de lutte. Les maladies retenues peuvent ne pas avoir une importance économique pour la production animale aussi forte que certaines autres, mais elles présentent beaucoup plus d'importance si elles ont un effet sérieux sur la santé humaine.**

**Dans la plupart des pays en développement, certaines des principales zoonoses contre lesquelles des mesures de lutte sont nécessaires sont la rage, la tuberculose, la brucellose, la fièvre charbonneuse et la leptospirose. La**

**meilleure méthode de lutter contre la maladie chez les humains est d'éliminer l'infection de toute la faune. Dans certains pays, d'autres maladies revêtent également de l'importance.**

**Il existe d'autres groupes de zoonoses, comme la salmonellose et la cysticerose, qui atteignent l'homme principalement par l'intermédiaire d'aliments infectés ou contaminés d'origine animale. Elles peuvent être éliminées principalement par l'inspection des aliments et par une hygiène appropriée afin de réduire le niveau d'infection dans la population animale.**

***Prévention et traitement d'autres maladies.* Les maladies non infectieuses telles que les maladies nutritionnelles, les maladies de l'appareil reproductif et l'empoisonnement par les plantes ou les pesticides provoquent des pertes financières considérables. En général, les services vétérinaires leur consacrent des efforts insuffisants malgré ces pertes de production importantes. Il conviendrait que l'identification, le traitement, la prévention et l'administration des maladies non infectieuses soient intégrés aux activités quotidiennes et incombent au service vétérinaire local. Toutefois, lorsque des carences en microminéraux ou en protéines/calories sont enregistrées dans de vastes zones, une coordination centralisée peut être nécessaire.**

**La prévention et le traitement des maladies non infectieuses font appel aux services vétérinaires traditionnels tels que la recherche et le diagnostic. Toutefois, la prévention repose sur la bonne conduite des troupeaux par les exploitants. La prévention requiert l'intensification des activités de vulgarisation et de formation pour les exploitants, la fourniture et la distribution continue de médicaments et d'autres produits préventifs ainsi que la mise en œuvre de mesures préventives en temps voulu. Certaines maladies non infectieuses, telles que les intoxications, peuvent imposer l'exclusion permanente des animaux des zones contaminées ou l'adoption et l'application de mesures législatives pour prévenir toute contamination ultérieure.**

**Les pertes financières résultant des autres maladies peuvent être élevées. Le diagnostic coûte souvent relativement peu, de même que la vulgarisation à l'intention des fermiers. Ce sont généralement ces derniers qui prennent en charge ces mesures au niveau de la gestion quotidienne, de l'achat de médicaments préventifs et de la mise en œuvre de mesures préventives en temps voulu. Une fois que les grandes épizooties sont éliminées, les**

**agriculteurs et les pouvoirs publics accordent une priorité plus forte aux autres maladies.**

***Pays et zones exempts maladies à déclaration obligatoire et zones infectées.*** Le principe de la déclaration de zones spécifiques dans les pays comme exemptes de maladies à déclaration obligatoire ou infectées est appliqué aussi bien dans le commerce international que dans les campagnes de lutte et d'éradication à l'intérieur d'un pays. Les critères varieront selon la maladie, la politique de vaccination et la situation des pays importateurs et exportateurs.

L'éradication d'une maladie animale d'un pays est généralement un processus long, qui peut exiger des années de lutte. La progression est souvent très inégale selon les zones d'un même pays. Afin de prendre en considération ces variations et de faciliter la libéralisation des exportations, on a élaboré la notion de zones infectées et de zones exemptes de maladies à déclaration obligatoire.

***Pays exempt de maladie à déclaration obligatoire.*** Un pays peut être considéré exempt de maladie à déclaration obligatoire si:

- La maladie est obligatoirement à déclarer dans le pays.
- Tout cas de cette maladie soupçonné est étudié sans délai.
- Il n'a été trouvé aucune preuve clinique, sérologique, épidémiologique ou autre de la présence de la maladie au cours d'une période déterminée (la période variant selon l'épidémiologie de la maladie).
- Un programme de surveillance valable statistiquement a été appliqué pendant une période suffisamment longue pour établir l'absence de la maladie.
- La politique d'importation du pays est conçue et mise en application pour éviter la réapparition de la maladie.

***Zone exempte de maladie à déclaration obligatoire.*** On peut considérer qu'une zone est exempte de maladie à déclaration obligatoire si toutes les conditions énumérées au chapitre 3, **Surveillance**, sont remplies. En outre, les limites de la zone doivent être clairement définies et les animaux, la production animale et leurs moyens de transport doivent être soumis à des contrôles vétérinaires officiels efficaces dans cette zone et à ses limites.

***Zone infectée.*** La zone doit être clairement définie conformément aux textes législatifs appropriés et doit couvrir une surface minimale dans un rayon minimal à partir du foyer de la maladie. La surface et le rayon varient selon l'épidémiologie de la maladie. Dans la zone infectée et jusqu'à ses limites, un contrôle vétérinaire officiel doit s'exercer pour les animaux et la production animale.

Le temps pendant lequel la zone est déclarée infectée variera selon la maladie et les mesures d'hygiène et de lutte appliquées.

Dans le cas d'une maladie vectorielle, il faut également tenir compte des facteurs suivants pour délimiter la superficie d'une zone infectée:

- la présence ou l'absence de l'insecte vecteur pendant toute l'année sur le territoire environnant;
- les conditions climatiques et leurs effets sur le vecteur;
- la présence de barrières géographiques, telles que des chaînes de montagnes, des zones de terrain aride et d'eau, qui servent d'obstacles naturels au déplacement des insectes vecteurs.

***Commerce international.*** Se reporter aux chapitres pertinents du Code international de la santé animale de l'OIE pour y trouver répertoriées les conditions spécifiques de maladie.

## **Quarantaine**

**Le terme quarantaine englobe toutes les restrictions imposées sur le déplacement des animaux ou objets infectés**

**ou suspects afin de prévenir la propagation de la maladie.**

**Les établissements de quarantaine devraient être situés près d'un port de mer ou d'un aéroport ou de centres d'installations de chargement ou de déchargement d'animaux pour l'exportation ou l'importation, de façon à réduire au minimum le risque de contamination lors du transport d'animaux potentiellement infectieux. Ils ne doivent pas être situés auprès d'installations concernant les animaux telles que les fermes, les abattoirs et les marchés, ni des itinéraires de transport de cheptel. Ils doivent être entourés de barrières de sécurité infranchissables pour les animaux, qui empêchent tout contact avec les animaux de l'extérieur. Il est utile de diviser les locaux destinés aux animaux de façon que tous les animaux posant des problèmes potentiels de maladie puissent être isolés dans de petites unités. Le réseau d'égouts doit être construit de façon à traiter les affluents pour éliminer tout élément pathogène potentiellement dangereux. La litière déjà utilisée et le fumier doivent être soit conservés jusqu'à la fin de la quarantaine ou, s'ils sont enlevés pendant la quarantaine, détruits soigneusement de façon à empêcher toute propagation de la maladie.**

**Les directives à suivre pour faciliter les mouvements internationaux d'animaux peuvent se résumer comme suit:**

- **Les animaux destinés à l'exportation devraient être examinés, certifiés et marqués et, si le pays importateur l'exige, vaccinés contre des maladies spécifiques. Les animaux peuvent aussi être soumis individuellement à des tests allergiques ou sérologiques pour détecter les réacteurs à des maladies spécifiques.**
- **L'observation des animaux vivants avant expédition peut avoir lieu à l'endroit où ils ont été élevés, dans une station de quarantaine agréée ou dans une station de quarantaine officielle spécialement équipée. Dans tous les cas, les groupes d'animaux doivent être totalement isolés.**
- **Avant l'expédition pour l'exportation, l'inspecteur de la santé animale doit rédiger un certificat spécifiant l'origine des animaux et un autre certificat de bonne santé indiquant la durée exacte de la période d'observation, les vaccinations ou tests subis, avec les résultats.**

- **Des précautions strictes doivent être prises pour s'assurer que les véhicules utilisés pour le transport sont convenablement désinfectés et traités de façon à détruire les éléments pathogènes et les arthropodes vecteurs avant que les animaux y soient chargés. Le transport des animaux par route doit se faire aussi rapidement que possible, compte dûment tenu de leur sécurité. L'eau d'abreuvement utilisée pendant le voyage doit provenir de sources saines, et une quantité suffisante de fourrage et d'autres aliments doit être prévue avant le début du trajet pour qu'il ne soit pas nécessaire de s'approvisionner en route.**
- **Pour protéger les pays par lesquels les animaux ou la production animale doit transiter des infections accidentelles, les véhicules de transport routier (camions et remorques) doivent être parfaitement étanches et scellés officiellement.. Aucun animal ou article ayant été en contact avec les animaux ou déchet d'origine animale ne doit être déchargé du véhicule au cours des arrêts à moins d'être incinéré immédiatement.**
- **Notification doit être faite aux services officiels du pays importateur de l'arrivée prévue d'un chargement d'animaux. Le vétérinaire officiel chargé de la quarantaine doit recevoir du responsable du navire ou de l'aéronef un compte rendu de tout accident ou incident survenu au cours du voyage. Il doit également recevoir les certificats de santé des animaux avant le déchargement de ces derniers.**
- **Si une maladie épizootique a été signalée et que l'autorisation d'importer est refusée, les autorités vétérinaires du pays exportateur doivent être immédiatement informées de la situation. Le lot d'animaux peut être renvoyé au pays d'origine ou, dans certains cas, les animaux reconnus comme souffrant d'une maladie contagieuse peuvent être déchargés et abattus et leurs carcasses détruites. S'il n'y a que soupçon de maladie contagieuse, les animaux doivent être déchargés et mis en observation dans un lieu de quarantaine strictement isolé ou une station de quarantaine officielle jusqu'à ce qu'une décision soit prise concernant leur acceptation ou leur évacuation.**
- **Les animaux destinés à l'abattage doivent être conduits sans délai à un abattoir spécialement agréé**

## **pour les animaux d'importation.**

- **Les animaux destinés à la reproduction et à l'élevage doivent être conduits à une station de quarantaine rurale agréée ou à une station de quarantaine officielle où ils sont tenus en observation pendant une période déterminée et soumis aux examens stipulés par les textes législatifs du pays importateur.**
- **A la fin de cette période d'observation et d'examen, la reprise du transport doit être autorisée et contrôlée par les services de santé animale du pays importateur.**

**Les conditions d'importation d'animaux ou de produits animaux sont définies par le pays importateur. Il est donc essentiel que ce pays les définisse clairement. Les mesures sanitaires devraient viser les maladies importantes, et des installations de quarantaine adéquates devraient être implantées près du point d'entrée dans le pays.**

**Les pays devraient élaborer une politique d'importation basée sur une bonne connaissance de la situation zoonositaire sur leur territoire. Même si des maladies importantes sont enzootiques dans le pays importateur, il peut être utile d'avoir recours aux mesures de quarantaine prévenir l'introduction de nouvelles souches ou types d'agents pathogènes. Il n'y a pas encore de tests fiables de diagnostic pour certaines maladies. Parfois, un certificat officiel attestant l'exemption prolongée de maladies à déclaration obligatoire d'un troupeau ou d'une région peut remplacer les tests de diagnostic, mais sa valeur dépend dans une grande mesure de la compétence et des connaissances de l'autorité vétérinaire qui l'établit.**

**L'impératif principal est sans aucun doute la sécurité, seul but de la quarantaine. S'il y a déplacement d'animaux d'un environnement à un autre, il existe un risque de transfert de maladie. L'acceptation de faibles marges de risque a souvent apporté de grands avantages aux éleveurs par l'introduction de nouvelles races d'animaux. La quarantaine réduit le risque et, si les principes en sont appliqués méticuleusement, le risque d'introduction de maladie peut être limité au minimum. Il faut cependant admettre qu'il est possible qu'une maladie se déclare à un stade intermédiaire entre les premiers examens et la levée de quarantaine, et la période de quarantaine dans le**

**pays importateur offre souvent la dernière chance d'empêcher l'introduction d'une maladie.**

## **Interventions d'urgence**

***Planification et préparation.*** Pour un pays, le coût d'une maladie animale correspond au total des pertes résultant de la maladie pour le secteur de la production animale et du coût des mesures de lutte. Toutefois, le coût d'une maladie nécessitant des interventions d'urgence qui pourrait envahir ce même pays peut simplement être estimé sur la base de différentes hypothèses et différents scénarios, par exemple l'éradication rapide d'un foyer ou un foyer non combattu aboutissant à une situation enzootique. En outre, l'apparition d'une maladie nécessitant des interventions d'urgence peut également nuire à l'exportation des produits animaux ou même d'autres produits qui peuvent être soupçonnés de contamination.

La prévention des maladies nécessitant des interventions d'urgence et la lutte contre ces maladies sont des tâches qui font intervenir les éleveurs, les vétérinaires et d'autres responsables d'une région ou d'un pays. Une bonne planification est essentielle pour faire face avec succès situations d'urgence. Les méthodes de planification sont exposées en détail au chapitre 7.

## ***Mesures en cas d'urgence***

***Mesures initiales.*** Tout cas de maladie animale exotique suspecté devrait immédiatement être signalé à l'autorité officielle compétente (désignée par les textes législatifs régissant la santé animale) ainsi qu'au service central de santé animale.

Il faut en premier lieu appliquer des mesures strictes pour isoler l'exploitation ou le village atteint afin d'éviter que la maladie ne se propage.

Des restrictions de quarantaine doivent être imposées à la propriété suspecte, si besoin est, pour empêcher la propagation de la maladie. Il faut utiliser pour ce faire un formulaire type conforme à la réglementation qui prescrit des directives détaillées et spécifiques pour le propriétaire.



**Des spécialistes et/ou les hauts fonctionnaires responsables doivent se rendre sur les lieux infectés dès que possible. Ils doivent établir ou confirmer le diagnostic clinique et épidémiologique et les mesures provisoires de lutte contre la maladie et prélever des échantillons appropriés pour l'examen de laboratoire.**

**Parallèlement, les mesures les plus judicieuses de lutte et d'éradication doivent être prises immédiatement.**

***Mesures ultérieures.* Si la présence de la maladie est confirmée, il faut avertir les organisations internationales ou autres compétentes.**

**Lorsque la présence d'une maladie nécessitant des interventions d'urgence est confirmée dans un pays, les services de santé animale doivent immédiatement prendre des mesures en vue de la déclaration officielle de la situation d'urgence dans le domaine de la santé animale et prendre les mesures nécessaires pour la lutte immédiate et l'éradication.**

**Dans le cadre de la lutte contre les maladies animales et leur éradication, le pays peut être soit considéré comme un tout, soit divisé en régions et sous-régions, dont chacune est responsable de la réalisation d'une campagne d'éradication. Les autorités responsables de cette campagne doivent collaborer pleinement avec tous les fonctionnaires et le personnel privé participant.**

**Pour que le déroulement de la campagne soit bien connu, il convient de publier des bulletins d'information et d'organiser périodiquement des réunions des autorités concernées.**

**Les mesures à suivre pour la lutte contre les maladies exotiques et leur éradication sont indiquées ci-après.**

***Vigilance et déclaration.* Cette tâche incombe aux vétérinaires (officiels ou privés), aux propriétaires d'animaux et aux techniciens de laboratoire. Une déclaration sans délai peut permettre d'appliquer des mesures de lutte immédiates avant que la maladie ne se répande largement. Un système de déclarations d'urgence doit être organisé et le transport sans danger des échantillons de laboratoire doit être assuré.**

***Quarantaine des zones infectées.*** Les mesures de quarantaine doivent être imposées et rester en vigueur jusqu'à ce que la maladie nécessitant des interventions d'urgence soit éradiquée. Les mouvements d'animaux et, le cas échéant, de produits d'origine animale, de produits d'alimentation animale et de tout article risquant d'être infecté ou contaminé doivent être interdits dans la zone infectée.

L'accès à cette zone doit être réservé aux personnes autorisées participant directement à la campagne, et les mesures sanitaires doivent être renforcées pour éviter la propagation de la maladie par les exploitants, vétérinaires et autres.

Les mesures de quarantaine doivent être maintenues jusqu'à ce que des examens cliniques et de laboratoire indiquent que l'agent pathogène a été éliminé de la zone infectée et jusqu'à ce que la période d'incubation maximale depuis la dernière manifestation de la maladie soit écoulée.

***Recherches épidémiologiques.*** Afin d'établir l'origine de l'infection, son étendue et les mesures de lutte à appliquer, une enquête doit être entreprise dès que la présence de la maladie nécessitant des interventions d'urgence a été confirmée.

Tous les mouvements intéressants d'animaux ou de produits d'origine animale dans la zone suspecte doivent être soigneusement relevés et analysés afin d'identifier l'origine de la maladie et tenter de prévoir l'apparition nouveaux foyers. Il convient de visiter périodiquement les exploitations situées dans la zone environnante pour inspection et examens afin de déceler et éliminer tous les nouveaux cas.

L'enquête requiert l'enregistrement détaillé des mouvements partant de tous les foyers d'infection au cours de la période considérée ainsi que la visite de tous les lieux de contact; les animaux qui s'y trouvent doivent être examinés et soumis à des tests si nécessaire. Simultanément, toutes les propriétés voisines d'un lieu infecté doivent être visitées, les animaux examinés et une procédure de recherche entamée, si nécessaire. Ces mesures nécessitent des cartes à grande échelle.

**Si un vecteur arthropode est soupçonné, un spécialiste doit être intégré à l'équipe épidémiologique.**

***Abattage et élimination des animaux infectés ou réceptifs.*** Dans le cas de maladies transmissibles par contact, les animaux infectés ou réceptifs doivent être abattus et les carcasses enterrées, fondues ou incinérées. Cette mesure élimine les porteurs potentiels qui pourraient prolonger l'infection.

***Indemnisation.*** Il est essentiel qu'une indemnité appropriée soit versée lorsque les animaux sont condamnés à l'abattage par les services officiels afin de combattre la maladie et que les exploitants soient mis au courant de cette indemnisation; sans cela, ils seraient peu enclins à signaler tout incident inhabituel sur le plan de la santé animale. D'autre part, l'indemnité ne doit pas être assez élevée, ce qui serait encourager les éleveurs à laisser infecter leurs animaux.

***Nettoyage et désinfection.*** Afin de détruire les agents pathogènes présents, les locaux et le matériel doivent être nettoyés et désinfectés, après évacuation des animaux infectés ou exposés, avec un désinfectant agréé. Aucun animal réceptif ne doit pénétrer dans les locaux pendant une période variant selon l'épidémiologie de la maladie en question.

## Services cliniques

Dans de nombreux pays en développement, la production animale a été trop peu intensive pour favoriser la mise en place de services vétérinaires privés; en conséquence, les services publics de santé animale ont fourni certains services cliniques, parallèlement aux autres services publics habituels. Cette association de soins vétérinaires et d'activités réglementaires s'est souvent avérée satisfaisante, car la relation entre vétérinaires et producteurs ainsi créée facilite l'inspection vétérinaire du cheptel et la vulgarisation informelle tout en encourageant la coopération et les déclarations des producteurs. Il ne faudrait pas sous-estimer la valeur de cette relation, en particulier dans les pays d'élevage extensif, où un service purement clinique ne sera pas rentable pour les vétérinaires privés.

Toutefois, les difficultés économiques actuelles obligent les pouvoirs publics à envisager le remboursement des frais qu'ils engagent et la privatisation de certains services qu'ils fournissaient auparavant. Dans le domaine de la santé animale, la privatisation des services cliniques vétérinaires peut avoir des répercussions indésirables, comme

**la réduction des déclarations aux services de santé animale, l'affaiblissement des contacts et de la confiance entre producteurs et vétérinaires officiels ou la diminution du personnel vétérinaire compétent disponible pour la lutte contre la maladie, en particulier les interventions d'urgence.**

**Certains pays ont organisé un système de remboursement des frais engagés par le gouvernement pour les services cliniques fournis par les vétérinaires officiels. Ainsi, le coût des salaires et du transport de ces vétérinaires est considérablement réduit alors que le personnel de terrain reste suffisant. Toutefois, ce système présente également des inconvénients, car certains vétérinaires s'intéressent plus aux travaux cliniques qu'à leurs tâches officielles, en particulier s'ils peuvent ainsi augmenter leurs revenus. On peut résoudre ce problème en faisant payer au trésor public les prestations cliniques fournies pendant les heures de travail normal, et verser les honoraires pour le travail du temps libre au vétérinaire lui-même.**

**Si la politique générale favorise la privatisation des services de santé animale, il faudra prendre en considération les conditions préalables suivantes:**

- **Prêts à intérêts peu élevés avec remboursement différé, pour laisser le temps à l'activité vétérinaire de devenir viable.**
- **Législation sur le contrôle juridique et éthique des vétérinaires.**
- **Conditions avantageuses pour l'importation de médicaments et du matériel, y compris les véhicules.**
- **Conditions avantageuses de crédit et, le cas échéant, d'allocations de devises.**
- **Formation intensifiée en médecine clinique et en gestion au niveau universitaire et postuniversitaire.**

### **Contrôle des produits vétérinaires**

***Médicaments vétérinaires.* Les produits pharmaceutiques et les additifs alimentaires pour animaux doivent être**

**contrôlés, car bon nombre peuvent être dangereux. Chaque pays a besoin de textes législatifs pour régir l'importation, la fabrication, la distribution et l'utilisation finale de ces produits. La portée souhaitable de ces textes est définie au chapitre 8 (voir **◆Pouvoirs législatifs◆**).**

***Produits biologiques.* Dans le cas de nombreuses maladies, les programmes de prévention et de lutte sont conditionnés par la disponibilité de quantités adéquates des vaccins nécessaires. Pour les pays petits et pauvres, il est souvent moins coûteux et plus facile d'acheter des vaccins de bonne qualité aux propriétés garanties que de les fabriquer.**

**Avant de décider de produire lui-même certains vaccins, un pays doit absolument effectuer une étude très soigneuse des coûts, y compris les installations et le personnel nécessaires et l'importance du marché. Les pays en développement manquent souvent de personnel qualifié, de moyens et de matériel (ampoules par exemple), et l'entretien du matériel est difficile. En outre, les vaccins doivent présenter les qualités d'efficacité et de sécurité requises, mais les tests de contrôle de qualité sont coûteux. Un pays doit étudier tous ces facteurs avant de décider d'installer un laboratoire de production de vaccins.**

**Le gouvernement peut avoir pour politique de distribuer gratuitement certains vaccins, par exemple contre des maladies épizootiques comme la peste bovine et la fièvre aphteuse, tout en faisant payer d'autres tels que les vaccins clostridiaux. Le gouvernement peut ainsi recouvrer certains frais tout en faisant prendre conscience aux éleveurs du coût de la protection de la santé animale.**

## **Inspection**

***Inspection vétérinaire.* Elle a lieu sur le territoire du pays et aux frontières:**

- Afin d'empêcher l'introduction de la maladie de l'extérieur et sa diffusion dans le pays et d'assurer que tout cas de maladie est immédiatement déclaré aux autorités vétérinaires de façon à pouvoir appliquer sans délai les mesures de lutte appropriées.**

- **Afin de faciliter la mise en œuvre des programmes de lutte et d'éradication.**
- **Afin d'assurer le respect des normes officielles de santé animale et de qualité des produits animaux pour le commerce intérieur et extérieur.**

**Ces mesures doivent être appuyées par des réglementations appropriées pleinement appliquées. Lorsque l'inspection vétérinaire officielle décèle la présence de maladies nouvelles, une action appropriée basée sur la réglementation de lutte contre la maladie doit suivre. Les normes pertinentes de santé et de qualité doivent être conçues de manière à assurer efficacement:**

- **La protection de la santé animale et humaine.**
- **La prévention d'effets néfastes sur la santé et la qualité des animaux et des produits d'origine animale.**
- **La prévention des fraudes.**
- **Le respect des engagements internationaux.**

**Les éléments suivants seront assujettis à une inspection vétérinaire officielle:**

- **Les troupeaux sédentaires et les locaux et pâturages où ces troupeaux sont élevés ou maintenus temporairement ou en permanence.**
- **Les troupeaux en migration.**
- **Les transports d'animaux, y compris les moyens de transport ainsi que les installations de chargement et de déchargement.**
- **Les rassemblements d'animaux, notamment les marchés et foires.**
- **Les négociants en animaux et les installations correspondantes.**

- **L'insémination artificielle, la monte publique.**
- **Les abattoirs et boucheries, les établissements destinés à la découpe, au traitement, au transport et au stockage des viandes.**
- **Les établissements laitiers.**
- **La production d'œufs à couver et les couvoirs.**
- **Les tanneries, installations d'équarrissage, fondoirs, établissements industriels s'occupant de la laine, des poils, des soies, des plumes et autres produits animaux non traités et établissements destinés au traitement de ces produits.**
- **Les établissements s'occupant du commerce ou du traitement industriel des aliments pour animaux.**
- **Les établissements où les déchets alimentaires servent à nourrir les animaux.**
- **L'utilisation du fumier, des déjections, des litières et du fourrage brut en dehors de l'exploitation d'origine.**
- **Les pharmacies vétérinaires et les établissements commerciaux et industriels pour les produits destinés au diagnostic, à la prophylaxie ou au traitement des maladies animales.**
- **Les autres activités commerciales ou professionnelles intéressant directement les animaux et les produits d'origine animale.**

***Inspection des animaux.*** L'inspection des animaux de ferme doit se réaliser en collaboration étroite avec les centres de santé animale et les vétérinaires officiels et privés afin de déceler toute dégradation de l'état de santé général des animaux, qui peut alors être signalée de façon fiable au service officiel de santé animale.

**Les troupeaux en migration doivent passer par des points de contrôle obligatoires où a lieu l'inspection vétérinaire officielle. Ces points de contrôle doivent être équipés d'un matériel approprié. Leur emplacement doit correspondre aux besoins et à la commodité des itinéraires de circulation et de commerce nationaux et internationaux.**

**Les rassemblements d'animaux, en particulier aux marchés, ventes aux enchères et foires, doivent être assujettis à une autorisation préalable et inspectés par les vétérinaires officiels.**

**L'inspection des pâturages saisonniers et des migrations des troupeaux dans les zones frontalières doit être assurée grâce à la coopération efficace des services officiels de santé animale des pays limitrophes concernés. Les animaux se trouvant dans la zone frontalière réglementée doivent être examinés fréquemment et régulièrement.**

**Les vétérinaires officiels doivent également contrôler l'exportation des animaux selon les engagements multilatéraux, conformément à la réglementation pertinente. L'inspection peut avoir lieu dans les zones de production, dans les établissements agréés pour l'exportation, en cours de transport vers la frontière ou à la frontière même, toujours conformément à la procédure établie en accord avec le pays importateur. Ces animaux doivent être exempts de toute maladie à déclaration obligatoire.**

**L'inspection des animaux sur pied avant les déplacements à l'intérieur d'un pays doit être régie par les mêmes principes que l'inspection des animaux d'importation; toutefois, la quarantaine et les épreuves diagnostiques peuvent ne pas être exigées.**

**L'inspection des animaux est également nécessaire si un cas suspect de maladie à déclaration obligatoire est signalé. Le vétérinaire officiel doit vérifier les faits sur le terrain. Dans les zones d'élevage extensif où cette visite sur place n'est pas toujours possible, l'enquête préliminaire peut être confiée à un vétérinaire privé ou un assistant zoosanitaire. L'inspection doit comprendre les étapes suivantes:**

- **Vérification des faits sur les lieux et application immédiate des mesures de précaution.**



- **Déclaration officielle de lieux infectés ou de lieux soupçonnés d'infection et mesures complémentaires.**
- **Enquête épidémiologique.**
- **Action de lutte ou d'éradication du foyer.**
- **Déclaration officielle à la fin de la poussée et levée des restrictions.**

***Inspection des produits animaux non alimentaires.*** L'inspection des produits animaux a pour but non seulement de protéger la santé humaine, mais aussi de déceler les maladies animales et d'en empêcher la propagation.

Les produits non comestibles pour l'homme tels que la farine de sang et la farine de viande, les cuirs et peaux, la laine, les poils et les sabots doivent soit provenir de sources exemptes de maladie, soit être traités pour éviter tout risque de contamination. Les produits d'abattoir condamnés ou contaminés doivent être stérilisés dans des fondoirs. La viande et les farines peuvent ne pas être stériles si les températures sont trop basses au cours de la fonte ou si elles sont contaminées après la fonte. Une bonne surveillance de ces opérations permet d'éviter la contamination et de rendre les produits propres à l'alimentation animale et à d'autres usages.

Certaines maladies telles que la fièvre aphteuse et la peste porcine africaine peuvent être transmises aux autres animaux par des produits animaux tels que la viande qui, tout en étant parfaitement propre à la consommation humaine, est contaminée par le virus. Il est donc de première importance que toutes les précautions - inspection soigneuse et/ou traitement - soient prises pour éviter que les produits d'origine animale ne soient une source d'infection pour les animaux.

---

[Table des matières](#) - [Précédente](#) - [Suivante](#)

[Table des matières](#) - [Précédente](#) - [Suivante](#)

# Protection de la santé humaine

## But et portée de la santé publique vétérinaire

**La santé publique vétérinaire (SPV) est un volet des activités de santé publique qui est consacré à la mise en application des techniques, du savoir et des ressources vétérinaires pour la protection et l'amélioration de la santé humaine.**

**Dans la plupart des pays, les activités de SPV comprennent la surveillance et la prévention des zoonoses et la lutte contre elles, l'hygiène alimentaire et les aspects de la protection et de l'amélioration de l'environnement liés aux animaux.**

**Il y a toujours de nombreux domaines où les activités de SPV recouvrent celles des services de santé animale; cela se produit en particulier lorsque les deux types d'activités sont du ressort de ministères différents.**

**L'intégration doit être très poussée pour que les services soient complets, et il importe de prendre dûment en considération les facteurs sociaux et les facteurs économiques dans la préparation et l'exécution des programmes.**

## Activités de la SPV

***Activités principales.* Les activités principales de SPV dans le domaine de la production animale sont les suivantes:**

- **Lutte contre les zoonoses spécifiques et leur éradication.**
- **Prévention des maladies et des risques professionnels liés aux animaux sur pied et à leurs produits.**
- **Mise en place de systèmes de diagnostic, de surveillance et d'information concernant les zoonoses.**
- **Contrôle des populations animales pouvant être des réserves de maladies pour les humains.**

**Activités spécifiques. Les activités spécifiques d'hygiène alimentaire vétérinaire comprennent:**

- **Prévention des zoonoses et autres maladies transmises par les aliments d'origine animale et lutte contre ces maladies.**
- **Inspection des établissements alimentaires, de leurs activités et de leurs produits, y compris du traitement, de l'emmagasinage et de la distribution.**
- **Surveillance de l'hygiène dans les abattoirs.**
- **Inspection ante-mortem et post-mortem des viandes et des volailles.**
- **Prévention et contrôle des résidus de produits chimiques dans les aliments, y compris des résidus de médicaments vétérinaires.**
- **Surveillance des exportations et des importations d'aliments d'origine animale du point de vue de l'hygiène.**
- **Collaboration avec les services épidémiologiques pour la surveillance, la collecte des données, l'évaluation et la diffusion de l'information.**
- **Participation aux enquêtes lors d'intoxications alimentaires.**

**Activités liées à l'environnement. Elles comprennent:**

- **Lutte contre les zoonoses ayant leur origine dans l'environnement.**
- **Lutte contre les vecteurs vertébrés et invertébrés de zoonoses.**
- **Ramassage et élimination sans danger des animaux morts, de la viande condamnée et d'autres déchets**

## **d'origine animale et lutte contre la pollution de l'environnement dans les lieux d'élevage et les industries de produits animaux.**

- **Protection l'environnement urbain et rural par le contrôle des populations animales.**
- **Utilisation d'animaux pour surveiller les risques écologiques.**
- **Surveillance des infections transmissibles aux humains chez les animaux sauvages et les animaux familiers et lutte contre ces infections.**

### **Organisation de la SPV**

**Dans la plupart des pays, l'unité de SPV fait partie du ministère de l'agriculture ou de l'élevage, tandis que dans certains pays elle est du ressort du ministère de la santé. Il est important que, quel que soit le ministère dont elle relève, elle travaille en liaison avec le service de santé animale comme avec celui de santé humaine.**

**L'unité de SPV doit disposer de personnel qualifié et de matériel adéquat. Elle doit être responsable soit seule, soit avec d'autres services publics, de la planification et de la préparation des programmes de SPV dans le pays et de l'exécution de programmes spécifiques.**

### **La SPV dans le domaine des soins de santé primaire**

**La santé publique vétérinaire joue un rôle fondamental dans le domaine des soins de santé primaire. L'instauration d'un état de santé humaine satisfaisant dans de nombreux pays exige, entre autres, l'intensification de la lutte contre les zoonoses et, si possible, leur éradication. De nombreuses zoonoses ont non seulement un impact direct sur la santé humaine, mais entraînent aussi des pertes alimentaires considérables, d'où leur importance tant sur le plan économique que social. L'amélioration de l'équilibre entre les hommes, les animaux et l'environnement est également très importante pour atteindre un état général de santé acceptable.**

**La lutte contre les zoonoses et autres problèmes de la SPV ne peut être efficace sans une participation importante de la santé primaire. Il est nécessaire que la population reçoive une éducation et participe à l'action dans les domaines suivants: prévention et lutte contre les zoonoses; maintien de la bonne santé et de la productivité des animaux; production, préparation et conservation d'une nourriture saine et abondante; établissement et maintien de relations correctes entre l'homme et l'animal; enfin, protection de l'environnement de sorte qu'il ne se dégrade pas de façon néfaste pour l'homme et l'animal.**

### **Inspection des viandes et hygiène des abattoirs**

**C'est une fonction importante de la santé publique vétérinaire. Le vétérinaire, qui connaît les maladies animales et a reçu une formation à la santé publique vétérinaire, est la personne la plus qualifiée pour diriger ou exercer cette fonction. Dans les grands abattoirs, des vétérinaires doivent être chargés de réaliser les inspections ante-mortem et post-mortem et de surveiller l'hygiène générale. Ils doivent être secondés par des inspecteurs des viandes bien formés. L'inspection des viandes, même dans les petites tueries de village, doit incomber aux autorités vétérinaires. Le vétérinaire chargé de la santé publique dans un abattoir doit être responsable des opérations suivantes:**

- **Vérifier les pratiques d'hygiène et de nettoyage.**
- **Inspection ante-mortem. Elle a pour objet d'éviter l'abattage d'animaux malades, de déceler des maladies comme la rage qui ne seraient probablement pas constatées au cours d'une inspection post-mortem et d'assurer le bien-être des animaux.**
- **Inspection post-mortem. Elle doit être pratiquée animal par animal. Il est essentiel que l'inspection de toutes les parties de la carcasse soit coordonnée de façon à aboutir à un jugement d'ensemble. Les inspections ante et post-mortem doivent être conformes aux méthodes préconisées dans le Code de pratique du Codex Alimentarius.**
- **Veiller à ce que les viandes déclarées propres à la consommation humaine soient manipulées suivant**

## **les règles de l'art.**

- **Veiller à ce que les viandes acceptées conditionnellement soient traitées de façon à les rendre sans danger pour les humains.**
- **Veiller à ce que les matières condamnées et contaminées soient correctement traitées pour ne pas constituer un risque pour les humains ou les animaux.**
- **Veiller à l'élimination sans danger des déchets d'abattoir**
- **Faire appliquer des textes législatifs régissant l'inspection des viandes et l'hygiène.**

## **Protection des animaux**

### **Traitement des animaux sans cruauté**

**Les vétérinaires ont le devoir professionnel de sauvegarder constamment le bien-être des animaux. Lors des activités de terrain, ils doivent toujours se préoccuper du traitement sans cruauté des animaux et intervenir dans les cas où des animaux seraient soumis à des souffrances inutiles.**

### **Normes de bien-être dans les marchés, au cours du transport et de l'abattage**

**Il est important d'assurer le bien-être des animaux dans les marchés et au cours du transport, en ce qui concerne les blessures, l'espace, l'organisation de l'alimentation et de l'abreuvement, les attaches, etc.; la législation en vigueur sur l'abattage sans cruauté doit être dûment appliquée.**

### **Contrôle des animaux de laboratoire**

**Lorsque des animaux vivants servent à la recherche ou au diagnostic, il importe d'assurer convenablement leur bien-être et d'éviter toutes souffrances inutiles. Ces règles doivent être appliquées strictement dans les pays où des textes législatifs protègent les animaux de laboratoire.**

---

[Table des matières](#) - [◀ Précédente](#) - [Suivante ▶](#)

[Table des matières](#) - [◀ Précédente](#) - [Suivante ▶](#)

---

## Chapitre 4: Organisation et gestion

---

[Direction centrale](#)

[Services de terrain](#)

[Importations/exportations et contrôle sanitaire](#)

[Distribution des produits et du matériel vétérinaires](#)

[Laboratoires vétérinaires](#)

[Organigrammes types](#)

[Bibliographie](#)

---

### Direction centrale

**Le service de santé animale doit être placé sous l'autorité d'un chef des services vétérinaires qui rend compte**

**directement ou par la voie hiérarchique au ministre compétent.**

**Le chef des services vétérinaires a des responsabilités nationales dans le domaine de l'amélioration et du maintien de la santé de la population animale du pays et il participe à la protection de la santé humaine de la manière suivante:**

- **En proposant des stratégies et des politiques gouvernementales pour la santé animale.**
- **En recommandant des actions prioritaires, basées sur la surveillance de la santé animale.**
- **En planifiant et en mettant en application les divers programmes.**
- **En préparant le budget.**
- **En gérant le personnel et les ressources.**
- **En évaluant les coûts/avantages des programmes.**
- **En assurant la coopération entre les pays voisins et les organisations nationales et internationales.**
- **En instaurant une coopération intersectorielle dans le domaine de la santé publique entre les services de santé humaine et les services vétérinaires s'ils sont organisés séparément du service de santé animale.**
- **En contrôlant les animaux hôtes de maladies humaines.**
- **En sensibilisant la population par la diffusion d'informations générales concernant les maladies et la lutte contre celles-ci.**

**Le chef de service vétérinaire peut se faire assister par des adjoints. L'organisation de la direction varie selon la dimension et la situation socio-économique du pays et l'importance de l'élevage dans l'économie nationale.**



**Toutefois, la direction comprend habituellement les sections suivantes:**

***Section de la planification, de l'évaluation et de la mise en application de la santé animale.*** Cette section est chargée de donner des conseils au chef du service vétérinaire en ce qui concerne planification et l'évaluation des politiques générales et des programmes de lutte contre les maladies; elle surveille l'exécution des programmes de terrain. Elle doit comprendre une unité d'épidémiologie responsable de la collecte des données et de l'information et du suivi de la situation zoonositaire. Elle est également responsable de la collaboration avec les pays voisins et avec les organisations régionales et internationales. Elle doit travailler en étroite collaboration avec les laboratoires centraux et provinciaux de diagnostic et surveiller la qualité, l'entreposage et la distribution des vaccins et médicaments vétérinaires.

***Section de la santé publique vétérinaire.*** Cette section est responsable des activités de santé publique vétérinaire, notamment la lutte contre les zoonoses, l'hygiène alimentaire (produits animaux) et les aspects de la protection et de l'amélioration de l'environnement liés aux animaux.

***Section de formation et vulgarisation.*** Cette section est chargée de promouvoir la formation à tous les niveaux, en suivant de près les besoins de personnel. Elle est également responsable de la promotion des activités d'information. Elle doit appuyer la vulgarisation sur le terrain et entretenir des liens étroits avec les institutions au sujet des recherches applicables sur le terrain.

***Autres sections techniques.*** Dans certains pays, la direction comprend d'autres sections telles que les sections de protection et bien-être des animaux. Ces sections ont pour rôle de coordonner les activités du service dans le domaine de la protection animale et de donner des avis sur les cas difficiles.. Elles doivent travailler en liaison avec les organisations nationales et internationales.

***Section administrative.*** Section administrative doit être responsable de l'ensemble du contrôle des dépenses et de la gestion du personnel. Si l'achat, l'emmagasiner et la distribution des médicaments sont centralisés, une pharmacie vétérinaire peut être créée sous la responsabilité de la direction.

**Dans les grands pays, il peut être souhaitable de diviser certaines des sections ci-dessus en plus petites unités chargées de tâches spécifiques.**

## **Services de terrain**

### **Organisation et gestion**

**Afin de mener à bien les programmes de lutte contre les maladies animales, il est nécessaire d'établir des structures adéquates sur le terrain. Tout d'abord, il faudrait un système de transmission des ordres de la direction au terrain.**

**Immédiatement au-dessous de la direction viennent les vétérinaires chefs de province ou de district assistés par des cadres et des techniciens en nombre suffisant, ainsi que par des moyens de diagnostic correspondant aux besoins de la zone concernée.**

**Au niveau inférieur de cette structure de province ou de district, un des systèmes suivants ou un système mixte est nécessaire pour que les services de santé animale travaillent en contact aussi étroit que possible avec les propriétaires d'animaux.**

**La communication joue un rôle très important dans la lutte contre les maladies animales. Dans certains pays en développement, il s'est avéré très utile de disposer d'un réseau de radiocommunication entre la direction centrale, les laboratoires de diagnostic et les agents de terrain afin d'assurer des échanges rapides d'informations.**

***Bureaux de santé animale.* Leur fonction de base est de fournir les services préventifs de médecine vétérinaire. Dans certains pays, ces bureaux doivent mettre en place des services cliniques, surtout dans les zones où la productivité et la rentabilité de l'élevage sont en cours d'amélioration grâce à diverses mesures. Dans de telles**

**zones, toutefois, la privatisation de certains services de terrain pourrait permettre de soulager les services publics du travail clinique quotidien.**

**Des unités mobiles vétérinaires bien équipées peuvent être organisées pour travailler sous l'égide des bureaux de santé animale dans les régions les plus isolées du pays, particulièrement dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les principales maladies épidémiques.**

**Selon une formule qui a donné de bons résultats dans certains pays, les agents des services publics vétérinaires achètent leurs propres véhicules, pour lesquels ils bénéficient de prêts avantageux, et reçoivent des indemnités de déplacement.**

***Auxiliaires zoosanitaires.* Dans les systèmes de production animale caractérisés par le nomadisme et la transhumance, une unité spéciale, recrutée dans les zones rurales et ayant bénéficié d'une formation accélérée en soins zoosanitaires, peut être chargée de travailler avec des groupes ou communautés d'éleveurs en vivant et se déplaçant avec eux. Il existe des difficultés techniques, liées par exemple à la conservation en entrepôt réfrigéré des vaccins et à l'approvisionnement en produits vétérinaires. Cependant, dans de nombreux pays en développement, cette formule peut être la seule qui assure la présence permanente d'agents de santé animale parmi les éleveurs.**

## **Importations/exportations et contrôle sanitaire**

**La protection du territoire national contre l'introduction des maladies animales constitue une tâche essentielle de tout service de santé animale, qui, pour cela, doit pouvoir contrôler l'ensemble des importations d'animaux sur pied et de produits d'origine animale.**

**Il est nécessaire de mettre en place des dispositifs de contrôle aux frontières, dans les ports de mer et les**

**aéroports, ainsi que des stations de quarantaine où les animaux peuvent être mis en observation. Des dispositifs de contrôle semblables sont nécessaires pour la protection des zones exemptes de maladie éventuellement établies.**

**Les services de santé animale doivent également contrôler l'exportation d'animaux sur pied et de produits d'origine animale. La question a été traitée dans le chapitre 3.**

## **Distribution des produits et du matériel vétérinaires**

### **Médicaments et matériel vétérinaires**

**L'objectif est d'assurer un approvisionnement régulier de médicaments et de matériel vétérinaires au secteur public et au secteur privé.**

***Secteur public.* Au niveau national, le service de santé animale peut importer, emmagasiner et distribuer les produits et le matériel vétérinaires indispensables. Des réserves stratégiques doivent être constituées en cas de besoin.**

***Secteur privé.* Les pharmacies et les dépositaires agréés vendent les médicaments vétérinaires autorisés en appliquant les réglementations nationales de vente et d'utilisation de ces produits. Le secteur privé peut également vendre du matériel vétérinaire.**

### **Vaccins vétérinaires**

**La plupart des vaccins vétérinaires, en particulier ceux qui contiennent des virus vivants atténués, doivent être conservés au froid au cours de l'emmagasinage et du transport afin de garder leur efficacité.**

**Pour leur distribution, il est possible d'avoir recours aux chaînes du froid des services médicaux ou d'autres services ou organisations.**

## **Contrôle des produits vétérinaires**

**L'utilisation des produits pharmaceutiques et des vaccins doit être contrôlée. Chaque pays doit adopter des textes législatifs régissant l'importation, la fabrication, l'emmagasiner, la distribution et l'utilisation de ces produits. Des renseignements supplémentaires à ce sujet figurent au chapitre 8.**

**Chaque fois que possible, des contrôles doivent avoir lieu dans le pays utilisant le produit. Toutefois, comme de nombreux pays ne disposent pas de tous les moyens pour contrôler toutes les informations accompagnant l'homologation et pour soumettre à des épreuves supplémentaires les médicaments et les vaccins, ils ne devraient accepter que les produits homologués dans un pays doté d'un système fiable d'homologation. Cela devrait suffire, que les conditions d'utilisation d'origine soient observées. La meilleure solution serait qu'un laboratoire pouvant effectuer des contrôles de qualité existe dans le pays; mais c'est une installation coûteuse, et peu de pays en développement en disposent. Dans les pays qui n'en possèdent pas, des échantillons doivent être expédiés périodiquement à un laboratoire indépendant pour contrôle de la qualité. Les réglementations d'homologation et de contrôle devraient s'appliquer de la même manière aux produits fabriqués dans le pays et aux produits importés.**

## **Laboratoires vétérinaires**

### **Moyens de diagnostic**

**Une organisation efficace de diagnostic des maladies animales est nécessaire pour appuyer les différentes activités des services de santé animale, dans le service public comme dans le secteur privé.**

**Tous les vétérinaires de terrain devraient être équipés pour prélever des échantillons sur les animaux sur pied suspects de maladie, ou lors de l'autopsie, et les envoyer au laboratoire de diagnostic national ou provincial.**

**Chaque pays a besoin d'un laboratoire central de diagnostic bien équipé pour le diagnostic des maladies animales les plus répandues. Selon le nombre d'animaux et l'efficacité du réseau de communication, des laboratoires satellites peuvent être créés et se spécialiser selon les priorités de la zone qu'ils desservent.**

***Laboratoire central de diagnostic.* Le laboratoire central de diagnostic a pour fonction primordiale de fournir aux vétérinaires de terrain des services spécialisés. Il peut également être chargé d'exécuter des recherches approfondies sur des problèmes connus de maladie afin d'aider le gouvernement à définir les stratégies de lutte appropriées.**

**Le laboratoire central de diagnostic doit entretenir des liens techniques avec les laboratoires internationaux de référence et les centres de collaboration de la FAO, de l'OMS et de l'OIE de la région pour obtenir confirmation de diagnostic dans les cas de maladie pour lesquelles il manque d'expérience ou de moyens techniques; il doit être divisé en sections couvrant les principales disciplines.**



**Si une grande partie de la recherche de base sur les maladies animales se fait dans des laboratoires spécialisés dans les pays développés, les laboratoires centraux de diagnostic des pays en développement peuvent jouer un rôle important dans certaines activités de recherches visant à appliquer des résultats récents aux situations locales, notamment:**

- **L'élaboration de méthodes de diagnostic et de techniques de lutte adaptées aux conditions des pays.**
- **La protection de l'environnement (pollution, contamination de l'eau, vecteurs de maladies et contrôle de la population animale urbaine et rurale).**

***Laboratoires de diagnostic de province.* Il conviendrait de créer de petits laboratoires au niveau provincial chargés des travaux de diagnostic qui n'exigent pas de matériel perfectionné ni de personnel spécialisé.**

**Une coopération étroite entre les laboratoires central et provinciaux est indispensable pour le succès des programmes de santé animale. Les laboratoires de province devraient être placés du point de vue financier et administratif sous l'autorité de l'organisme vétérinaire provincial. Techniquement et scientifiquement, ils doivent relever de l'autorité du laboratoire central.**

### **Laboratoire de production de vaccins**

**Ainsi qu'il a été indiqué au chapitre 3 (voir  Contrôle des produits vétérinaires )**, avant de décider de produire lui-même des vaccins contre les maladies animales, un pays doit absolument entreprendre une étude très poussée des coûts et de la demande prévisible. De manière générale, les vaccins contre les maladies bactériennes peuvent être préparés en grande quantité à l'aide d'un matériel relativement simple, mais les vaccins contre les maladies virales nécessitent, dans de nombreux cas, un équipement sophistiqué et des installations permettant les cultures de tissus.

**Les laboratoires de production de vaccins doivent se situer dans des lieux isolés sans animaux aux alentours. Tous les résidus doivent être décontaminés avant évacuation, et tous les déchets doivent être incinérés.**

**Certaines activités de préparation des vaccins peuvent être centralisées pour en améliorer l'efficacité, notamment la préparation des milieux, la stérilisation et la décontamination du matériel.**

## **Organigrammes types**

**On trouvera dans les annexes 1A et 1B des organigrammes types proposant une structure d'orientation de base pour les services de santé animale. Ils devront être adaptés à la situation de chaque pays.**

# Bibliographie

- Acha P.N. 1987. **◆ Pour répondre aux impératifs modernes: une stratégie d'innovation des services vétérinaires◆**. *Rev. sci. tech. (OIE)*, 6(4):942-943.
- Acha, P.N. & Szyfres, B. 1987. *Zoonoses and communicable diseases common to man and animals*. 2<sup>e</sup> éd. Organisation panaméricaine de la santé, Washington, OMS.
- Blajan, L., Gee, R.W. & Gimeno, E.J. 1987. **◆ Les services vétérinaires: Quelle organisation pour l'avenir?◆** *Rev. sci. tech. (OIE)*, 6(4):885-897.
- Centre for Tropical Veterinary Medicine. 1980. *Handbook of tropical veterinary medicine diagnosis*. CTVM, Midlothian, Royaume-Uni.
- Cheneau, Y. 1985. **◆ Vers de nouvelles structures pour le développement de l'élevage en Afrique au sud du Sahara◆**. *Rev. sci. tech. (OIE)*, 3 mars: 613-620.
- Cheneau, Y. 1985. **◆ L'organisation des services vétérinaires en Afrique◆**. *Rev. sci. tech. (OIE)*, 5 janvier: 57- 105.
- Gee, R.W. 1973. **◆ Les stations de quarantaine pour animaux◆**. *Rev. mond. Zootech. (FAO)*, 8:17-23.
- Griffiths, R.B. & Königshofer, H.O. 1974. *Standard des services vétérinaires*. FAO, Rome.
- IDE/BIRD/OIE. 1987. Séminaire sur les services de santé animale en Afrique. *Rev. sci. tech. (OIE)*, 6(4): 1073-1083.
- ISS/OMS/FAO-CC/IZCT. 1990. *Guiding principles for planning, organization and management of veterinary public health programmes*. Rapport de santé publique vétérinaire, 90.11: OMS/FAO, Centre de collaboration pour la



recherche et la formation en matière de santé publique vétérinaire, Istituto Superiore di Sanità, Rome.

Ministry of Agriculture, Fisheries and Food. 1978. *Manual of veterinary investigation laboratory techniques*. 2<sup>e</sup> éd. Royaume-Uni.

OMS. 1975. *Contribution de la profession vétérinaire à l'action de santé publique*. Rapport d'un comité mixte FAO/OMS d'experts de la santé publique vétérinaire (Rapport technique OMS n° 573).

OMS. 1978. Actes d'une consultation d'experts sur certains problèmes de santé publique vétérinaire, Rome, 1977. *Annali Istituto superiore di Sanità*, 14:14-10.

OMS. 1979. *Les zoonoses parasitaires*. Rapport du comité OMS d'experts avec la participation de la FAO (Rapport technique OMS n° 637).

OMS. 1982. *Zoonoses bactériennes et virales*. Rapport d'un comité d'experts OMS avec la participation de la FAO (Série de Rapports techniques OMS n° 682).

OMS. 1984. Comité OMS d'experts de la rage. 7<sup>e</sup> rapport (Série de Rapports techniques OMS n° 709).

OMS. 1985. *Guidelines on the hygienic disposal and rendering of dead animals and animal wastes to protect human and animal health*.

OMS. 1986. Comité mixte FAO/OMS d'experts de la brucellose. 6<sup>e</sup> rapport (Série de Rapports techniques OMS n° 740)

---

[Table des matières](#) - [Précédente](#) - [Suivante](#)

---

# Chapitre 5: Ressources humaines

---

[Planification du personnel](#)

[Statut du personnel des services zoosanitaires](#)

[Enseignement et formation](#)

[Bibliographie](#)

---

## Planification du personnel

**La planification, l'éducation et la formation du personnel zoosanitaire présentent une importance primordiale pour tous les services de santé animale.**

**Un personnel bien formé, expérimenté et assez nombreux est la condition essentielle d'un service de santé animale efficace.. Certains pays en développement, mais pas tous, souffrent d'une pénurie de vétérinaires qualifiés et de personnel de soutien, ce qui entrave grandement les programmes de santé animale, le développement de l'élevage et l'amélioration de la production animale.**

**Les besoins en personnel sont variés, allant des médecins vétérinaires des services et des laboratoires nationaux, provinciaux et de district aux vétérinaires de terrain, aux assistants zoosanitaires et au personnel d'appui.**

**Un service de santé animal bien organisé a besoin de personnel professionnel et technique de plusieurs niveaux:**

- **Vétérinaires.**
- **Autre personnel spécialisé, dont économistes, entomologistes, helminthologistes et microbiologistes.**
- **Assistants zoosanitaires.**
- **Techniciens de laboratoire.**
- **Inspecteurs des aliments (pour les produits animaux).**
- **Agents de prophylaxie.**
- **Spécialistes de l'insémination artificielle.**
- **Autres auxiliaires tels que inspecteurs du cheptel vif et assistants de bains antiparasitaires.**
- **Personnel administratif et des services généraux.**

**De nombreux critères des besoins en personnel ont été recommandés. Les principaux sont les suivants: stade de développement de l'industrie animale; état des maladies animales dans le pays; importance des troupeaux; utilisation des animaux pour les travaux agricoles et les transports; niveau de vie de la population humaine; rôle joué par les vétérinaires dans l'élevage; utilisation du personnel auxiliaire; rôle des vétérinaires auprès des animaux de compagnie; enfin, utilisation des sous-produits. Lors de l'évaluation des besoins en personnel des services de santé animale, il conviendrait également de tenir compte des aspects importants de la santé publique vétérinaire en général qui concernent la protection des humains contre les risques sanitaires imputables aux animaux (lutte contre les zoonoses, hygiène alimentaire, etc.).**

**Les besoins en personnel, ainsi que les ressources financières et matérielles de chaque pays, doivent déterminer le nombre et le niveau des établissements de formation nécessaires. La demande du personnel de recherche qualifié dépend du champ et de l'ampleur des activités de recherche envisagées.**

## **Statut du personnel des services zoosanitaires**

## **Vétérinaires**

**Un vétérinaire est titulaire d'un diplôme d'école vétérinaire de niveau universitaire.**

**Les vétérinaires des services publics sont des fonctionnaires d'Etat. Ils doivent bénéficier des mêmes droits et privilèges que les autres fonctionnaires cadres ayant des diplômes équivalents.**

**Tous les vétérinaires doivent être placés sous la juridiction d'un conseil vétérinaire indépendant ayant pouvoir d'appliquer les normes de formation, de compétence professionnelle et d'éthique.**

### **Cadres autres que les vétérinaires**

**Des cadres scientifiques autres que les vétérinaires peuvent être employés par le service officiel de santé animale à des tâches spécifiques, à condition qu'ils n'exercent pas les fonctions de vétérinaires officiels et ne dirigent pas ces fonctions.**

### **Assistants zoosanitaires, techniciens de laboratoire et inspecteurs des viandes**

**Ils peuvent être employés par le service officiel de santé animale à des fonctions auxiliaires, sous l'autorité directe d'un vétérinaire. Ils doivent faire partie du personnel du service vétérinaire officiel, en qualité de cadres subalternes, et avoir les mêmes droits et privilèges que les autres fonctionnaires ayant des diplômes et des responsabilités équivalents. Ils doivent avoir reçu une formation professionnelle à leurs tâches respectives, formation qui, dans le cas des assistants zoosanitaires, doit durer deux ans au minimum.**

### **Vétérinaires privés**

**Les vétérinaires privés peuvent être chargés de certaines fonctions officielles. Dans l'exercice de ces fonctions, ils doivent être assujettis à la discipline du service public, sous l'autorité du chef de service vétérinaire. Ils peuvent travailler dans les conditions suivantes:**

- **Temps partiel, mais rémunérés par le gouvernement, pour accomplir des fonctions spécifiques dans le cadre d'enquêtes systématiques, de programmes d'éradication ou de campagnes de vaccination, d'inspection des viandes, d'inspection laitière et d'activités similaires d'inspection vétérinaire officielle.**
- **Statut professionnel, dans les cas où les fonctions d'intérêt public ne peuvent être séparées de la pratique vétérinaire, tels que la signalisation de foyers de maladies à déclaration obligatoire et la coopération à la surveillance générale des maladies animales.**

### **Personnel auxiliaire**

**Ce terme s'applique généralement aux inspecteurs de cheptel vif, aux agents de prophylaxie et d'insémination artificielle. Ils fournissent un appui précieux aux vétérinaires. Toutefois, il est toujours nécessaire de connaître exactement le rôle attendu du secteur de l'élevage pour que les services vétérinaires puissent planifier leurs programmes d'action et organiser et utiliser au mieux ce personnel auxiliaire.**

**Etant donné la diversité croissante de travaux et le fait que des auxiliaires bien formés pourraient considérablement alléger la tâche des vétérinaires, des cours de formation à plein temps ont été organisés. Aujourd'hui, dans la plupart des pays en développement intéressés du point de vue économique par l'élevage, il existe des centres de formation bien établis.**

### **Autres agents auxiliaires**

**Selon l'importance du service de santé animale, il faut un vérificateur des comptes ou un groupe de vérificateurs de comptes à la direction centrale ou au ministère.**

### **Personnel administratif**

**Aucun pays ne peut organiser un service de santé animale satisfaisant sans l'appui de personnel administratif qualifié et d'agents des services généraux.**

**L'importance de l'unité administrative et la diversité de ses fonctions doit être directement liée à l'importance du secteur de l'élevage du pays ainsi qu'à la dimension et aux fonctions du service de santé animale.**

## **Enseignement et formation**

**La fonction principale de l'enseignement et de la formation étant de fournir un personnel zoosanitaire assez nombreux et du niveau requis pour satisfaire la demande nationale, il est essentiel d'évaluer les besoins pour planifier les programmes d'éducation et définir le nombre et le type des établissements de formation nécessaires.**

### **Vétérinaires**

**L'enseignement de la médecine vétérinaire doit retenir particulièrement l'attention. La formation postuniversitaire et la formation professionnelle continue ont été négligées dans certains pays. Si possible, une formation universitaire supérieure doit être offerte ainsi que des bourses d'études spécialisées à l'étranger dans certains domaines. On doit encourager la coopération internationale en utilisant au maximum les moyens régionaux et mondiaux d'enseignement et de formation.**

**Il conviendrait d'instaurer une coopération étroite entre les services vétérinaires officiels et les écoles vétérinaires.**

**Pour préparer les fonctionnaires cadres à faire face à des responsabilités croissantes au cours de leur carrière, il conviendrait de leur offrir des cours de gestion appropriés dans des établissements publics de formation.**

### **Personnel scientifique et technique**

**La coopération scientifique et technique entre les pays doit être encouragée pour permettre de partager l'expérience et les progrès dans les domaines d'intérêt commun.**

**Les pays en développement déjà dotés de personnel qualifié et d'installations suffisantes devraient être encouragés à organiser des stages de formation au niveau universitaire supérieur. Ces stages renforceraient la capacité des pays de lancer de nouvelles technologies pour l'amélioration de la santé et de la production animales locales.**

**La plupart des techniciens qui travaillent dans les universités, les instituts de recherche, les laboratoires privés et les industries viennent d'écoles de niveau intermédiaire. Ils doivent être deux ou trois fois plus nombreux que les scientifiques. Les moyens et les cours de formation pour techniciens sont indispensables pour que les scientifiques travaillent à plein rendement.**

### **Assistants zoosanitaires**

**Les assistants zoosanitaires, les techniciens de laboratoire et les inspecteurs des viandes ayant bénéficié d'une formation valable sont extrêmement utiles pour le travail de routine, laissant ainsi les vétérinaires plus disponibles pour les tâches plus spécialisées. Ce personnel doit bénéficier d'une formation théorique aussi bien que pratique.**

**La formation théorique des assistants zoosanitaires devrait comprendre au minimum deux ans d'études intégrées à l'enseignement postsecondaire du pays. Les techniciens de laboratoire vétérinaire et les inspecteurs des aliments devraient être recrutés parmi les assistants zoosanitaires et recevoir une formation spécialisée. Les inspecteurs de cheptel vif, les agents de prophylaxie et les agents d'insémination artificielle, dans la majorité des cas, ne suivent que des stages courts et reçoivent une formation en cours d'emploi de leurs supérieurs ou des vétérinaires responsables des services de santé animale.**

**Dans certaines régions éloignées, en particulier dans certaines zones de pâturage nomade, il peut être difficile d'atteindre le niveau d'instruction nécessaire pour être admis à un véritable stage de formation d'assistants zoosanitaires. Ces personnes peuvent recevoir une formation rapide, tels les auxiliaires zoosanitaires mentionnés au chapitre 4.**

## Bibliographie

CTA/GTZ/IEMVT. 1984. *Le rôle des auxiliaires d'élevage en Afrique*. Actes du séminaire sur une structure de santé animale de base.

CTA/GTZ/ODA. 1985. *Primary animal health care in Africa*. Blantyre, Malawi.

FAO/OMS. 1971. *Consultation d'experts FAO/OMS sur l'enseignement vétérinaire*. 3<sup>e</sup> réunion. Rome.

FAO/OMS. 1973. *Répertoire mondial des écoles vétérinaires*. OMS, Genève.

FAO. 1978. *Consultation d'experts sur l'enseignement vétérinaire*. 4<sup>e</sup> réunion. Uppsala, Suède.

FAO. 1983. *Manual for animal health auxiliary personnel*. Rome.

FAO. 1984. *Expert consultation on veterinary education in Africa*. Nairobi, Kenya.

---

[Table des matières](#) - [◀ Précédente](#) - [Suivante ▶](#)

[Table des matières](#) - [◀ Précédente](#) - [Suivante ▶](#)

---

## Chapitre 6: Planification - Gestion financière et évaluation





[Planification](#)

[Finances](#)

[Évaluation](#)

---

## Planification

**La planification doit être un processus continu qui établit la politique générale, les stratégies et les priorités du service de santé animale selon les besoins de la communauté concernée. Ces besoins varient non seulement de pays à pays selon la nature et l'importance économique des industries animales et la situation zoonositaire présente, mais aussi en fonction de facteurs tels que le commerce, la menace effective ou prévue de maladies exotiques, l'environnement, etc. (Voir aussi le chapitre 7,  Planification des interventions d'urgence .)**

### **Planification des services de santé animale**

**Pour qu'une administration de la santé animale soit efficace, il est primordial que le chef des services vétérinaires ait une grande expérience et d'excellentes capacités de gestion.**

**Les directeurs, tant au bureau central qu'au bureau provincial ou de district, doivent avoir des qualifications et une formation de gestion ne se limitant pas aux fonctions techniques de santé animale (gestion financière, gestion du personnel, élaboration et mise en œuvre de projets, etc.).**

**Pour appuyer les autres sections chargées d'activités zoonositaires, il faut prévoir une section séparée, chargée du traitement des données, de l'analyse statistique et de l'évaluation économique de projets, ainsi que de la préparation, de l'exécution, de la surveillance et de l'évaluation des activités zoonositaires.**

**Pour bénéficier d'une part suffisante du budget national, les services de santé animale doivent convaincre les responsables nationaux de l'importance de la santé animale pour le bien-être et l'économie du pays. Comme une part importante de la population des pays en développement vit de l'élevage, leurs gouvernements affecter une proportion suffisante du budget national aux services de santé animale pour lutter contre les maladies animales et augmenter la productivité du secteur.**

**Lors de l'examen du budget par les organes compétents, l'importance des services de santé animale doit être soulignée. On doit attirer en particulier l'attention sur les points suivants:**

- **La valeur de l'élevage pour l'économie dans son ensemble, ses recettes d'exportation et son rôle social dans le pays.**
- **Les catastrophes qui pourraient se produire si une maladie animale importante apparaissait et se répandait en portant sérieusement atteinte à toute l'industrie de l'élevage.**
- **Les problèmes que causeraient les maladies zoonotiques dans la population humaine si on ne luttait pas contre elles.**
- **L'effet qu'aurait la réduction des opérations sur les exportations d'animaux et de produits d'origine animale.**
- **La baisse de production qu'entraîneraient les maladies chroniques et enzootiques si les services conseillers étaient réduits ou n'existaient pas.**
- **Les effets bénéfiques des programmes et services de santé animale.**

**Les arguments utilisés pour appuyer ou justifier ces affirmations devraient être fondés sur des informations fiables concernant les points suivants:**

- **La politique générale gouvernementale, à long et à court terme, en particulier en ce qui concerne les diverses industries animales. Certains gouvernements accordent une forte priorité au renforcement de la production de la viande de bœuf afin de stimuler les exportations et les entrées de devises fortes, alors que d'autres peuvent donner une grande importance à l'élevage laitier afin de stimuler la production de lait pour la consommation locale.**
- **L'importance socio-économique des différentes industries animales.**
- **Les effectifs et la répartition des différentes populations animales dans le pays.**
- **La population humaine, sa répartition et son utilisation des animaux pour la nourriture, les fibres, le transport, la traction animale, etc.**
- **Le type de service que les producteurs jugent nécessaire pour l'industrie animale.**
- **Les maladies animales sévissant dans le pays et évaluation de leur importance du point de vue socio-économique et de la santé publique pour l'individu ou l'ensemble du pays.**
- **Les maladies animales exotiques qui menacent le cheptel et les industries associées.**
- **Des exemples de réussite passés, notamment dans d'autres pays ayant des situations et conditions similaires.**

**Sur la base de ces facteurs et d'autres, les objectifs principaux de la politique générale devraient être formulés et des stratégies détaillées suggérées afin d'atteindre ces objectifs. Il convient également d'étudier de près les apports (infrastructures, personnel et formation, organisation et partage des responsabilités, etc.) qui sont nécessaires pour atteindre lesdits objectifs.**

**Les autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui peuvent participer directement ou non à la**

**planification ou à la mise en œuvre du service de santé animale doivent être clairement identifiés et une coordination fiable doit être établie avec:**

- **Les associations d'éleveurs et de producteurs des industries animales, éléments très importants, afin de déterminer les besoins du secteur et de garder leur soutien actif.**
- **Le service ou l'unité d'économie/statistiques agricoles afin d'obtenir les données statistiques exactes qui ne sont pas disponibles dans le service de santé animale.**
- **Les écoles vétérinaires pour la formation de personnel qualifié.**
- **Les services de santé humaine afin de mieux lutter contre les maladies zoonotiques.**
- **Différents secteurs dont l'appui peut être nécessaire au cours des opérations d'éradication ou d'urgence (voir chapitre 7).**

## **Planification des programmes**

**La planification des programmes englobe la planification régulière de toutes les activités de routine du service de santé pour la réalisation de ses principaux objectifs. Cette planification, généralement annuelle, suit toujours le même modèle déterminé par les objectifs et la structure de gestion conçus pour les réaliser. Pour éviter toute négligence, ce processus part généralement du niveau le plus bas (unités ou sous-unités) de la structure, est consolidé au niveau suivant, et ainsi de suite jusqu'au sommet. Ainsi, pour le service de terrain, le processus peut s'annoncer au niveau du district, passer au niveau provincial et départemental pour finir au bureau responsable de la direction du service national de santé animale. Ce bureau assure l'équilibre des plans et l'harmonie avec les décisions de politique générale avant de les transmettre au vétérinaire chef des services de santé animale. Celui-ci regroupe généralement les documents de planification provenant de chaque section avant d'approuver le tout et de le soumettre à l'organisme central de planification et/ou à l'organe financier approprié pour examen dans le cadre du plan national global.**

**Il faut accorder une grande attention aux détails et présenter une documentation concise et facile à lire et à comprendre pour les fonctionnaires principaux non vétérinaires. Il est difficile d'approuver un programme s'il n'est pas présenté de manière claire et concise, et sa justification ne doit pas laisser subsister de doutes sur son importance. La proposition des services de santé animale figure parmi bien d'autres sur une longue liste soumise pour financement. Elle se trouvera en concurrence non seulement avec des propositions d'autres services du ministère de l'agriculture, mais aussi avec celles d'autres ministères, qui pourraient, pour une raison ou une autre, être appuyées plus fortement par les services centraux de planification.**

### **Planification des projets**

**Outre les activités quotidiennes de routine du département, de la division ou de la section, il existe des activités séparées généralement d'assez longue durée. Elles ne sont le plus souvent pas englobées dans la planification habituelle et peuvent être financées en tout ou en partie par des sources non gouvernementales. Il peut s'agir de l'éradication d'une maladie, de la construction d'un laboratoire pour le service de terrain, ou de la réalisation d'une étude sérologique spécifique. Ces activités peuvent faire partie du plan à long terme, mais exigent une planification et un financement séparés, ou peuvent découler d'activités en cours sans avoir figuré auparavant dans le plan du département.**

**Ces projets doivent avoir une justification, des objectifs, des entrants, intrants et un budget séparés. Citons quelques exemples:**

- Eradication d'une maladie.**
- Création d'un nouveau laboratoire.**
- Evaluation de l'incidence d'une maladie spécifique d'importance économique.**
- Etablissement d'une zone exempte de maladies à déclaration obligatoire en vue de favoriser de nouvelles exportations.**

**Dans la mesure où ces projets tirent leur origine d'activités planifiées des sections ou unités existantes, ils peuvent généralement être intégrés en partie dans les activités en cours en ce qui concerne le personnel et le budget. Toutefois, une planification soigneuse, documents à l'appui, est essentielle pour identifier les besoins supplémentaires, définir les nouvelles responsabilités et établir la communication avec les autres unités à l'intérieur ou à l'extérieur des services de santé animale.**

---

[Table des matières](#) - [◀ Précédente](#) - [Suivante ▶](#)

[Table des matières](#) - [◀ Précédente](#) - [Suivante ▶](#)

---

## Finances

### Budget

**Selon le processus de planification décrit ci-dessus, la direction des services de santé animale a défini son plan de travail à long et à court terme, ce qui a permis d'identifier le type de travail (routine, projet) et l'apport nécessaire pour le réaliser Il faut ensuite calculer les dépenses et identifier les sources de financement.**

**La principale source de financement est le gouvernement, qui a la responsabilité de tous les fonds en dernier ressort, même si certains proviennent de sources autres que le budget ordinaire national. Dans les paragraphes suivants, on traite premièrement du processus budgétaire régulier, deuxièmement des budgets spéciaux pour les projets et les interventions d'urgence, et enfin des sources de financement.**

***Budget des programmes.* Ce budget couvre les frais normaux de gestion des services de santé animale, généralement pour un exercice. Il suit un modèle dans lequel les postes de dépense sont clairement définis pour**

**chaque section/unité/activité ou projet inclus dans le plan de travail annuel du service. L'organisation du budget est invariable et se conforme aux normes établies pour tous les services gouvernementaux.**

**L'estimation des fonds nécessaires aux services de santé animale doit être établie bien avant le début de l'exercice en question. Ainsi qu'il a été indiqué ci-dessus, le départ se fait au niveau administratif le plus bas et les estimations sont regroupées jusqu'à ce qu'un seul document définitif puisse être présenté au ministère pour inclusion dans son budget consolidé qui fait lui-même partie du budget national.**

**Les propositions budgétaires doivent être exactement calculées et bien équilibrées. Les demandes de fonds doivent s'appuyer sur une justification solide et d'autres documents.**

**Une fois que le budget a été approuvé et les fonds alloués, le directeur et son service financier doivent s'assurer soigneusement que les dépenses ne dépassent pas les crédits autorisés. De même, la trésorerie ne devrait pas réduire les crédits alloués au service au cours de l'exercice, car les programmes ne pourraient plus atteindre leurs objectifs.**

**Un budget fixe type devrait comporter les postes définis ci-après.**

***Section des salaires et allocations.* Cette section du budget couvre les salaires et allocations de tous les employés permanents du service. Il doit exister un tableau des effectifs approuvés qui indique le nombre maximal de personnes qui peuvent être employées et financées. Ce nombre est ensuite divisé en effectifs des diverses catégories: vétérinaires officiels, inspecteurs des viandes, assistants zoosanitaires, etc. A l'aide de calculs rigoureux, on peut aboutir à une estimation raisonnablement exacte des fonds nécessaires pour financer les salaires. Il est très important que les effectifs approuvés ne soient pas dépassés sous peine de problèmes financiers sérieux.**

***Section des opérations.* Trop souvent, cette section du budget global ne suit pas l'augmentation du personnel et l'inflation. Lorsque les fonds sont insuffisants, les gouvernements ont beaucoup de difficultés à réduire le personnel en place et diminuent donc le budget opérationnel. Comme moins de travail peut être accompli, certains fonctionnaires restent dans les bureaux, prêts à travailler mais sans pouvoir le faire. Dans le service de**

**santé animale, où la plus grande partie du travail comporte des contacts avec les propriétaires d'animaux et les problèmes de santé de ces derniers, le budget opérationnel devrait être comparable au poste des salaires. Dans bon nombre de pays en développement, les salaires représentent 90 pour cent du budget total, laissant moins de 10 pour cent aux activités opérationnelles, ce qui est tout à fait insuffisant. Mieux vaut disposer d'un personnel moins nombreux qui a des moyens suffisants pour agir que d'un personnel nombreux mais bloqué dans les bureaux.**

**La section du budget opérationnel devrait être divisée en différents postes. Mieux vaut disposer de quelques postes élargis que de nombreux postes très spécifiques; cela permet de virer plus facilement des fonds d'un poste à un autre.**

**Ce budget opérationnel doit au moins comprendre les divisions suivantes:**

- ***Transport.*** Il est essentiel que les fonctionnaires disposent de fonds suffisants pour se déplacer, sinon ils devront rester dans leur bureau sans répondre aux appels. Les contrôles vétérinaires adéquats ne peuvent être assurés si les moyens de transport sont insuffisants. Lors des propositions budgétaires, le nombre et le type de véhicules nécessaires doivent être estimés avec justification à l'appui. Il conviendrait d'estimer les distances que chaque véhicule devra parcourir pour réaliser convenablement les tâches nécessaires, et les crédits nécessaires pour couvrir ces coûts doivent être alloués. Il convient de prévoir des fonds pour les assurances, l'entretien, le fonctionnement et le remplacement des véhicules.
- ***Indemnité journalière de subsistance.*** Le personnel en déplacement officiel devrait recevoir une indemnité pour couvrir ses frais. Tout le personnel en déplacement devrait recevoir ces indemnités à l'avance et non pas simplement lorsque les fonds sont disponibles.
- ***Bureaux et divers.*** Ce poste devrait couvrir les frais de fonctionnement des divers bureaux et locaux, les frais de poste, de téléphone, d'ameublement, d'impression et de papeterie. Ce poste pourrait financer toutes les brochures de conseils.



- ***Médicaments et vaccins.*** Dans certains pays, tous les médicaments et vaccins sont achetés et distribués par l'Etat, ce qui constitue une lourde charge financière. Pour que l'approvisionnement et la distribution soient convenablement assurés, le gouvernement devrait fournir les vaccins pour certaines maladies d'importance nationale soit gratuitement, soit à des prix subventionnés. Ces maladies, si on ne lutte pas contre elles, auront des effets de grande portée sur l'élevage et, dans certains cas, sur la santé humaine, aussi bien que sur la prospérité des éleveurs. Le propriétaire des animaux devrait payer lui-même les vaccins et médicaments nécessaires pour les autres maladies; ces produits peuvent être vendus par le secteur privé. Dans ce cas, il doit y avoir homologation fiable des produits et évaluation de leur qualité et sécurité. Seuls les produits de haute qualité devraient être homologués et utilisés. Ces produits peuvent être distribués par des pharmacies vétérinaires ou de santé publique agréées.

Dans de nombreux pays en développement, il n'existe pas de pharmacies dans les districts ruraux. Dans ce cas, les services de santé animale devraient venir en aide à l'éleveur en vendant des médicaments à un prix raisonnable. Les profits résultant des ventes devraient être versés à un fonds renouvelable qui servirait à financer le renouvellement des stocks. Si l'argent est incorporé dans les recettes globales de l'Etat, il est souvent difficile de récupérer des fonds suffisants pour l'achat de nouveaux stocks de médicaments.

- ***Matériel.*** Des fonds devraient être disponibles pour acheter du nouveau matériel et, si besoin est, renouveler le matériel dans l'intérêt du service. Ce matériel devrait comprendre tous les éléments de base indispensables pour le travail de terrain.
- ***Laboratoires et recherche.*** Ce poste doit servir à couvrir les frais de fonctionnement des laboratoires dans le pays et peut être lié au secteur de la recherche ou en être indépendant, selon l'importance des laboratoires ou instituts de recherche.
- ***Laboratoires de production de vaccins.*** Lorsqu'un gouvernement exploite un laboratoire de production de vaccins, le budget de celui-ci doit être séparé des autres postes du service zoosanitaire. Afin que le gouvernement connaisse le coût de production des vaccins et leur valeur, les vaccins devraient être

◆vendus◆ aux services de contrôle. Même si cette vente est purement fictive, d'un budget à un autre, la valeur du vaccin sera ainsi appréciée tout le monde. Le laboratoire doit contrôler la production de façon à faire face à la demande. A son tour, le personnel de terrain utilisera le vaccin avec plus de soin. Le laboratoire, disposant de ◆revenus◆, aura plus de chances d'obtenir un financement suffisant et pourra fonctionner de façon autonome.

- *Formation.* Ce poste, dans la mesure du possible, devrait couvrir les frais de formation du personnel auxiliaire, la formation en cours d'emploi et la formation des exploitants.
- *Autres postes.* Le budget comportera d'autres postes, selon le pays et les circonstances, par exemple: ameublement, matériel de bureau et papeterie; stations de quarantaine; indemnisation pour animaux abattus au cours d'une campagne d'éradication.

Il est essentiel que toutes les estimations soient calculées avec précision et que les demandes de fonds soient réalistes.

*Budget d'investissement et de développement.* Ce budget couvre les postes d'investissement. La définition de ces derniers variera quelque peu d'un pays à l'autre, mais comprend généralement des postes permanents ou semi-permanents et pas simplement les dépenses courantes. Ce budget pourrait couvrir les postes suivants: nouveaux immeubles (bureaux, laboratoires, logements du personnel, etc.); installations de lutte contre la maladie telles que barrières, bains antiparasitaires, enclos de vaccination, etc.; stations et camps de quarantaine; centres de formation; véhicules et matériel relativement durables, notamment microscopes, incubateurs et réfrigérateurs.

Les dépenses concernant les véhicules et le matériel relativement durable peuvent, dans certains pays, être intégrées dans le budget opérationnel.

Le budget d'investissement couvre normalement plus d'un exercice financier, à la différence du budget ordinaire ou opérationnel. En effet, les locaux et la plupart des investissements ont besoin de plus d'un an pour être réalisés. Il est important que les dépenses soient strictement contrôlées afin d'assurer que les travaux ou achats

**ne dépassent pas les crédits alloués.**

***Fonds de projets.*** Dans de nombreux pays en développement, les projets soutenus par des organismes donateurs sont une source importante de fonds et de matériel pour les services de santé animale. Ces fonds sont destinés à un projet spécifique; la méthode d'allocation de ces fonds varie selon le donateur et le pays bénéficiaire et même selon les projets.

Il est préférable qu'un accord (mémoire d'entente) soit passé entre le donateur et le département bénéficiaire pour que le paiement se fasse directement. Tous les paiements, quel que soit le système appliqué, doivent être soumis à vérification par le donateur et par le vérificateur officiel des comptes du gouvernement. Il importe que tous les fonds provenant des donateurs fassent l'objet d'un contrôle des dépenses. Dans leur pays, les donateurs pratiquent des contrôles stricts et ils s'attendent à trouver la même rigueur dans les projets d'assistance.

***Fonds pour situations d'urgence.*** Il est difficile, dans la plupart des pays, de prévoir un budget pour les situations d'urgence car le moment, le type et la nature de la situation sont incertains. On peut avoir recours à la procédure suivante:


- Il faut supposer que des situations d'urgence dans le domaine de la santé animale se produiront; le budget annuel devrait donc permettre aux services de faire face aux situations d'urgence moyennes. On peut ainsi prévoir des crédits pour couvrir du personnel vétérinaire ou des moyens de transport, des médicaments, des vaccins, etc., pendant une durée limitée. L'expérience des années antérieures permet de prévoir les types et le volume d'apports nécessaires pour une situation d'urgence moyenne.
- Dans des circonstances exceptionnelles, le service de santé animale peut se trouver face à une situation d'urgence qui ne peut être couverte selon ces modalités. Par exemple, des pertes dramatiques résultant de l'introduction et de la propagation rapide d'une maladie mortelle (telle que la peste bovine) peuvent exiger des apports (personnel, transports, vaccins, etc.) qui dépassent les besoins habituels. La seule

**façon de faire face à la situation est l'ouverture d'un crédit spécial que le département doit pouvoir demander sans délai. Une telle éventualité doit avoir été prévue et un accord passé à l'avance sur les conditions qui peuvent exiger le déblocage, parla trésorerie, d'importants crédits exceptionnels. Dans certains pays, ces urgences peuvent relever d'une unité nationale de financement en cas d'urgence/de catastrophe.**

- **Le service de santé animale peut aussi avoir recours au budget ordinaire, en réduisant ou annulant certains programmes ou activités.**

***Autres sources de financement.* La principale source de financement pour les services de santé animale est le gouvernement, mais ce n'est pas la seule. Il est important de diversifier les sources de fonds. Fréquemment, des fonds de diverses sources nationales et internationales sont disponibles, et il convient d'y faire appel chaque fois que possible.**

#### ***Sources nationales autres que le gouvernement***

- **Les banques commerciales et agricoles nationales, qui travaillent en rapport direct avec les individus ou avec les coopératives.**
- **Certains aspects du travail du service peuvent se prêter à la privatisation. Les programmes de santé des troupeaux et le traitement des animaux de ferme et des animaux familiers pourraient être confiés à des vétérinaires privés si l'élevage est économiquement viable.**
- **Les institutions philanthropiques peuvent appuyer des questions ou projets spécifiques.**
- **Certaines industries d'élevage peuvent financer (ou cofinancer) des recherches spécifiques ou des programmes spécifiques de lutte ou d'éradication de maladies.**
- **Différents systèmes de remboursement. (Se reporter à la section  Le remboursement des dépenses et**

## son contrôle financier (dans ce chapitre.)

- Recherche sous contrat pour le secteur.

### *Sources internationales:*

- Des organismes internationaux tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la FAO, l'OMS, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Banque mondiale et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) peuvent fournir des dons, des investissements (bâtiments) ou octroyer des prêts en faveur de programmes ou projets spécifiques. Chaque organisme impose des conditions particulières; son bureau local doit être contacté pour obtenir des informations.
- Des donateurs bilatéraux (ce sont en général des organismes nationaux d'aide de pays développés) offrent également un appui direct à des projets et programmes dans certains pays, régions ou sous-régions. Là encore, chaque organisme assortit son aide de conditions spécifiques et accorde la préférence pays ou régions.
- Certaines organisations non gouvernementales, financées sur des bases nationales ou internationales, offrent des fonds pour les programmes ou projets de santé animale.

### Contrôle financier

Le contrôle financier suit généralement les mêmes règles pour tout le secteur officiel.. Toutefois, un contrôle financier sévère est nécessaire et devrait inclure les mesures suivantes:

**Comptabilité.** Pour être valables, les budgets doivent être très soigneusement appliqués et contrôlés. Même si les crédits alloués par le gouvernement sont considérés comme insuffisants, le service de santé animale ne doit pas les dépasser. Ce n'est qu'en cas de poussée exceptionnelle d'une maladie importante que des demandes de

**crédits supplémentaires seraient justifiées.**

**Lors du maniement de fonds publics, la comptabilité doit être stricte, les dépenses doivent concorder et aucun mauvais usage de ces fonds ne doit être toléré.**

**Pour garder la maîtrise des dépenses, le chef du service vétérinaire doit tenir fréquemment des réunions avec la section de la comptabilité. Ces réunions devraient avoir lieu au moins une fois par mois pour examiner les dépenses courantes, qui devraient comprendre les dépenses engagées, et s'assurer que les fonds sont suffisants pour l'exercice en cours. S'il semble qu'un poste doive dépasser le crédit correspondant, une demande doit être adressée en temps voulu à la trésorerie ou toute autre autorité compétente pour virer des fonds d'un poste disposant de crédits excédentaires afin de combler le déficit.**

**Ce système d'autorisation de l'autorité compétente pour le virement de fonds paraît ingrat mais il est nécessaire. Lorsque les fonds ont été alloués initialement, ils étaient destinés à une utilisation déterminée. Ainsi, les fonds affectés à l'achat de vaccins ne doivent pas servir à acheter des meubles de bureau, même si cet achat est souhaitable.**

***Vérification des comptes.* La comptabilité du service doit être régulièrement vérifiée par un organisme public agréé.**

***Vérificateurs intérieurs des comptes.* Ceux-ci doivent rendre visite à chaque bureau de santé animale au moins une fois par an et vérifier sur place les éléments suivants:**



- **Toutes les rentrées de fonds du service, y compris les remboursements, avec vérification des opérations bancaires.**
- **Les stocks de médicaments et vaccins, qui doivent correspondre aux inventaires.**
- **Les articles de sécurité, les carnets de reçus, les registres de demandes de fourniture, etc.**

- **Les biens meubles, c'est-à-dire vérification que le matériel alloué au service est toujours en place.**
- **Le fonctionnement général du bureau, avec vérification que les instructions financières et administratives sont bien observées.**
- **L'administration financière des projets appuyés par des donateurs, avec vérification que les contrôles financiers appropriés sont effectués, et comptabilisation de tout le matériel et l'équipement.**
- **Tout autre élément pertinent, par exemple le patrimoine zootechnique du service.**

**Le vérificateur intérieur des comptes doit non seulement vérifier que les comptes et la gestion des biens sont corrects, mais également aider le personnel en l'initiant aux méthodes de comptabilité et de contrôle. Au cours de leurs visites, les vérificateurs doivent examiner les méthodes de comptabilité et de contrôle des stocks et, si nécessaire, adresser des recommandations au chef de service en ce qui concerne les améliorations possibles.**

***Commissaires aux comptes.* Le gouvernement national dispose généralement d'un service de vérification qui contrôle toutes les recettes et dépenses publiques. Il est essentiel qu'une vérification de tous les bureaux soit organisée à intervalle régulier afin d'assurer qu'un contrôle financier adéquat est appliqué. Grâce à une vérification régulière des comptes, tout abandon des méthodes de comptabilité admises sera décelé rapidement et corrigé avant que de graves erreurs soient commises ou des fonds détournés.**

### **Le remboursement des dépenses et son contrôle financier**

**Les divers services sont de plus en plus poussés à devenir non seulement plus rentables, mais également plus autonomes pour se procurer des revenus. En d'autres termes, les services de santé animale de nombreux pays sont maintenant contraints ou encouragés à trouver des revenus pouvant couvrir au moins certains de leurs besoins. Les fonds ainsi obtenus devraient être déposés dans un fonds de développement de l'élevage et servir à soutenir les services zootechniques. Ce remboursement peut prendre plusieurs formes, entre autres:**

- **Demander un paiement pour certains services (épreuves diagnostiques de laboratoire, bains antiparasitaires pour la lutte contre les tiques, consultations, etc.).**
- **Créer un fonds renouvelable pour certains objectifs spécifiques (achat et fourniture de médicaments, achat et abattage des animaux destinés aux expériences, production et fourniture de vaccins, etc.).**
- **Une prime d'assurance ou taxe par animal peut être perçue sur les individus ou les coopératives.**
- **Une taxe peut être prélevée sur les importations de produits d'origine animale subventionnés.**
- **Des droits peuvent être imposés pour la délivrance de certificats d'importation ou d'exportation d'animaux et de produits d'origine animale.**

**Ces méthodes et d'autres moyens de faire rentrer des fonds pour les services vétérinaires permettent de mieux tirer profit des investissements considérables que le gouvernement a consentis dans les infrastructures et rendre ces dernières bien plus rentables. Toutefois, pour que ce type d'initiative donne les meilleurs résultats, il faut d'emblée organiser convenablement l'administration des fonds ainsi obtenus et leur utilisation.**

**L'ouverture d'un compte en banque spécial pour recueillir ces fonds, avec une réglementation sévère de leur utilisation et des utilisateurs, s'est révélée une bonne formule. Une comptabilité sévère et des vérifications strictes sont essentielles. On peut également reverser les fonds obtenus dans les recettes générales de l'Etat. Mais dans ce cas il est souvent impossible au service de santé animale d'avoir accès aux fonds, ou bien la procédure à suivre est si pesante que le service n'est guère encouragé à employer cette méthode.**

### **Traitement des données**

**Des documents comptables sont indispensables pour tous les mouvements de fonds, et des méthodes correctes de comptabilité et de vérification devraient toujours être appliquées. Les systèmes modernes de comptabilité devraient, si possible, être utilisés afin d'éviter les erreurs humaines et de produire rapidement et facilement des**



**rapports statistiques et autres et/ou d'analyser le budget et les dépenses de l'année en cours et des années passées.**

## **Évaluation**

**Une bonne planification technique et/ou financière doit reposer sur des documents techniques et financiers détaillés et sur une évaluation régulière des réalisations des services de santé animale. Ces évaluations devraient porter non seulement sur les effets économiques des services de santé animale pour la communauté, mais aussi sur leur impact éventuel dans les domaines biologique, social, de la santé publique et de l'environnement.**

**Ces évaluations devraient se faire au niveau de l'exploitation, du service de santé animale et de l'Etat.**

### **Evaluation économique**

**L'analyse coûts/avantages doit constituer un élément parmi d'autres de la planification et de la gestion efficaces de la santé animale. Il est possible de faire des comparaisons simples des avantages et des coûts grâce aux données disponibles pour avoir une idée des priorités dans le domaine de la lutte contre les maladies, mais les résultats seraient peu fiables. Des moyens d'analyse économique et sociale complets doivent être mis en place dans chaque pays, et l'évaluation doit couvrir les problèmes de fléchissement de la productivité animale et de maladies infracliniques, ainsi que de maladies infectieuses spécifiques. D'autres formes d'analyse économique comme l'analyse coût-efficacité, coût/service public et rente des consommateurs/producteurs, devraient également être envisagées.**

**Il convient de diviser les avantages de la manière suivante:**

- **◆ Pertes ◆ directes perceptibles évitées.**

- **◆ Avantages non obtenus◆**: potentiels non réalisés dans le domaine de l'amélioration de la productivité animale.
- **Avantages directs**, tels que progrès de la production agricole, puissance de traction animale, substitution de productions locales aux importations et aux exportations.
- **◆ Avantages non calculables◆**, notamment amélioration de la santé humaine, du bien-être et de la prospérité.

**L'évaluation d'un programme de santé animale doit suivre une procédure logique qui doit comprendre:**

- **Des estimations approximatives de l'ampleur et de l'impact de chaque problème à considérer au moyen de données existantes pour une étude préliminaire des priorités.**
- **Le rassemblement de données concernant la structure de la population et du cheptel, ainsi que des renseignements disponibles sur l'incidence d'une maladie spécifique et les pertes de production qui en découlent, accompagné, si nécessaire, d'études statistiques sur échantillons représentatifs ou cas isolés pour combler les lacunes de l'information.**
- **L'établissement de modèles conceptuels ou de diagrammes pour illustrer les caractères épidémiologiques et l'impact du problème étudié.**
- **La conception de modèles biologiques sous forme mathématique pour estimer les risques et l'étendue des problèmes avec lutte et sans lutte, et pour quantifier et évaluer l'impact direct sur la production animale. Il convient également d'intégrer les avantages indirects.**
- **Une quantification systématique pour chaque type d'unité de production (troupeau ou groupe de population), des progrès de production jugés réalisables et des coûts de la lutte pour chaque opération de lutte ou de production entreprise ou proposée, à l'aide de modèles statiques ou dynamiques qui font**

**apparaître les résultats cumulatifs chaque fois que possible.**

- **La réalisation d'une analyse de budget partiel afin de calculer le rapport coûts/avantages pour les exploitants individuels, ce qui influera sur leur décision de participer ou non aux activités de lutte contre les maladies animales et aux frais correspondants.**
- **La réalisation d'une analyse coûts/avantages afin de comparer, du point de vue du secteur de la production animale et de la nation, les rendements de l'activité de lutte contre les maladies, après ajustement des prix en fonction de facteurs tels que la substitution de produits locaux aux importations, les exportations, les subventions et les coûts d'opportunité des ressources. Dans le cadre de ces évaluations, des analyses de sensibilité approfondies doivent être entreprises pour déceler l'effet d'erreurs dans les données et les hypothèses et les variations de prix possibles.**
- **L'utilisation d'analyses de décision et en particulier d'arbres de décision pour traduire l'impact de différentes décisions aux stades décisifs d'un programme.**
- **Un examen des considérations politiques, sociales, de santé publique et d'environnement qui peuvent être quantifiées dans l'analyse économique dans certains cas ou classées par d'autres moyens selon leur importance au cours des discussions.**

**Impact politique, social, sur la santé publique et sur l'environnement**

**L'impact des services de santé animale dans ces domaines serait le suivant:**

- **Amélioration des possibilités d'emploi lucratif et des conditions de vie qui favoriserait la stabilité sociale et politique.**
- **Réduction ou élimination de l'impact des zoonoses sur la population humaine.**

- **Promotion de meilleures conditions de travail et réduction des dépenses médicales imputables au traitement des zoonoses.**
- **Amélioration qualitative et quantitative de la nutrition humaine.**
- **Reconnaissance du fait que les avantages dus à l'amélioration des prestations de santé animale, même si elles ont une incidence sur les effectifs et la productivité du bétail, ne se réaliseront pleinement qu'à condition d'associer l'apport des services vétérinaires à une amélioration de la commercialisation et des prix des produits animaux.**
- **Bien que l'utilisation de médicaments vétérinaires, d'hormones, de pesticides, etc., conformément aux recommandations des fabricants, n'entraîne pas de contamination toxicologique inacceptable de l'environnement, les services de santé animale doivent veiller à ce que ces produits soient bien utilisés. On trouvera des recommandations à ce sujet dans les Directives FAO/OMS pour l'utilisation des pesticides.**

---

[Table des matières](#) - [◀ Précédente](#) - [Suivante ▶](#)

[Table des matières](#) - [◀ Précédente](#) - [Suivante ▶](#)

---

## Chapitre 7: Planification des interventions d'urgence

---

[Plan national d'intervention d'urgence](#)  
[Préparation d'un plan](#)

[Diagnostic d'une maladie prioritaire](#)

[Vaccination d'urgence](#)

[Formation en vue des situations d'urgence](#)

[Bibliographie](#)

---

L'apparition d'une maladie animale susceptible d'avoir des effets catastrophiques dans un pays ou une région, ou même le soupçon de l'existence d'une telle maladie, constitue une situation d'urgence. Cela vaut pour toute maladie animale qui présente une menace soudaine et importante pour la production vivrière ou la santé publique et contre laquelle le pays dispose de ressources de lutte insuffisantes. Les caractères épidémiologiques de la maladie peuvent indiquer si elle vient d'apparaître dans le pays ou s'il s'agit d'un organisme enzootique dont la virulence s'est accrue. La lutte contre les maladies transmissibles comporte la coopération entre pays voisins. Si la communication n'est pas possible, cela peut suffire à créer une situation d'urgence. Une aide d'urgence peut également être nécessaire dans le cas d'inondations et d'autres catastrophes naturelles, ou dans le cas de contamination par des matières radioactives ou toxiques.

## Plan national d'intervention d'urgence

L'organisation d'une grande campagne de lutte contre une maladie prioritaire à haut risque est une opération logistique complexe, qui nécessite une mobilisation de ressources très rapide et efficace et le regroupement d'un nombre important de cadres et de techniciens d'horizons très différents pour constituer une équipe bien soudée. C'est pourquoi il est nécessaire de prévoir et de planifier très sérieusement pour élaborer un plan national d'interventions d'urgence contre les maladies animales; l'expérience a montré que la meilleure formule est celle des équipes spéciales. Il faut obtenir l'appui des pouvoirs publics au plus haut niveau afin d'assurer la continuité

**et la durée d'une telle organisation.**

**Chaque pays a une situation de santé animale différente, ainsi que des conditions et des degrés différents de risques épidémiologiques. L'étape préliminaire consistera donc à identifier les maladies qu'un pays donné considérerait comme un grave danger pour sa population animale. Une organisation chargée de promulguer les règlements et de formuler les directives nécessaires pour réaliser ces objectifs devrait être mise en place. Les ressources financières disponibles sur place devraient être établies.**

**Le plan devrait tout d'abord identifier les services et organismes gouvernementaux qui pourraient intervenir lors d'une situation d'urgence causée par les maladies animales et définir clairement le rôle qui leur serait attribué. Le ministère de l'agriculture (ou un organisme équivalent) doit toujours avoir le rôle principal, et le chef des services vétérinaires doit avoir la responsabilité générale de l'exécution des campagnes de lutte d'urgence. Divers autres organismes devraient être invités à fournir un appui spécialisé en cas de besoin, par exemple: le cabinet du Premier ministre (coordination politique de haut niveau); le ministère des finances (coordination financière); le ministère de la défense (appui logistique, transport, communications, appui aux opérations de terrain, etc.); le ministère de l'intérieur (quarantaine et contrôle des déplacements); le ministère de la santé (lutte contre les zoonoses); le ministère des travaux publics (fourniture de matériel pour l'ensevelissement des carcasses, par exemple); le ministère des communications, le ministère des transports; les organismes chargés de la protection de la faune et de la flore sauvages; les services d'urgence de l'Etat; enfin, les universités.**

## **Préparation d'un plan**

**Lors de la préparation d'un plan national de lutte d'urgence contre les maladies animales, les mesures suivantes doivent être recommandées au gouvernement national concerné et au chef du service vétérinaire:**

- **Création d'un comité national pour les programmes d'intervention d'urgence contre les maladies animales, composé de hauts fonctionnaires de divers ministères (agriculture, santé, intérieur, défense, éducation, communications, justice, finances, transports).**
- **Révision des lois, réglementations et politiques générales en vigueur afin de créer un cadre légal assurant le fonctionnement efficace du programme national d'interventions d'urgence contre les maladies animales en toutes circonstances.**
- **Création d'un mécanisme chargé d'organiser une équipe spéciale au niveau national en cas de situations d'urgence causées par les maladies animales. Cette équipe spéciale serait placée sous la responsabilité directe d'un vétérinaire principal qui nommerait membres les personnes les plus compétentes disponibles. Une liste des membres, avec adresse complète, numéro de téléphone (y compris après les heures ouvrables), de télex et de télécopie, devrait être établie et facilement utilisable.**
- **Aviser le gouvernement de la nécessité de fournir et de financer un service efficace de santé animale sur le terrain et en laboratoire et, au cas où un tel service n'existerait pas, de la nécessité d'en créer un, qui devrait pouvoir fournir à tout moment le personnel nécessaire pour appliquer les décisions de l'équipe spéciale d'urgence.**
- **Identifier des sources nationales et internationales pour obtenir, d'urgence, les fonds et moyens nécessaires pour que l'équipe d'urgence agisse immédiatement contre les maladies animales. Si les règles d'administration le permettent, le ministère de l'agriculture doit disposer des mécanismes nécessaires pour financer sans délai au moins les mesures les plus urgentes; il est essentiel qu'un personnel hautement compétent soit dès le début à la disposition à plein temps de l'équipe d'urgence et que des indemnités raisonnables soient accordées pour les animaux abattus et les autres pertes subies.**
- **Fournir les adresses (avec numéros de téléphone, pendant et après les heures ouvrables) du chef du service vétérinaire, de son adjoint ainsi que des hauts fonctionnaires compétents, et une liste du**

**personnel vétérinaire responsable (avec adresses professionnelles et personnelles, numéros de téléphone et moyens de contact d'urgence).**

- **Tenir la liste des ressources ou sources d'approvisionnement en matériel nécessaire pour une campagne d'urgence, ainsi qu'une liste des installations existantes à utiliser en cas d'urgence: abattoirs, établissements pour le traitement des viandes, du lait, etc. Ces listes doivent donner les adresses complètes, numéros de téléphone professionnels et personnels et de télex.**
- **Etablir communications efficaces avec les exploitants, les associations d'éleveurs et les industries de l'élevage, y compris les réseaux de transport et de commercialisation, de façon à obtenir leur appui et leur participation active aux programmes d'urgence.**
- **Passer des accords avec les organismes et les services publics compétents pour assurer la mobilisation rapide de tout le personnel indispensable, y compris les forces armées et la police, dans le cas d'une situation d'urgence causée par les maladies animales.**
- **Tenir la liste (avec adresses, numéros de téléphone professionnels et personnels, numéros de télex et de télécopie) des organismes et institutions disposant d'installations spéciales, de ressources ou de personnel spécialisé, afin d'obtenir leur appui pour réaliser les objectifs du programme d'urgence.**
- **Etablir et mettre régulièrement à jour une liste des maladies animales prioritaires exigeant une action d'urgence si elles étaient introduites dans le pays. Publier des informations sur l'évolution de ces maladies et les mesures de lutte spécifiques.**
- **Préparer et mettre à jour périodiquement des plans d'action pour chacune des maladies prioritaires afin que les mesures nécessaires puissent être prises sans délai en cas de situation d'urgence nationale concernant une des maladies de la liste.**
- **Préparer les mesures à adopter dans l'attente de la confirmation par un laboratoire de l'existence d'un**



**foyer de maladie soupçonné. Il s'agirait de mesures initiales visant à empêcher la propagation de l'infection, telles que la mise en quarantaine de fermes et d'animaux suspects et la préparation de l'application du plan national de lutte d'urgence contre les maladies animales.**

- **Préparer un manuel comportant une description précise des méthodes de lutte d'urgence une fois que la présence de la maladie a été confirmée. Des maladies différentes exigent des stratégies différentes de lutte et d'éradication, chacune ayant ses problèmes spécifiques. Un exposé stratégique doit donner une description complète des problèmes posés par la lutte contre une maladie spécifique, les différentes stratégies possibles et indiquer en détail les méthodes adaptées à chaque situation.**

**Il devrait fournir les informations nécessaires pour comprendre la nature de la maladie et sa transmission, et établir les principes de lutte et d'éradication. Il devrait également décrire les diverses stratégies de lutte possibles et les critères de sélection d'une stratégie.**

- **Préparer les méthodes de surveillance à suivre afin de définir la répartition géographique de la maladie, d'évaluer l'efficacité des campagnes de lutte et de prouver que le pays est de nouveau exempt de la maladie.**

- **Préparer les mécanismes de collecte, transmission et analyse des données épidémiologiques.**

- **Préparer des codes de pratique pour les entreprises à risque élevé telles que la production de produits biologiques, les abattoirs, les centres d'insémination artificielle, les laiteries, les marchés aux bestiaux, etc.**

- **Tenir à jour les données de base sur le cheptel et la faune sauvage.**

- **Dresser des cartes comportant les renseignements nécessaires et donnant la répartition et propriété du cheptel. En cas de besoin, elles doivent indiquer les itinéraires habituels de déplacement du cheptel, les points d'eau et les parcs à bestiaux.**

**Le plan national devrait servir de cadre au niveau provincial et régional et être bien coordonné à l'horizontale et à la verticale. Tout le personnel concerné doit être bien informé de son rôle en cas d'urgence. (Se reporter également à l'annexe 5.)**

## **Diagnostic d'une maladie prioritaire**

### **Installations nationales de diagnostic**

**Comme il est très important qu'un laboratoire confirme rapidement et exactement la présence d'une maladie nécessitant une intervention d'urgence, l'organisation à l'avance des diagnostics en laboratoire et l'amélioration des capacités de diagnostic des laboratoires nationaux doivent retenir toute l'attention. Il faudrait notamment étudier l'importance relative à accorder au recours aux laboratoires nationaux et aux laboratoires internationaux de référence.**

**On peut aussi envisager de constituer des équipes spécialisées de diagnostic pour les maladies nécessitant des interventions d'urgence. Il serait utile aux spécialistes d'avoir eu une expérience ou une formation directes en ce qui concerne les principales maladies nécessitant des interventions d'urgence. Des spécialistes devraient être prêts à abandonner leurs fonctions habituelles pour se déplacer jusqu'au foyer de maladie signalé et aider sur place le personnel local.**

### **Laboratoires Internationaux spécialisés de référence**

**Ces laboratoires travaillent au niveau régional ou mondial et sont chargés d'aider les pays membres, sur demande et dans des conditions convenues, à identifier et classer les agents étiologiques suspects qui ont été isolés. Nombre d'entre eux fournissent d'autres services, notamment la conservation et la distribution, sur demande, de réactifs actifs et de référence, de services de consultation et de formation de cadres et de techniciens (se reporter**

**à l'annexe 3).**

**Les laboratoires nationaux devraient établir des liaisons avec les laboratoires de référence régionaux ou mondiaux appropriés en ce qui concerne différentes maladies nécessitant des interventions d'urgence avant qu'une situation d'urgence ne soit soupçonnée.**

**Ils devraient faire préciser à l'avance par les laboratoires de référence:**

- **Si des organismes isolés seront seuls acceptés aux fins d'identification définitive ou si des spécimens de diagnostic primaire (tissus et sang) seront également acceptés.**
- **Quels sont les spécimens nécessaires et si l'on peut y ajouter des agents de conservation.**
- **Quels sont les récipients nécessaires pour les spécimens et comment les - étiqueter.**
- **Quels sont les emballages et les produits réfrigérants nécessaires.**
- **Quelles informations doivent accompagner les spécimens.**
- **Comment les spécimens doivent être adressés et quelles autres informations doivent figurer sur les étiquettes.**
- **S'il est nécessaire d'obtenir un permis d'importation et de quarantaine avant l'expédition pour faciliter le passage en douane. S'il faut utiliser des courriers pour assurer la sécurité biologique.**
- **Les numéros de téléphone, télex et télécopie et l'adresse télégraphique des laboratoires de référence.**

**Rôle des laboratoires nationaux et Internationaux**

**Il faut se rendre compte des limites des services que peut offrir un laboratoire de référence international. Ce**

**laboratoire devrait confirmer le diagnostic, classer l'organisme de façon à déterminer le vaccin et fournir toute autre assistance appropriée. Toutefois, une fois que le diagnostic a été posé, on ne saurait demander au laboratoire de référence de réaliser les nombreux tests nécessaires pour surveiller la propagation de la maladie et le déroulement des campagnes de lutte, ni de démontrer ensuite que le pays est de nouveau exempt de la maladie. Ces travaux sont du ressort des pays.**

## **Vaccination d'urgence**

### **Approvisionnement en vaccins**

**Dans de nombreux cas, l'organisation rapide d'une campagne régionale ou nationale complète de vaccination est un élément essentiel de la lutte ou de l'éradication en cas de poussée de maladie prioritaire. Généralement, les réserves de vaccin approprié du pays ne sont pas suffisantes et il faut importer. Dans ce cas, les pays devraient, au moins pour les maladies les plus dangereuses, disposer d'informations qui leur permettent de se procurer le vaccin et de préparer un plan de campagne de vaccination. Les données nécessaires sont les suivantes:**

- **Information scientifique sur les vaccins et leur utilisation.**
- **Noms et adresses, numéros de téléphone, télex et télécopie des fabricants de vaccins.**
- **Informations générales sur les disponibilités, les normes de contrôle de qualité et les résultats pratiques des vaccins des fournisseurs éventuels.**
- **Données épidémiologiques sur le cheptel réceptif dans chaque région, y compris les précédents de vaccination.**

## **Banques internationales de vaccins**

**Dans de nombreux cas, il est excessivement coûteux pour un pays en développement de conserver lui-même des stocks de vaccins, surtout dans le cas de vaccins comportant de multiples types et sous-types antigéniques. Il serait moins coûteux que plusieurs pays ayant les mêmes besoins mettent leurs ressources en commun pour constituer une banque internationale de vaccins.**

## **Formation en vue des situations d'urgence**

### **Services de santé animale**

**Tous les agents des services de santé animale doivent connaître parfaitement leurs rôles respectifs en cas de situation d'urgence.**

**Une formation spéciale est nécessaire pour les interventions d'urgence en cas de maladie animale, et le manuel préparé pour le plan national de lutte d'urgence contre les maladies animales doit en être la base.**

**Le niveau et l'ampleur de la formation varient selon les rôles prévus pour les différentes sections du personnel. Les vétérinaires doivent bien connaître les maladies exotiques considérées comme les plus dangereuses. En particulier, ils doivent être parfaitement au courant des symptômes cliniques, de l'épidémiologie, des procédures de diagnostic et des mesures de lutte contre ces maladies, sur le terrain comme au laboratoire. Le personnel auxiliaire doit être initié aux méthodes de vaccination contre les diverses maladies et apprendre à participer aux prélèvements d'échantillons pour le diagnostic, à l'élimination des animaux, au nettoyage et à la désinfection. On doit, si nécessaire, faire appel à l'aide des organisations internationales, des centres de laboratoires associés et des écoles vétérinaires.**



## Ecoles vétérinaires

**Les enseignants des écoles vétérinaires doivent connaître le plan national d'intervention d'urgence et la situation des maladies prioritaires, au niveau national et international. Ces questions doivent être inscrites au programme au niveau de l'école et des études postuniversitaires. Les écoles vétérinaires et les services de santé animale doivent entretenir des rapports étroits et réguliers à cette fin.**

## Simulations

**Les simulations ont autant d'importance que le plan national pour assurer la rapidité des interventions d'urgence. Elles sont également très utiles pour modifier le plan national d'intervention ou le mettre à jour sur la base de l'expérience pratique.**

## *But*

- **Former des groupes d'action (équipes spéciales) et les habituer au travail en équipe.**
- **Déceler les compétences du personnel pour les interventions d'urgence et sélectionner les responsables des groupes d'action.**
- **Identifier les problèmes que pose la mise en application du plan national.**
- **Faire des essais de communication entre les différents groupes.**

***Objectifs et types d'exercice.* Il est important de fixer, dès le début, les objectifs des exercices afin de les organiser en conséquence. Un responsable expérimenté doit être chargé d'établir le plan et d'informer le personnel de son rôle. Les exercices peuvent prendre les formes suivantes: simples exercices sur dossier, exercices théoriques plus complexes, simulations sur le terrain.**

**Toutes ces activités sont complémentaires. Tout le personnel doit y participer simultanément à certains moments afin de mettre à l'épreuve l'efficacité du système dans son ensemble et d'assurer une formation continue.**

**Les *exercices sur dossier* peuvent permettre à de petits groupes d'élaborer des procédures administratives à l'appui des opérations de terrain, c'est-à-dire la fourniture des données et des cartes nécessaires, les systèmes d'enregistrement et de diffusion d'informations sur les déplacements des animaux, les contacts, etc.**

**Les *exercices administratifs* au niveau du siège, de la province et du terrain sont nécessaires pour mettre toutes les procédures administratives en application, coordonner les activités et mettre à l'épreuve le réseau de communication entre le service de santé animale et les organisations extérieures concernées en cas de situation d'urgence.**

**De plus en plus, les plans nationaux d'intervention d'urgence prévoient l'utilisation de systèmes informatisés modernes, et des programmes de formation de base ont également été étudiés pour répondre aux besoins de plans nationaux spécifiques. Il faut mettre au point les systèmes informatisés avec le plus grand soin car une rupture de liaison entre les systèmes d'introduction et de recherche des données pourrait susciter de sérieux problèmes dans une situation d'urgence.**

**Les *exercices de simulation de terrain* jouent un rôle très important pour la mise à l'essai du plan national dans des conditions pratiques et pour la formation du personnel. Ils devraient être conçus de façon à simuler avec tout le réalisme possible un foyer de maladie. Il faut veiller à ce que l'épidémiologie hypothétique du foyer soit semblable à l'épidémiologie de la maladie en question et que la description de la population, des lieux et des déplacements à l'intérieur et à l'extérieur des exploitations soit aussi réaliste que possible.**

**A la fin de la simulation, une évaluation complète doit avoir lieu, et le responsable et tous les participants doivent formuler des observations. Un rapport doit être adressé aux fonctionnaires supérieurs des services de santé animale qui, si nécessaire, réviseront le plan national.**

**Une évaluation de la performance du personnel participant à l'exercice sera utile pour la sélection des agents**

**affectés aux sections ou aux équipes spéciales.**

**Les simulations devraient avoir lieu périodiquement et faire partie du programme de formation continue du personnel. Si une menace de nouvelle maladie exotique est identifiée, un exercice spécial doit être organisé.**

**Manuel d'opérations d'urgence**

**L'annexe 5 indique brièvement les documents à inclure dans un manuel dans le cadre du plan national d'interventions d'urgence.**

## **Bibliographie**

**FAO. 1980. *Report of the expert consultation on emergency disease control*. FAO, Rome.**

**FAO. 1984. *Maladies prioritaires du bétail; les maladies et leur diagnostic (vol. I) et Plan d'intervention d'urgence contre les maladies prioritaires et conditions préalables (vol. II)*.**

**OMS/ISS. 1988. *Veterinary public health in disaster situations*. Rapport de santé publique vétérinaire ISS/OMS/CC/88.2. Centre de collaboration OMS/FAO pour la recherche et la formation dans la santé publique vétérinaire, Istituto Superiore di Sanità, Rome.**

---

[Table des matières](#) - [◀Précédente](#) - [Suivante▶](#)

[Table des matières](#) - [◀Précédente](#) - [Suivante▶](#)

---



# Chapitre 8: Textes législatifs

---

[Pouvoirs législatifs](#)

[Maladies à déclaration obligatoire](#)

[Inspection vétérinaire](#)

[Contrôle des médicaments](#)

[Conseil vétérinaire](#)

[Santé publique vétérinaire](#)

[Bibliographie](#)



---

**La lutte contre les maladies animales et la surveillance ne peuvent être entièrement confiées aux propriétaires d'animaux et producteurs. La santé animale est également une tâche nationale pour les pouvoirs publics. Des textes législatifs et réglementaires appropriés doivent être formulés, adoptés et appliqués.**

**Malgré la diversité des textes juridiques, il existe des formules applicables de façon générale, tels les textes législatifs zoosanitaires, qui doivent être:**

- adaptés au système politique, constitutionnel, économique et juridique particulier du pays (droit coutumier, droit romain, droit islamique) et harmonisés avec le cadre juridique et institutionnel en place;
- adaptés aux possibilités et limitations techniques du pays et répondant à ses besoins réels;
- facilement applicables et adoptés définitivement par les autorités compétentes. Les textes législatifs devraient être adoptés par les organes législatifs, sous forme soit de loi votée par le parlement, soit de

**décret/arrêté promulgué par le chef de l'Etat. Les règlements qui suivent fidèlement les principes des textes législatifs applicables et peuvent être facilement modifiés doivent être promulgués par des organes exécutifs tels que le chef de l'Etat ou les ministres.**

**Quoique la lutte contre les maladies animales constitue un service public, il faut noter qu'elle est nécessairement mise en œuvre à la fois par des institutions publiques (services nationaux de santé animale et leurs agents) et des personnes privées (vétérinaires à qui la loi impose le devoir d'informer et d'intervenir rapidement). Toutes les lois et réglementations concernant la santé animale, qualitativement en ce qui concerne l'hygiène et la santé et quantitativement en ce qui concerne les interventions gratuites ou payantes au stade de la production, devraient donc être formulées compte dûment tenu de ces divers agents d'application et de mise en œuvre.**

## **Pouvoirs législatifs**

**Les textes législatifs concernant la santé publique et animale doivent être rédigés de façon à être faciles à comprendre et à appliquer. Ils doivent prévoir les pouvoirs juridiques requis pour permettre au personnel du service de santé animale de remplir ses fonctions de manière efficace, et identifier les autorités responsables de l'application de ces textes.**

### **Textes législatifs dans le domaine de la santé publique et de la santé animale**

**Une loi sur la santé animale et une loi sur la santé publique devraient conférer au service de santé animale les pouvoirs nécessaires pour l'exercice de ses fonctions et également définir les responsabilités des éleveur et autres personnes à l'égard de cette loi. Les lois doivent prévoir l'introduction rapide de nouvelles mesures au moyen de textes complémentaires lorsque de nouvelles maladies ou de nouvelles conditions de lutte apparaissent. Les**

## **procédures d'application et les autorités responsables doivent être définies.**

### **Portée des pouvoirs d'inspection**

**Le service public de santé animale d'un pays en développement doit être habilité par la loi à soumettre à inspection:**

- **Les animaux, domestiques et sauvages, aux fins de la lutte contre les maladies animales.**
- **Les produits d'origine animale.**
- **Les produits alimentaires pour animaux.**
- **Les produits destinés à la prévention, au diagnostic et au traitement des maladies animales.**
- **Tout ce qui peut transmettre des maladies animales.**
- **Les locaux, le matériel, les installations et moyens de transport connexes, conformément aux lois et réglementations pertinentes.**
- **Les documents connexes, conformément aux lois et réglementations pertinentes.**

**Certains pays confèrent à leurs services de santé animale des responsabilités au titre d'autres textes législatifs pour l'application des lois et de réglementations officielles concernant la gestion de la production animale, de l'aquaculture, de la santé, de la faune sauvage, du bien-être des animaux, de la production de vaccins et de produits biologiques, de la médecine animale en laboratoire, etc.**

**En particulier, le service public de santé animale d'un pays en développement doit être habilité à procéder à l'examen clinique de tout animal et à des tests ou autres examens des produits énumérés plus haut. De plus, dans**

**la mesure définie par les lois et réglementations pertinentes et en accord avec elles, le service de santé animale doit avoir pouvoir à titre permanent ou temporaire d'effectuer des inspections vétérinaires aux fins suivantes:**

- **Appliquer des marques officielles d'identification aux animaux, produits, récipients, locaux, matériel et moyens de transport.**
- **Délivrer ou annuler des certificats ou licences officiels.**
- **Interdire, limiter, restreindre ou réglementer l'importation, l'exportation ou les mouvements à l'intérieur du pays des animaux, des produits d'origine animale et des autres produits assujettis à l'inspection vétérinaire, ainsi que des produits d'alimentation animale, des vaccins, des agents infectieux biologiques, des insectes nuisibles et des médicaments.**
- **Ordonner et mettre en application l'isolement, l'examen et les analyses des animaux.**
- **Réaliser ou faire réaliser les tests de diagnostic, la vaccination, le traitement prophylactique ou thérapeutique des animaux, le traitement des produits, la désinfection des locaux, du matériel, des installations et des moyens de transport.**
- **Collecter des échantillons à des fins de diagnostic, contrôle sanitaire ou de qualité, ou de procédure légale en cas de maladie animale, et soumettre ces échantillons à des examens de laboratoire.**
- **Confisquer des animaux et produits, ou en ordonner la confiscation.**
- **Abattre des animaux ou détruire des produits, ou en ordonner l'abattage ou la destruction.**
- **Enregistrer les établissements ou les individus exerçant des activités spécifiques et surveiller leur gestion.**

- **Confirmer ou annuler l'agrément accordé à des établissements, activités ou individus déterminés et, en cas d'annulation de l'agrément, interdire, ou faire interdire le fonctionnement de l'établissement ou l'activité de l'individu en cause.**
- **Interdire, limiter, restreindre ou réglementer l'accès des personnes à des locaux spécifiés ou des lieux définis.**
- **Interdire, limiter, restreindre ou réglementer l'introduction dans des locaux spécifiés ou des lieux définis d'animaux, produits ou autres objets ou leur enlèvement de ces lieux ou locaux.**
- **Contrôler à des fins de santé animale la reproduction naturelle ou artificielle du bétail, volaille, etc.**
- **Faire fonctionner des laboratoires vétérinaires, des stations de quarantaine et autres établissements officiels sous la responsabilité et l'autorité directes des vétérinaires officiels.**

### **Appui d'autres services officiels**

**Dans l'exercice de leurs fonctions officielles et de leurs pouvoirs juridiques, les vétérinaires officiels responsables ainsi que le personnel auxiliaire autorisé devraient bénéficier en permanence du soutien immédiat et entier des autorités chargées de faire appliquer la loi, des administrations municipales et autres administrations locales et des services douaniers.**

## **Maladies à déclaration obligatoire**

### **Définition**

**L'expression «maladie à déclaration obligatoire» ne devrait être applicable qu'aux maladies assujetties à des mesures officielles intensives de prévention et de lutte; elle devrait couvrir toutes les maladies figurant sur la liste A de l'OIE. Ces maladies exigent l'application des mesures suivantes:**

- **Des dispositions susceptibles d'être appliquées efficacement sont prévues pour assurer que tous les cas de maladie à déclaration obligatoire soient portés à la connaissance des autorités vétérinaires; le gouvernement doit s'engager à appliquer et à faire respecter ces dispositions.**
- **Chaque apparition d'une maladie de cette catégorie devrait entraîner une série de mesures officielles de lutte définies dans les réglementations pertinentes.**
- **Les pouvoirs légaux et les dispositions mentionnés dans la section suivante «liste des maladies à déclaration obligatoire» devraient être pleinement applicables à chacune des maladies ainsi désignées.**
- **Les autorités devraient avoir légalement pouvoir d'obliger les éleveurs à appliquer les mesures sanitaires prescrites à leur cheptel, des mesures incitatives et des sanctions étant dûment prévues pour assurer leur coopération. De telles mesures devraient être appliquées régulièrement, y compris le paiement d'indemnités appropriées en cas d'abattage obligatoire.**

**Les maladies assujetties à d'autres formes de contrôle réglementaire ne doivent pas être désignées comme étant des «maladies à déclaration obligatoire», mais qualifiées de «maladies officiellement contrôlées» ou «maladies faisant l'objet de surveillance et de lutte officielles».**

### **Liste des maladies à déclaration obligatoire**

**Les «maladies à déclaration obligatoire» doivent être spécifiées par la loi ou la réglementation nationale. La liste des «maladies à déclaration obligatoire» doit faire partie intégrante de la législation nationale en matière de santé animale et doit inclure:**

- **Les maladies que le gouvernement intéressé a accepté de considérer comme étant à déclaration obligatoire en vertu d'engagements internationaux pris dans le cadre de conventions et d'accords multilatéraux ou bilatéraux, notamment la liste A de l'OIE.**
- **Les autres maladies contrôlées de la même manière par l'Etat en vertu des réglementations nationales pertinentes, étant entendu que le gouvernement intéressé s'engage à appliquer et faire respecter ces dispositions de façon efficace et régulière.**

## **Déclaration obligatoire**

**Des dispositions appropriées doivent être prises et appliquées efficacement pour assurer que tout cas raisonnablement suspect de maladie à déclaration obligatoire soit signalé sans délai par le public au service officiel de santé animale. En principe, toute personne possédant (ou ayant été en contact avec) un animal ou une carcasse suspect, ou devant être suspect, est tenue d'informer le service officiel d'application de la loi, ou le service de santé animale. En particulier, des mesures efficaces doivent être appliquées pour assurer que cette obligation est respectée par les vétérinaires, les éleveurs et leur personnel, les bouchers, les équarisseurs et toutes autres personnes qui, dans leur profession, leur métier ou leur emploi habituel s'occupent directement d'animaux ou de carcasses. A cette fin, les lois et réglementations pertinentes doivent prévoir que tout cas de maladie grave ou de mort d'un animal, ou toute altération d'une carcasse, doit être considéré comme suspect de maladie à déclaration obligatoire à moins que les symptômes ne puissent être raisonnablement attribués à une autre maladie qui n'est pas à déclaration obligatoire.**

## **Actions**

**Des réglementations mises en œuvre de manière efficace doivent prévoir une série de moyens à prendre régulièrement chaque fois qu'un vétérinaire officiel décèle ou soupçonne chez un animal ou dans une carcasse la présence d'une maladie à déclaration obligatoire. Ces mesures doivent être applicables à chacune des maladies à déclaration obligatoire concernées.**

# Inspection vétérinaire

## Portée et objectifs

**L'inspection vétérinaire doit comprendre l'établissement des faits et l'application des mesures pertinentes et être effectuée dans le pays et aux frontières au moyen des mesures effectives conçues pour:**

- **Empêcher l'introduction de maladies à déclaration obligatoire de l'étranger, ainsi que la propagation de ces maladies à l'intérieur du pays, s'assurer que tous les cas de telles maladies sont immédiatement signalés aux autorités vétérinaires et que les mesures d'action sanitaire prévues par les réglementations sont immédiatement appliquées.**
- **Assurer la mise en œuvre des programmes de lutte et d'éradication.**
- **Assurer le respect des normes officielles de santé et de qualité dans le commerce intérieur et extérieur.**

**Ces mesures doivent être régies par des réglementations appropriées correspondant aux objectifs techniques et sanitaires et aux moyens d'action disponibles. Elles doivent être appliquées et respectées régulièrement. En ce qui concerne le commerce extérieur, elles ne doivent pas être appliquées de manière à provoquer une discrimination arbitraire ou injustifiable entre des pays où les mêmes conditions existent ou entre le commerce intérieur et international.**

## Conditions d'inspection

**Les vétérinaires officiels et le personnel auxiliaire doivent pouvoir accéder à tous les lieux ou locaux où il peut être**



**nécessaire de procéder à une inspection vétérinaire officielle. Ils sont tenus au secret professionnel. Les propriétaires, gérants et employés des lieux ainsi visités doivent être tenus de faciliter l'inspection et de fournir toute assistance raisonnable à cet égard. En particulier, le personnel officiel et auxiliaire autorisé doit avoir pouvoir d'ordonner aux propriétaires de rassembler leur cheptel pour inspection et d'inspecter tous les animaux, où qu'ils se trouvent.**

## **Contrôle des médicaments**

**L'homologation, la fabrication, l'importation, la distribution et l'utilisation des médicaments et produits biologiques vétérinaires doivent être régis par des textes réglementaires. Ce contrôle peut s'exercer dans le cadre du contrôle des médicaments destinés aux êtres humains et aux animaux, ou bien des textes législatifs séparés peuvent être applicables aux médicaments et produits biologiques destinés aux êtres humains et à ceux qui sont destinés aux animaux.**

### **Homologation**

**Tous les médicaments et produits biologiques utilisés dans un pays doivent être homologués. Cette tâche incombe généralement à un conseil (ou commission) de contrôle des médicaments qui peut s'occuper de tous les médicaments ou simplement de ceux qui sont destinés aux animaux. Dans le premier cas, un sous-comité vétérinaire doit être responsable de l'homologation des médicaments vétérinaires.**

**Avant d'homologuer un médicament, le service responsable doit examiner les protocoles communiqués par les fabricants pour démontrer l'efficacité, la qualité et la sécurité du produit. Le service, en homologuant le produit pour mise sur le marché, prescrit les conditions de distribution et d'utilisation, par exemple: usage vétérinaire, sur ordonnance, vente en pharmacie, etc. Il est souvent utile de savoir si un médicament a déjà été homologué dans**

**un pays doté d'un système d'homologation fiable, ce qui facilite l'examen de la question.**

### **Contrôle de la fabrication, de l'importation et de la distribution**

**Les médicaments et les produits biologiques ne devraient pouvoir être importés ou fabriqués que s'ils sont homologués.**

**Le respect des conditions prescrites lors de l'homologation doit être vérifié par un service d'inspection comprenant, le cas échéant, des agents du service de santé animale.**

### **Contrôle de qualité**

**Le prélèvement d'échantillons de médicaments et le contrôle de leur qualité doivent être dûment prévus. Cette vérification est coûteuse et peut se faire par sondage aléatoire. Les fabricants ont généralement leur propre système de contrôle de qualité.**

### **Aliments pour animaux**

**Des textes législatifs devraient régir la fabrication et la vente des aliments pour animaux. Ils devraient exiger l'enregistrement des fabricants, que les aliments contiennent, dans des limites spécifiées, les ingrédients indiqués par les fabricants et un étiquetage comportant une liste des principaux ingrédients.**

## **Conseil vétérinaire**

**Chaque pays doit avoir un organe permanent, indépendant du service vétérinaire officiel, mais reconnu par le gouvernement, qui tient le registre des vétérinaires, établit des directives d'éthique pour la profession et surveille**

## **le comportement professionnel des vétérinaires.**

**Ce conseil doit avoir les pouvoirs suivants:**

- **Etablir les normes de compétence pour l'inscription au registre des vétérinaires.**
- **Inscrire uniquement les vétérinaires ayant les qualifications nécessaires.**
- **Etablir un code de conduite et veiller à ce que les membres se conduisent de manière éthique et correcte du point de vue professionnel.**
- **Infliger des sanctions aux membres et, si nécessaire, les rayer du registre.**

## **Santé publique vétérinaire**

**La plupart des dispositions nécessaires pour combattre les zoonoses, en ce qui concerne la source d'infection se trouvant chez les animaux, figurent dans la loi sur la santé animale.**

**La loi sur la santé publique doit contenir les dispositions requises pour les licences et les normes des locaux, abattoirs, usines de traitement des viandes, entrepôts frigorifiques, etc., les pouvoirs d'inspection et d'action consécutive, si nécessaire, pour assurer l'hygiène de la production et l'innocuité des aliments d'origine animale destinés à la consommation humaine.**

**En ce qui concerne les viandes et les produits à base de viande, la loi doit couvrir:**

- **La conception et la construction des abattoirs.**
- **La qualité de l'approvisionnement en eau.**
- **L'élimination sans risques des effluents et des déchets.**
- **L'hygiène de la manutention des viandes.**
- **Les procédures détaillées d'inspection des viandes, y compris l'inspection ante-mortem et post-mortem.**
- **Les mesures à prendre lors de la découverte de maladies.**
- **Les échantillons à utiliser pour des tests afin d'étudier la présence de résidus.**

**Ces procédures sont exposées en détail dans le Codex Alimentarius FAO/OMS.**

**Dans les pays où la production et la sécurité d'autres aliments tels que le lait, le poisson et les produits dérivés sont également du ressort du service de santé animale, des textes législatifs parallèles doivent être adoptés pour fixer les normes de production, d'inspection et d'application.**

## **Bibliographie**

**FAO. 1985. *Code d'usage international pour le jugement ante-mortem et post-mortem des animaux d'abattoir et de la viande*. Codex Alimentarius, 1<sup>er</sup> éd., vol. C. FAO, Rome.**

**OIE. 1986. *Code zoosanitaire international*. OIE, Paris.**

**OIE. 1987. *Code zoosanitaire international*. OIE, Paris.**

**OIE. 1988. *Code zoosanitaire international*. OIE, Paris.**

**OIE. 1989. *Code zoosanitaire international*. OIE, Paris.**

---

[Table des matières](#) - [◀ Précédente](#) - [Suivante ▶](#)

[Table des matières](#) - [◀ Précédente](#) - [Suivante ▶](#)

---

## Chapitre 9: Information sur la santé animale

---

[Information nationale](#)

[Information internationale](#)

[Bibliographie](#)

---

### Information nationale

#### Statistiques concernant le bétail

**Le service de santé animale doit disposer de statistiques officielles fiables sur le bétail et la volaille dans les diverses communautés et districts administratifs du pays, sur la dimension des troupeaux, les mouvements des animaux, la productivité et la valeur commerciale des animaux, de la viande et des produits associés. Ces données devraient être rassemblées par le service de santé ou communiquées par les organismes gouvernementaux responsables des statistiques. Afin de planifier et d'appliquer de manière efficace les mesures officielles, le service de santé animale doit avoir la faculté d'indiquer le type de données à collecter aux organismes gouvernementaux responsables.**

**Le service de santé animale devrait disposer d'informations suffisantes sur les populations humaines, les animaux de compagnie, les animaux sauvages et semi-sauvages, les vecteurs de maladie et les animaux venimeux pour pouvoir juger de leur importance épidémiologique.**

### **Comptes rendus intérieurs**

**Les comptes rendus intérieurs du service de santé animale doivent être conçus et réalisés de manière à informer la direction générale de façon permanente, fiable et adéquate sur les éléments suivants:**

- **L'état des maladies à déclaration obligatoire.**
- **Les faits constatés et les mesures prises par le service de santé animale travaillant sur le terrain.**
- **Les faits constatés, les mesures prises et les résultats obtenus par les programmes spéciaux de lutte et d'éradication et les projets généraux de promotion de la santé, animale.**
- **L'inspection officielle des viandes, du lait, du poisson et d'autres produits, les faits constatés et les décisions prises.**
- **Les diagnostics et autres opérations du service officiel de laboratoire.**

- **Les activités de terrain, telles que les vaccinations de masse, les enquêtes sur les maladies, etc.**

**Les activités d'inspection vétérinaire concernant les produits animaux alimentaires et non alimentaires, ainsi que les aliments et médicaments pour animaux, et les autres activités d'inspection vétérinaire officielle.**

**Ces informations doivent être aussi complètes et appropriées que possible pour permettre à la direction centrale de:**

- **Faire des déclarations officielles précises et fiables concernant la présence, le développement ou l'absence de maladies à déclaration obligatoire à des fins de commerce.**
- **Evaluer les circonstances essentielles pour déterminer la déclaration de zones d'interdiction, leurs limites et les mesures à appliquer dans ces zones.**
- **Décider de la stratégie et des politiques de lutte, et en particulier d'une politique d'abattage, ainsi que des études de coûts/avantages et de faisabilité.**
- **Suivre les résultats obtenus par les opérations d'éradication systématique et ajuster la politique en fonction de l'évolution de la situation.**
- **Noter, dès le début, toute dégradation de la situation générale de la santé animale et prendre les mesures requises pour en découvrir les causes et y mettre fin.**
- **Evaluer l'efficacité des services de terrain et des programmes de lutte, et apporter des modifications si nécessaire.**
- **Evaluer les conséquences financières, débloquer les fonds et en surveiller l'utilisation.**

**Notification des maladies à déclaration obligatoire**

**Les pays doivent considérer au minimum que toutes les maladies figurant sur la liste A de l'OIE sont à déclaration obligatoire.**

**Les vétérinaires officiels qui ont des responsabilités de notification et les autres fonctionnaires des services de santé animale devraient être tenus de signaler, par le truchement du vétérinaire officiel responsable, à la direction centrale et le jour même, tout cas ou suspicion de maladie à déclaration obligatoire, en indiquant:**

- **Le nombre de lieux infectés au début de la période de notification.**
- **Le nombre de lieux infectés au cours de ladite période.**
- **Le nombre de lieux infectés à la fin de ladite période.**
- **Le nombre et l'emplacement (coordonnées) des communes et districts administratifs où se trouvent les lieux infectés en question.**
- **Le nombre d'animaux sous traitement dans les lieux infectés.**
- **Le nombre d'animaux atteints par les mesures de lutte dans les zones interdites ou d'observation.**
- **Le nombre de décès.**
- **Le nombre d'animaux abattus.**
- **Le nombre de vaccinations réalisées en liaison avec les foyers signalés, et le type de vaccin utilisé.**

**La Direction centrale doit être tenue informée de toutes les opérations ultérieures dans le cadre des mesures sanitaires prises, de l'évolution de la mortalité et de la morbidité, du nombre d'animaux abattus, des indemnités versées et des autres dépenses, des résultats ultérieurs de l'enquête épidémiologique, et de la fin de la poussée.**



**Toute l'information reçue doit être rassemblée dans des rapports sous la responsabilité de la direction centrale. (Voir plus loin le paragraphe  Rapports publiés .)**

**Toutes les informations disponibles doivent être rassemblée et conservées à des fins de planification et d'action interne ultérieures, mais il faut reconnaître que, dans les bulletins destinés à la publication, il suffit d'indiquer le nombre de lieux infectés déclarés au cours de la période de notification et les coordonnées des districts et communes concernés.**

**Si une maladie à déclaration obligatoire apparaît pour la première fois dans un pays, ou réapparaît après une période d'absence, le service de santé animale doit en informer sans délai les pays voisins ou ayant des liens commerciaux, les organisations internationales concernées ainsi que les organismes régionaux ou sous-régionaux de coopération vétérinaire officielle, s'il y a lieu.**

**Signalisation périodique (maladies autres que celles à déclaration obligatoire)**

**Les services de terrain, les services de quarantaine, les laboratoires de diagnostic, les projets spéciaux de lutte et d'éradication, les centres d'insémination artificielle ainsi que les programmes généraux de santé animale devraient soumettre des rapports périodiques à la direction centrale, indiquant les maladies diagnostiquées, le nombre de tests de vaccinations et de traitements exécutés, les résultats des tests et les décisions prises lors de l'inspection. Les opérations spéciales de lutte et d'éradication devraient enregistrer et communiquer le nombre de troupeaux certifiés exempts de maladies à déclaration obligatoire, et l'effectif de ces troupeaux. S'il y a lieu, le nombre d'inséminations, de conceptions et de naissances ainsi que les résultats de l'examen vétérinaire des femelles n'ayant pas conçu ou ayant avorté devraient être enregistrés et communiqués périodiquement par les centres d'insémination artificielle et les programmes de lutte contre la stérilité.**

**Rapports sur l'inspection à l'importation**

**Les faits constatés, les décisions prises et les opérations réalisées dans le domaine de l'importation, de l'inspection des animaux et des produits devraient être communiqués à la direction centrale, sans délai et le jour même de**

**l'inspection, si des mesures restrictives ou d'interdiction sont en cause. Dans le cas contraire, les rapports pertinents doivent être rassemblés et soumis périodiquement.**

## **Rapports publiés**

**Le service de santé animale doit publier:**

- **Des bulletins périodiques, à intervalles appropriés, fournissant des informations sur la présence des maladies à déclaration obligatoire.**
- **Des rapports annuels fournissant des informations sur la situation des maladies comportant une lutte officielle, les autres maladies diagnostiquées par les services de terrain et de laboratoire, le type et le nombre de vaccinations et les autres faits constatés et opérations réalisées par le service de santé animale.**

**Ces bulletins et rapports annuels doivent être publiés par le gouvernement et/ou pour son compte ou, s'il y a lieu, par les organisations internationales ou gouvernementales, régionales ou sous-régionales, concernées.**

## **Information internationale**

### **Groupes de maladies transmissibles**

**Les maladies animales sont classées par la FAO, l'OMS et l'OIE selon leur importance et leur rapidité de propagation, comme suit:**

- **Liste A. Maladies transmissibles ayant un potentiel de propagation très grave et rapide, au-delà des**

**frontières nationales, qui présentent une grande importance socio-économique ou pour la santé publique ainsi que pour le commerce international du bétail et des produits du bétail.**

- **Liste B.** Les maladies transmissibles considérées comme importantes dans le domaine socio-économique ou pour la santé publique ainsi que pour le commerce international du bétail et des produits du bétail.
- **Liste C (FAO).** Maladies transmissibles présentant une importance dans le domaine social, économique ou de la santé publique au niveau local.

### **Communications aux organisations internationales**

**Toute maladie de la liste A ou l'apparition d'une maladie de la liste B qui présente une importance épidémiologique exceptionnelle pour d'autres pays doit être annoncée par télex, télégramme ou télécopie à l'OIE et aux autres organisations compétentes, aux pays voisins et aux pays ayant des liens commerciaux en ce qui concerne les animaux ou leurs produits dans un délai de 24 heures après la confirmation d'un cas ou foyer.**

**Pour les pays membres de l'OIE, la procédure de signalisation et les rapports habituels qui suivent doivent être conformes au Guide de l'OIE.**

**L'OIE communique les informations aux pays membres:**

- **par télex, télégramme ou télécopie aux pays à risque immédiat et par courrier postal aux autres pays;**
- **par le truchement du bulletin mensuel de l'OIE, qui fournit des données concernant les maladies des listes A et B selon les besoins;**
- **par le truchement de la publication annuelle de l'OIE *Santé mondiale animale*.**

**Les pays qui ne sont pas membres de l'OIE doivent transmettre les informations au service de santé animale de la FAO à Rome comme indiqué ci-dessus. La FAO transmet les informations à l'OIE conformément à un accord officiel entre les deux organisations, ainsi qu'aux autres pays à risque.**

**Chaque année, la FAO, l'OMS et l'OIE envoient aux directeurs des services de santé animale un questionnaire commun en vue de la préparation de l'*Annuaire de la santé animale FAO/OMS/OIE* et de la publication *Santé mondiale animale* de l'OIE.**

**Ce questionnaire se divise en deux parties: la première partie concerne les maladies des listes A et B, et la deuxième partie les maladies de la liste C, le nombre de cas de zoonoses dans la population humaine et les effectifs de personnel vétérinaire.**

**Les maladies de la liste A et de la liste B de l'OIE sont indiquées à l'annexe 4.**

## **Bibliographie**

**FAO/OMS/OIE. *Annuaire de la santé animale*. FAO, Rome.**

**OIE. *Bulletin* (mensuel). OIE, Paris.**

**OIE. *Santé animale mondiale* (annuel). Nouveaux foyers de maladies animales/statistiques (n° 1). Situation de la santé animale et méthodes de lutte contre les maladies (n° 2). Partie 1: rapports; partie 2: tableaux. OIE, Paris.**

---

[Table des matières](#) - [◀ Précédente](#) - [Suivante ▶](#)

---

# Chapitre 10: La santé animale et l'environnement

---

[Santé animale et répercussions écologiques](#)

[Utilisation des produits vétérinaires](#)

[Utilisation des pesticides](#)

[Présence de résidus toxiques dans les produits animaux](#)

---

L'objectif des services de santé animale est de contribuer à l'amélioration de la production animale. Dans les pays en développement, le premier stade consiste souvent à lutter contre les principales maladies pour permettre l'augmentation de la production animale. Les activités entreprises pour atteindre ces objectifs pourraient entraîner la dégradation et la pollution de l'environnement par suite de l'augmentation du cheptel, de la mauvaise gestion et de l'utilisation excessive des ressources naturelles disponibles et des produits vétérinaires.

## Santé animale et répercussions écologiques

### Utilisation des terres

L'intensification de la production animale dans le cadre du développement peut, si elle n'est pas convenablement

**réalisée, contribuer à la dégradation des terres en raison du surpâturage, de la réduction de la fertilité des sols, de l'érosion et de la désertification. Cela vaut particulièrement pour les terres marginales, impropres à l'agriculture, où se trouvent la plupart des ruminants soumis à l'élevage extensif. Les grandes activités de santé animale, comme les campagnes de vaccination ou les programmes de lutte contre les parasites (tsé-tsé, tiques), ont un effet positif sur la productivité et les effectifs des troupeaux, ce qui renforce la pression du cheptel et peut contribuer à la dégradation des sols, à moins qu'un bon plan d'utilisation des terres ne soit appliqué.**

**Un bon plan d'utilisation des terres dûment appliqué, compte tenu des divers aspects agricole, topographique et géographique en cause, est indispensable pour réduire le risque d'une évolution écologique défavorable, tout en augmentant la productivité et en renforçant la lutte contre les maladies animales. Il faut donc une approche multidisciplinaire pour bien assurer la planification et l'utilisation des terres.**

## **Pollution**

**De même, l'intensification de la production animale aboutit à une utilisation accrue de produits vétérinaires tels que les pesticides et à la production de différents types de déchets tels que le fumier des animaux d'embouche. La pollution ou la contamination de l'environnement, en particulier des eaux, par les déchets animaux (fumier et lister) est un problème de plus en plus grave et doit être prévu lorsqu'on projette de nouveaux locaux pour animaux, notamment dans les systèmes de production industrielle. Il faut organiser l'utilisation ou l'élimination sans danger des déchets des abattoirs qui peuvent constituer des sous-produits intéressants à condition d'être traités selon des méthodes appropriées. Il faut prévoir la stérilisation ou la fonte de toutes les matières condamnées ou contaminées avant tout autre traitement et mise en circulation. Une mauvaise évacuation de ce genre de déchets peut entraîner une prolifération des prédateurs (hyènes, chiens sauvages, etc., à terre, et requins si les déchets sont jetés à la mer).**

**Il faut également stériliser les déchets alimentaires provenant des transports internationaux aériens ou maritimes afin d'éviter que des produits animaux contaminés propagent des maladies animales.**

**Il existe maintenant des méthodes d'application des insecticides (cibles et pièges pour mouches tsé-tsé) et les acaricides (à épandre) qui respectent l'environnement. Ces méthodes permettent de réduire les risques de contamination de l'environnement et doivent être utilisées dans toute la mesure possible. On peut limiter le recours aux pesticides au minimum en élevant des races ou des animaux croisés résistant aux parasites, comme les bovins trypanotolérants ou les races résistant aux tiques.**

### **Modification de l'équilibre écologique**

**Il arrive fréquemment que la diminution du nombre d'individus d'une espèce dans une zone donnée entraîne des conséquences inattendues pour l'environnement en raison d'un impact sur des espèces non ciblées. L'application des mesures de lutte contre la maladie peut parfois aussi avoir des conséquences imprévues:**

- **L'utilisation généralisée et excessive des antibiotiques et des antiparasites tels que les anthelminthiques et les acaricides a fait apparaître des souches d'agents pathogènes résistant au produit utilisé, ce qui complique encore la lutte.**
- **Au Mexique, l'empoisonnement des coyotes (prédateurs) pour lutter contre la rage a entraîné une prolifération catastrophique du lapin de garenne qui est devenu un danger pour l'agriculture.**
- **Les réserves de faune sauvage d'Afrique peuvent devenir des réservoirs d'infection de certains organismes pathogènes qui attaquent le bétail, notamment la fièvre aphteuse et la trypanosomiase.**

**Ces exemples soulignent la nécessité d'une planification complète des interventions de santé animale qui prennent pleinement en considération les conséquences possibles sur l'environnement.**

## **Utilisation des produits vétérinaires**

**Vu l'utilisation croissante de produits vétérinaires pour le traitement des maladies, la lutte contre les parasites et l'augmentation de la production, il est essentiel que toutes les personnes qui participent à la manipulation et l'administration de ces produits soient bien informées du danger potentiel qu'ils représentent pour l'environnement.**

**Les produits vétérinaires sont généralement accompagnés d'instructions détaillées sur leur emploi, leur élimination, les effets secondaires possibles et, dans le cas des pesticides, le taux de toxicité et les instructions à suivre en cas d'accident; ces informations doivent être rédigées dans une langue appropriée. Les indications figurant sur l'emballage peuvent, cependant, varier d'un pays à l'autre selon la réglementation nationale d'homologation. Afin d'assurer des normes suffisantes d'emballage et de mode d'emploi, les services de santé animale et les organismes d'homologation doivent coopérer étroitement. Les produits destinés à être utilisés et administrés par des personnes non spécialisées, comme les éleveurs, devraient être accompagnés d'instructions dans la langue appropriée. Les étiquettes proposées par les fabricants pour de nouveaux produits devraient être soumises aux autorités d'homologation pour acceptation préalable.**

## **Utilisation des pesticides**

**Il convient de contrôler, strictement l'importation, l'homologation, la distribution et l'utilisation des pesticides, et les utilisateurs doivent bénéficier d'une formation suffisante en ce qui concerne la manipulation et les méthodes d'application de ces produits. Les directives FAO/OMS pour l'utilisation des pesticides contiennent des recommandations à ce sujet.**

## **Présence de résidus toxiques dans les produits animaux**



**Après l'absorption de médicaments vétérinaires, les résidus peuvent se trouver dans les produits desdits animaux destinés à l'alimentation humaine. Les risques pour la santé résultant de la présence de résidus dans les aliments relèvent des catégories suivantes: toxicologie, immuno-pathologie et microbiologie. Cette dernière catégorie correspond à l'utilisation de substances antimicrobiennes dans l'alimentation animale à des niveaux sous-thérapeutiques.**

**D'autres produits chimiques sont utilisés pour l'élevage, dont des additifs tels que les antioxydants ou les produits antifongiques utilisés pour conserver la qualité des aliments pour animaux, des colorants, des désinfectants et des pesticides. Ces produits constituent également des risques potentiels pour la santé publique.**

**La présence de résidus de pesticides, de médicaments et d'hormones dans les viandes, le lait, les oeufs et autres produits animaux ne fait pas encore l'objet de contrôles généralisés dans les pays en développement, mais il conviendrait de renforcer ces contrôles.**

**La diffusion d'informations, les séminaires et les activités de formation sur la présence de résidus dans les produits animaux seraient nécessaires pour éviter ces difficultés.**

---

[Table des matières](#) - [◀Précédente](#) - [Suivante▶](#)

[Table des matières](#) - [◀Précédente](#) - [Suivante▶](#)

---

## **Chapitre 11: Coopération internationale**

---

## Coopération bilatérale

## Coopération régionale et mondiale

---

**La croissance régulière du commerce et des mouvements, notamment des exportations et importations d'animaux et de leurs produits, aggrave les risques de propagation des maladies animales. Il faut donc à tous les niveaux - bilatéral, sous-régional, régional et mondial - renforcer la coopération internationale en matière de santé animale et dans les domaines connexes.**

**De nouveaux problèmes de santé animale, de plus en plus difficiles à résoudre, nécessiteront une spécialisation plus poussée en médecine vétérinaire et une étroite coopération internationale. Il sera important d'améliorer les échanges d'informations sur les situations épidémiologiques, les nouvelles découvertes et les méthodes scientifiques et techniques et les expériences pratiques. Il faudra également que les laboratoires et les autres installations sophistiqués et coûteux soient plus largement exploités en commun.**

**La coopération et la collaboration internationales devront rester axées en priorité sur l'organisation et la coordination de la lutte contre les principales maladies transmissibles qui ne respectent pas les frontières (peste bovine, fièvre aphteuse, peste équine africaine, peste porcine africaine, maladie de Newcastle, rage, etc.). Il conviendrait d'accorder également plus d'attention aux maladies vectorielles.**

**Tous les pays doivent participer activement à toutes les formes de coopération et de collaboration internationales pour qu'elles soient efficaces. Cela est particulièrement important pour les programmes de lutte et d'éradication des maladies transmissibles affectant des pays voisins.**

**La protection de pays, sous-régions et régions déterminés contre l'introduction de maladies animales exotiques par l'importation d'animaux et de leurs produits continue à préoccuper tous les pays. Dans ce contexte, il faut au minimum respecter les normes internationales régissant les exportations/importations vétérinaires.**

## Coopération bilatérale

**La coopération pour l'information sur les maladies et les mesures de lutte est essentielle entre pays voisins. Le commerce d'animaux et de produits d'origine animale, le franchissement incontrôlé des frontières par les animaux, les maladies vectorielles, transmises par la faune sauvage ou propagées par voie aérienne, exigent une collaboration étroite entre pays voisins pour limiter ou prévenir la propagation des maladies.**

**Il convient d'organiser régulièrement des réunions bilatérales entre les services de santé animale des pays voisins ou partenaires commerciaux. Dans la mesure du possible, il faudrait mettre en place des dispositions permettant au personnel de santé animale d'exercer ses fonctions sans être arrêté par les frontières.**

**Il s'est avéré utile de promouvoir la collaboration dans le domaine vétérinaire au moyen de conventions ou accords officiels bilatéraux au niveau gouvernemental ou inférieur. Ces accords sont particulièrement utiles entre pays voisins et entre pays liés par l'importation/exportation régulière d'animaux et de leurs produits.**

## Coopération régionale et mondiale

**De même, la coopération entre pays de zones étendues confère un rôle important aux organisations régionales. Ces organisations reposent sur différents accords officiels et tiennent des réunions régulières en plus des réunions d'urgence ou spécialisées.**

**Des maladies très virulentes peuvent mettre en danger les productions d'un continent entier, ainsi que les**

**consommateurs, en raison de la menace de hausse du coût ou même de pénurie de produits d'origine animale. Il faut donc tout faire pour harmoniser les textes législatifs et encourager leur application concertée.**

**Au niveau mondial, les organisations internationales - institutions des Nations Unies comme la FAO et l'OIE - aident les pays membres dans le domaine de la santé animale dans le cadre des responsabilités internationales prévues par leurs actes constitutifs et accords au niveau mondial et régional.**

**L'assistance de la FAO prend principalement les formes suivantes: conseils techniques; information spécialisée; envoi d'experts et de consultants; fourniture de documentation technique; formation; préparation et exécution de projets de terrain en coopération étroite avec les services de santé animale des pays membres. Dans le cadre du Programme ordinaire de la FAO, le Service de la santé animale organise, selon les besoins et les demandes des pays, des consultations d'experts, des séminaires de formation, des journées d'étude, des bourses de perfectionnement, etc. L'Organisation porte une attention particulière à la coordination et au soutien de recherches d'importance internationale sur la santé animale et au transfert de technologie des pays développés aux pays en développement. La responsabilité technique incombe au Service de la santé animale du Siège de Rome.**

**La création de laboratoires régionaux à responsabilités internationales spécialisés dans le diagnostic de maladies spécifiques ou dans la production de vaccins et d'antigènes s'est avérée très utile. Ces laboratoires s'occupent également de la normalisation et, si besoin est, de la distribution des techniques de tests et de réactifs. Le réseau international de laboratoires de référence et de centres de collaboration FAO/OIE/OIE constitue un moyen très important de coopération internationale. Ces centres et laboratoires peuvent fournir des avis et une aide pour le diagnostic de cas complexes, des réactifs normalisés et assurer une formation.**

**L'Office international des épizooties (OIE) regroupe les services vétérinaires officiels de la plupart des pays du monde. Fondé en 1924, il a pour principaux objectifs de stimuler et coordonner la diffusion de l'information sur les maladies infectieuses, y compris l'évolution des maladies et les programmes. Il publie le *Code et manuel international de santé animale* (normalisation du diagnostic et des vaccins), qui fournit les recommandations**

**concernant le commerce international et la lutte contre les maladies. L'OIE coopère activement avec la FAO et l'OMS dans des domaines variés et avec diverses organisations régionales. Sa tâche la plus importante est de rassembler et diffuser l'information, et il a patronné une série de réunions et de stages de formation à ce sujet. Le siège de l'OIE se trouve à Paris.**

**L'Organisation mondiale de la santé (OMS) apporte une contribution importante à la santé animale chaque fois que la santé humaine est atteinte à l'échelle internationale. Cette organisation fortement régionaliste a des programmes et responsabilités à l'échelle des pays, des continents et du monde. La section de santé publique vétérinaire (SPV), responsable des zoonoses et de l'hygiène des aliments, relève du directeur de la Division des maladies transmissibles. Outre ses ressources propres, la section SPV fait appel aux compétences de nombreux organismes spécialisés de l'OMS. L'OMS coopère étroitement avec la FAO et l'OIE.**

**Il existe sur tous les continents des bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO et de l'OMS qui coordonnent les programmes de santé animale des territoires de leur ressort, ou y prennent une part active.**

**La collaboration avec d'autres associations vétérinaires nationales et internationales, telles que l'Association mondiale des vétérinaires, peut être utile aux services nationaux de santé animale. Nombre de ces associations font paraître des bulletins scientifiques, source utile d'information pour les vétérinaires qui veulent se tenir au courant dans leurs domaines spécifiques.**

**Il est nécessaire de renforcer la coopération internationale, étant donné l'accélération générale des communications, la propagation et l'intensification des maladies animales et les besoins toujours croissants de produits animaux. Dans la plupart des cas, les pays et leurs organisations se sont mis d'accord sur les moyens de réaliser cet objectif important.**

**La structure et les fonctions des organisations internationales et régionales compétentes sont exposées à l'annexe 6.**

[Table des matières](#) - [◀ Précédente](#) - [Suivante ▶](#)

[Table des matières](#) - [◀ Précédente](#) - [Suivante ▶](#)

---

## Annexe

---

[Annexe 1A: Organigramme type des services de santé animale](#)

[Annexe 1B: Organisme type des services de santé et de production animales](#)

[Annexe 2: Effectifs du cheptel et du personnel vétérinaire dans les pays en développement](#)

[Annexe 3: Centres de référence](#)

[Annexe 4: Information internationale](#)

[Annexe 5: Manuel d'opérations d'urgence: table des matières \(série de documents\)](#)

[Annexe 6: Organisations internationales et régionales](#)

---

### Annexe 1A: Organigramme type des services de santé animale

[Organigramme type des services de santé animale](#)

### Annexe 1B: Organisme type des services de santé et de production animales

[Organisme type des services de santé et de production animales](#)

# Annexe 2: Effectifs du cheptel et du personnel vétérinaire dans les pays en développement (part a)

[Continuer](#)

Pays	Nombre d'animaux ( <i>en milliers</i> )						Effectifs du personnel vétérinaire	
	Bovins et buffles	Chevaux mulets et ânes	Chameaux	Ovins et caprins	Porcins	Poulets et autres volailles	Vétérinaires	Auxiliaires zoosanitaires
<b>Afrique</b>								
Algérie	1410	620	135	16100	5	23202	547	700
Angola	3100	6		1250	485	6050	72	309
Bénin	932	7		1884	680	24000	80	263
Botswana	2350	176		1730	11	1300	30	1625
Burkina Faso	1850	473	5	8400	496	21600	81	425
Burundi	345			1140	84	3900	58	418
Cameroun	4582	64		6383	1299	16400	111	269
Cap-Vert	12	7		83	70	250	8	37
République	2495			1330	397	2708	15	258

centrafricaine Tchad	4115	440	516	4620	13	3750	64	548
Comores	86	4		106		380	1	20
Congo	70			347	50	500	72	313
Côte d'Ivoire	991	2		3000	450	16500	110	1036
Djibouti	72	8	58	916			4	17
Egypte	4600	1971	77	2970	15	37730	18220	12210
Guinée équatoriale	5			43	5	250	9	7
Ethiopie	28900	8070	1070	42000	20	57000	354	1711
Gabon	10			148	155	2150	10	35
Gambie	300	59		353	13	400	13	175
Ghana	1150	12		4200	550	8000	130	977
Guinée équatoriale	1800	3		966	33	13000		
Guinée-Bissau	340	4		415	290	770	14	63
Kenya	13457	2	800	13825	100	24000	802	2968
Lesotho	530	148		2490	73	1000	22	78
Libéria	42			475	140	4240	11	47
Libye	240	110	190	6770		37000	301	572
Madagascar	10250			2000	1420	35650	105	996
Malawi	1100	1		1220	220	8500	35	679
Mali	4880	588	235	11300	60	22000	536	647
Mauritanie	1260	167	810	7500		2700	14	208



	1200	107	010	7000		3700	14	200
Maurice	33			102	10	2029	36	33
Maroc	3500	1580	43	23460	9	37600	507	1910
Mozambique	1370	20		500	165	22145	99	384
Namibie	2060	124		9050	49	510	38	207
Niger	3600	810	420	11070	37	17000	56	954
Nigéria	12200	950	18	39200	1300	200000	1809	5196
Rwanda	630			1467	100	1215	41	549
Sao Tomé-et-Principe	4			6	3	123	9	6
Sénégal	2673	418	8	5086	490	11000	68	532
Seychelles	2			4	15	315		
Sierra Leone	330			510	50	5750	21	73
Somalie	5200	50	6700	34100	10	3220	378	1722
Soudan	22600	692	2900	33000		30000	958	894
Swaziland	660	16		362	20	800	20	264
Tanzanie	14000	173		11650	186	33800	304	2677
Togo	240	5		2250	250	5500	61	104
Tunisie	614	357	185	6120	4	17300	450	394
Ouganda	3912	17		4680	450	17000	419	2094
Zaire	1450			3940	810	19500	896	1585
Zambie	2770	2		604	200	15000	96	484
Zimbabwe	6453	126		3110	237	9711	154	810

<b>Amériques</b>								
Antigua-et-Barbuda	18	3		26	4	80	4	5
Argentine	50782	3155		32545	4200	59310	5695	1143
Bahamas	5			59	20	1450	11	
Barbade	18	5		90	49	1300	15	7
Belize	50	9		5	26	875	10	9
Bermudes	1	1		1	2	80	9	10
Bolivie	5476	1030		14700	2127	14404	1046	32
Brésil	137964	9170		31500	33200	610600	25633	9209
Chili	3500	528		7200	1400	2600	2342	86
Colombie	24671	3200		3644	2600	40000	1181	453
Costa Rica	1735	126		17	223	5000	506	119
Cuba	4927	739		495	2500	27100	5126	9141
Dominique	9			20	5	110	2	5
République dominicaine	2245	584		653	429	25372		
Equateur	4024	766		2183	4160	48186	85	179
El Salvador	1162	118		20	450	4750	252	92
Grenade	5	1		26	11	260	4	11
Guatemala	2023	158		736	800	15000	435	218
Guyana	210	3		197	185	14800	30	35

Haïti	1550	735		1345	950	13855	6	123
Honduras	2601	261		34	600	8200	148	171
Jamaïque	290	37		443	250	3000	44	56
Mexique	34999	12626		16500	14080	239400	10300	12200
Montserrat	9			11	1	30		
Nicaragua	1650	303		10	680	6500	108	90
Panama	1502	176		7	240	6982	425	248
Paraguay	8074	375		595	2305	17473	1021	1680
Pérou	4044	1370		14790	2380	55000	2408	384

[Continuer](#)

[Table des matières](#) - [Précédente](#) - [Suivante](#)

[Table des matières](#) - [Précédente](#) - [Suivante](#)

## Annexe 2: Effectifs du cheptel et du personnel vétérinaire dans les pays en développement (part a)

[Continuer](#)

	<b>Nombre d'animaux (en milliers)</b>						<b>Effectifs du personnel vétérinaire</b>	
<b>Pays</b>	<b>Bovins et buffles</b>	<b>Chevaux mulets et ânes</b>	<b>Chameaux</b>	<b>Ovins et caprins</b>	<b>Porcins</b>	<b>Poulets et autres volailles</b>	<b>Vétérinaires</b>	<b>Auxiliaires zoosanitaires</b>
<b>Afrique</b>								
Algérie	1410	620	135	16100	5	23202	547	700
Angola	3100	6		1250	485	6050	72	309
Bénin	932	7		1884	680	24000	80	263
Botswana	2350	176		1730	11	1300	30	1625
Burkina Faso	1850	473	5	8400	496	21600	81	425
Burundi	345			1140	84	3900	58	418
Cameroun	4582	64		6383	1299	16400	111	269
Cap-Vert	12	7		83	70	250	8	37
République centrafricaine	2495			1330	397	2708	15	258
Tchad	4115	440	516	4620	13	3750	64	548
Comores	86	4		106		380	1	20
Congo	70			347	50	500	72	313
Côte d'Ivoire	991	2		3000	450	16500	110	1036
Djibouti	72	8	58	916			4	17
Egypte	4600	1971	77	2970	15	37730	18220	12210
Guinée	5			12	5	250	0	7

Guinée								
équatoriale								
Ethiopie	28900	8070	1070	42000	20	57000	354	1711
Gabon	10			148	155	2150	10	35
Gambie	300	59		353	13	400	13	175
Ghana	1150	12		4200	550	8000	130	977
Guinée équatoriale	1800	3		966	33	13000		
Guinée-Bissau	340	4		415	290	770	14	63
Kenya	13457	2	800	13825	100	24000	802	2968
Lesotho	530	148		2490	73	1000	22	78
Libéria	42			475	140	4240	11	47
Libye	240	110	190	6770		37000	301	572
Madagascar	10250			2000	1420	35650	105	996
Malawi	1100	1		1220	220	8500	35	679
Mali	4880	588	235	11300	60	22000	536	647
Mauritanie	1260	167	810	7500		3700	14	208
Maurice	33			102	10	2029	36	33
Maroc	3500	1580	43	23460	9	37600	507	1910
Mozambique	1370	20		500	165	22145	99	384
Namibie	2060	124		9050	49	510	38	207
Niger	3600	810	420	11070	37	17000	56	954
Nigéria	12200	950	18	39200	1300	200000	1809	5196

Rwanda	630			1467	100	1215	41	549
Sao Tomé-et-Principe	4			6	3	123	9	6
Sénégal	2673	418	8	5086	490	11000	68	532
Seychelles	2			4	15	315		
Sierra Leone	330			510	50	5750	21	73
Somalie	5200	50	6700	34100	10	3220	378	1722
Soudan	22600	692	2900	33000		30000	958	894
Swaziland	660	16		362	20	800	20	264
Tanzanie	14000	173		11650	186	33800	304	2677
Togo	240	5		2250	250	5500	61	104
Tunisie	614	357	185	6120	4	17300	450	394
Ouganda	3912	17		4680	450	17000	419	2094
Zaire	1450			3940	810	19500	896	1585
Zambie	2770	2		604	200	15000	96	484
Zimbabwe	6453	126		3110	237	9711	154	810
<b>Amériques</b>								
Antigua-et-Barbuda	18	3		26	4	80	4	5
Argentine	50782	3155		32545	4200	59310	5695	1143
Bahamas	5			59	20	1450	11	
Barbade	18	5		90	49	1300	15	7

Belize	50	9		5	26	875	10	9
Bermudes	1	1		1	2	80	9	10
Bolivie	5476	1030		14700	2127	14404	1046	32
Brésil	137964	9170		31500	33200	610600	25633	9209
Chili	3500	528		7200	1400	2600	2342	86
Colombie	24671	3200		3644	2600	40000	1181	453
Costa Rica	1735	126		17	223	5000	506	119
Cuba	4927	739		495	2500	27100	5126	9141
Dominique	9			20	5	110	2	5
République dominicaine	2245	584		653	429	25372		
Equateur	4024	766		2183	4160	48186	85	179
El Salvador	1162	118		20	450	4750	252	92
Grenade	5	1		26	11	260	4	11
Guatemala	2023	158		736	800	15000	435	218
Guyana	210	3		197	185	14800	30	35
Haïti	1550	735		1345	950	13855	6	123
Honduras	2601	261		34	600	8200	148	171
Jamaïque	290	37		443	250	3000	44	56
Mexique	34999	12626		16500	14080	239400	10300	12200
Montserrat	9			11	1	30		
Nicaragua	1650	303		10	680	6500	108	90
Panama	1502	176		7	240	6922	125	242

	1502	170			270	0502	720	270
Paraguay	8074	375		595	2305	17473	1021	1680
Pérou	4044	1370		14790	2380	55000	2408	384

[Continuer](#)

[Table des matières](#) - [Précédente](#) - [Suivante](#)

[Table des matières](#) - [Précédente](#) - [Suivante](#)

## Annexe 2: Effectifs du cheptel et du personnel vétérinaire dans les pays en développement (part b)

Pays	Nombre d'animaux ( <i>en milliers</i> )						Effectifs du personnel vétérinaire	
	Bovins et buffles	Chevaux mulets et ânes	Chameaux	Ovins et caprins	Porcins	Poulets et autres volailles	Vétérinaires	Auxiliaires zoosanitaires
Saint-Kitts-et-Nevis	7			25	10	80	3	7



Sainte-Lucie	13	3		28	12	230	6	9
Saint-Vincent-et-Grenadines	7	1		20	9	220	1	7
Suriname	75			13	21	5560	9	20
Trinité-et-Tobago	87	5		62	84	8000	43	107
Uruguay	10548	475		25574	215	9030	1780	846
Venezuela	12856	1007		1875	2856	61206	4050	870
<b>Asie</b>								
Afghanistan	1600	1730	265	14600		7000	203	369
Bahreïn	6		1	24		950	32	19
Bangladesh	25000	45		12029		118000	995	2250
Bhoutan	431	43		64	64	200	19	327
Brunéi Darussalam	11			1	23	2522	6	24
Cambodge	2730	16		3	1550	10200		
Chine	99076	27390	475	180538	348954	2369892		
Chypre	46	8		505	284	2548	185	117
Hong Kong	1	1			350	6535	41	279
Inde	269200	2493	1400	160486	10300	270000	29900	61500
Indonésie	13350	725		16100	6700	472500	3100	1320
Iran	8230	2136	27	47500		115215		
Iraq...	1795	499	58	11100	120	77000	3890	2382

Israël	357	11	10	500	130	30990	631	174
Jordanie	29	25	15	1725		60010	177	45
Rép. pop. dém. de Corée	1280	49		670	3145	20000	6260	30130
Rép. de Corée	2039	4		142	4852	58976	6395	
Koweït	29	4	8	363		30000	138	165
Laos	1855	43		95	1300	7372	42	2383
Liban	55	18		620	22	12000	62	36
Malaisie	859	5		447	2350	63100	550	278
Mongolie	2541	2060	542	17751	169	341	1108	2808
Myanmar	12220	149		1395	3000	40335	2090	851
Népal	9293			6090	515	10000	173	1422
Oman	138	24	83	990		1900	81	120
Pakistan	31712	3631	972	62539		166020	2239	4898
Philippines	4282	300		2242	7809	72521	2765	1686
Qatar	8	1	22	206		1450	41	14
Arabie saoudite	250	119	405	11498		70000	166	267
Singapour				2	321	4657	65	148
Sri Lanka	2800	1		548	100	9033	264	885
Syrie	757	247	5	14956	1	13228	2281	1007
Thaïlande	10728	18		245	4679	110988	1006	4380
Turquie	12540	2030	3	47950	10	61764	3699	26211
Emirats arabes	48		100	835		6500	159	98

unis								
Viet Nam	5933	133		435	11643	96300	2350	13100
Yémen	1083	523	63	4471		24600	45	204
Yémen démocratique	96	170	81	2335		2100	20	104
<b>Pacifique Sud-Ouest</b>								
Fidji	160	42		75	16	2605	7	100
Papouasie Nouvelle-Guinée	101	1		16	1789	2760	14	95
Samoa	27	10			66	560	3	7
Iles Salomon	13				52	147	2	15
Tonga	9	11		14	81	130	2	19
Vanuatu	126	4		14	80	299	5	15

**D'après *Annuaire de la santé animale 1989*. FAO/MS/OIE.**

[Table des matières](#) - [◀ Précédente](#) - [Suivante ▶](#)